



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA CHARENTE-MARITIME



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



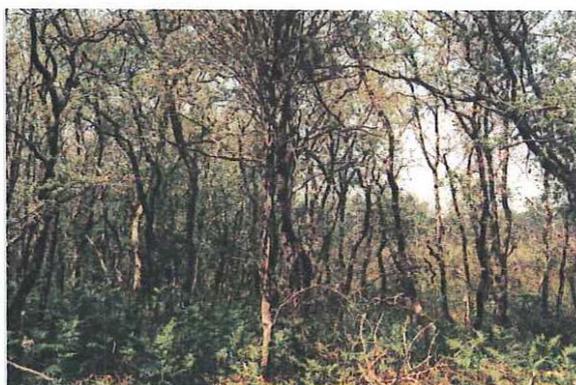
Direction régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement

POITOU-CHARENTES



DOCUMENT D'OBJECTIFS NATURA 2000

Zone Spéciale de Conservation FR5400465 "Landes de Cadeuil"



Volume 1 : Document de synthèse

AOUT 2010



atelier de paysage, aménagement
écologie et développement durable

8 place Amédée Larrieu - 33000 Bordeaux - contact@atelierbkm.com - tél.: 05 56 24 20 94 - fax : 05 56 98 80 61
www.atelierbkm.com

La Rochelle, le 15 AVR. 2011

Vu pour être annexé
au présent arrêté
Le Préfet

Henri MASSE

Sommaire

Introduction

p 4

- ✓ Quelques mots sur la Directive Habitats
- ✓et sur les Documents d'Objectifs
- ✓ L'élaboration du Document d'Objectifs des Landes de Cadeuil
- ✓ Présentation du site des Landes de Cadeuil

Diagnostic du site

p 14

- ✓ Les données biologiques
- ✓ Les données socio-économiques
- ✓ L'analyse écologique

Définition des enjeux et objectifs

p 46

- ✓ Les principaux enjeux existants sur le site
- ✓ Les objectifs de gestion du site

Programme d'actions

p 52

- ✓ Liste des actions par thèmes
- ✓ Liste des actions par objectifs opérationnels
- ✓ Calendrier prévisionnel
- ✓ Récapitulatif financier
- ✓ Fiches actions

Annexes

p 146

- ✓ Annexe 1 : Outils de financement des actions du DOCOB
- ✓ Annexe 2 : Charte Natura 2000

INTRODUCTION

- ✓ *Quelques mots sur la Directive Habitats...*
- ✓ *...et sur les Documents d'Objectifs*
- ✓ *L'élaboration du Document d'Objectifs des Landes de Cadeuil*
- ✓ *Présentation du site des Landes de Cadeuil*

Quelques mots sur la Directive Habitats...

Adoptée le 21 mai 1992 par tous les États membres de l'Union européenne, la Directive 92-43/CEE, dite "**Directive Habitats**", concerne "*la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages*". L'application de cette Directive vise à **favoriser le maintien de la biodiversité**.

Pour connaître les habitats et les espèces concernés, des listes ont été établies par la communauté scientifique et figurent dans différentes annexes de la Directive, en fonction de leur degré de rareté et de vulnérabilité à l'échelle du territoire européen.

Les mesures de gestion prises pour maintenir ou rétablir ces espèces et habitats naturels, doivent autant tenir compte des exigences économiques, sociales et culturelles, et des particularités régionales et locales, que des exigences écologiques.

L'ensemble des **Zones Spéciales de Conservation (ZSC)** et des **Zones de Protection Spéciale (ZPS)**, désignées respectivement au titre des Directive Habitats et Directive Oiseaux, constitueront le **réseau écologique européen Natura 2000**.

Il ne s'agit pas de tout protéger, mais de sélectionner un réseau de sites complémentaires et représentatifs de la richesse biologique européenne, sur lesquels seront menées des actions et seront maintenues des activités pour conserver et gérer ce patrimoine.

En France, cette Directive n'est pas appliquée sous la forme de nouveaux dispositifs réglementaires mais plutôt sous **forme contractuelle** permettant le maintien des activités humaines favorables à la préservation des habitats naturels : c'est le concept de développement durable.

La France a transposé les Directives européennes par les textes suivants :

- L'ordonnance n°2001-321 du 11 avril 2001, relative à la transposition de directives communautaires et la mise en œuvre de certaines dispositions du droit communautaire dans le domaine de l'environnement.
 - Le décret n°2001-1031 du 8 novembre 2001, relatif à la procédure de désignation des sites Natura 2000.
 - Le décret n°2001-1216 du 20 décembre 2001, relatif à la gestion des sites Natura 2000.
 - Loi de Développement des Territoires Ruraux du 23 février 2005
 - Décret du 26 juillet **2006** (modifie le code de l'environnement relatif à la gestion des sites) : Charte Natura 2000
 - Décret du 15 mai **2008** : Natura 2000 en mer
 - Loi du 1er Août **2008** (décret d'application en attente) : Evaluation des incidences
- Ces textes sont codifiés aux articles L.414 et R.414 du code de l'environnement.

...et sur les Documents d'Objectifs

Un Document d'Objectifs (DOCOB) est l'outil local pour la mise en application de la Directive Habitats en France. Etablis site par site sous la responsabilité et le contrôle de l'Etat, les Documents d'Objectifs correspondent à une démarche de concertation et de

travail avec les différents interlocuteurs des sites destinés à constituer le réseau Natura 2000.

Le Document d'Objectifs constitue le document de référence pour la préservation et la gestion des habitats présents : c'est un outil de mise en cohérence des actions et interventions publiques et privées ayant des incidences sur ces habitats.

Ayant pour but d'anticiper sur la gestion future du site, le Document d'Objectifs comprend un inventaire biologique et socio-économique du site, ainsi que des orientations et propositions de mesures de gestion à lui appliquer. Celles-ci sont déterminées en concertation avec les acteurs locaux, sous la direction d'un opérateur local qui rédige le document. Le Document d'Objectifs final est approuvé par la suite par le Comité de Pilotage local présidé par le Préfet de Département. Ce dernier prend un arrêté préfectoral d'approbation du DOCOB complet.

L'élaboration du Document d'Objectifs des Landes de Cadeuil

➤ LES ACTEURS

L'opérateur local : Atelier BKM, maître d'œuvre du Document d'Objectifs. Il s'occupe de tous les aspects financiers, techniques, administratifs et de communication autour du projet. Il est donc chargé de conduire et d'animer la réflexion dans le cadre de sa mission déléguée de l'Etat. L'opérateur réalise également les inventaires biologiques et socio-économiques du site. L'expertise biologique a été effectuée par la Ligue pour la Protection des Oiseaux en 1998.

Le Comité de Pilotage : composé d'élus, d'administrations et établissements publics, représentants des usagers et socioprofessionnels et personnes qualifiées (composition fixée par arrêté préfectoral du 4/12/00, modifiée par l'arrêté du 15/02/01), il examine et valide le Document d'Objectifs sous l'autorité de **Monsieur le Sous-préfet de Rochefort**.

Animés par l'opérateur local, **les groupes de travail** composés d'élus, d'acteurs locaux, de partenaires techniques et scientifiques, ont un rôle d'élaboration technique et/ou de validation scientifique et technique. Ils n'ont pas de pouvoir décisionnel, ils soumettent des propositions au Comité de Pilotage qui les valide.

➤ LES DIFFERENTES ETAPES

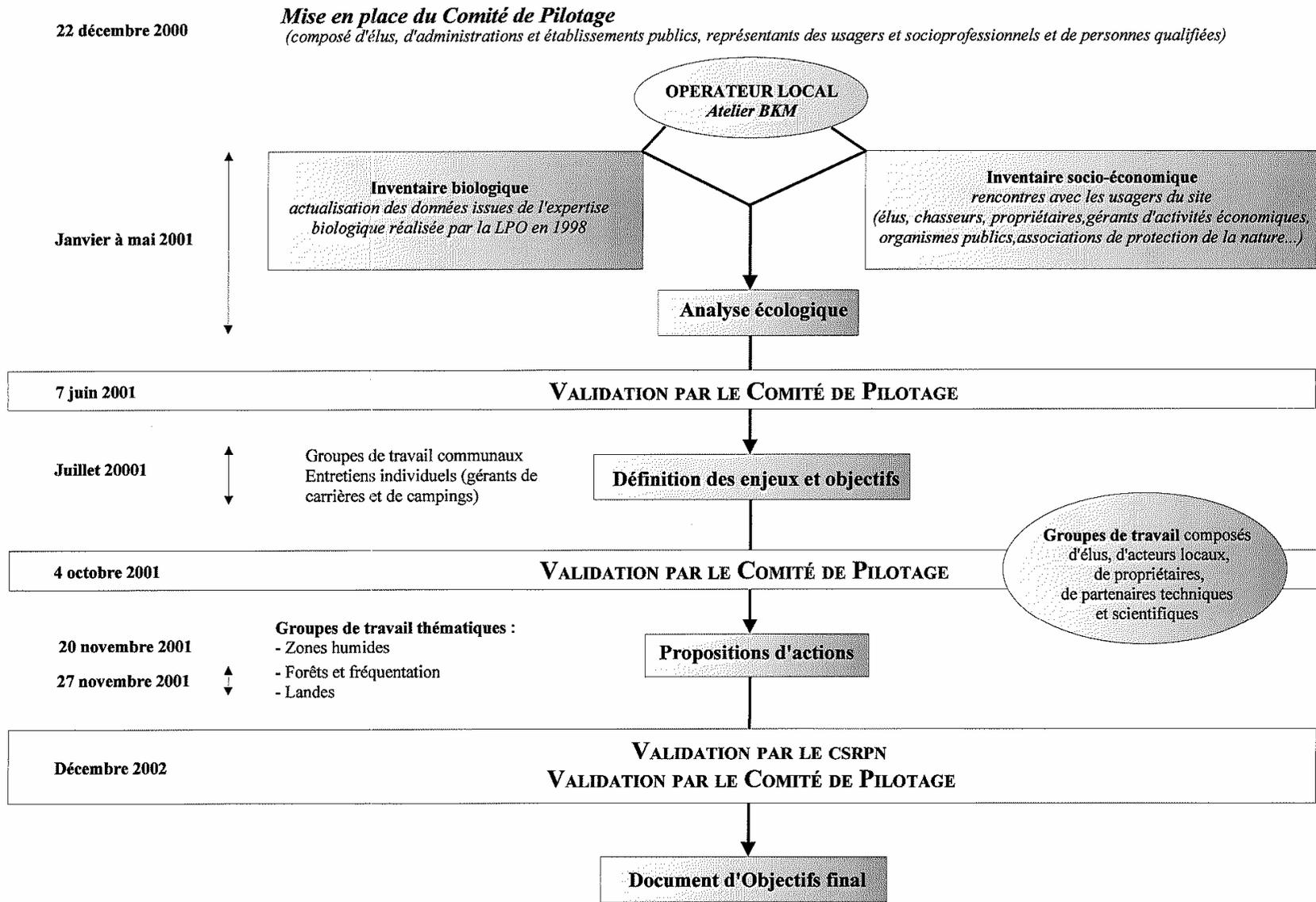
Phase 1 : **Diagnostic du site**

- ✓ *Inventaire biologique*
- ✓ *Inventaire socio-économique*
- ✓ *Analyse écologique*

Phase 2 : **Définition des enjeux et objectifs**

Phase 3 : **Propositions d'actions**

⇒ *Validation du Document d'Objectifs final par le Comité de Pilotage*





Présentation du site des Landes de Cadeuil

Le site Natura 2000 "Les Landes de Cadeuil" (FR5400465) se situe à l'ouest du département de la Charente-Maritime (région Poitou-Charentes), à environ 15 km du littoral entre les estuaires de la Charente et de la Seudre ; il s'étend sur le territoire de trois communes rurales : La Gripperie Saint-Symphorien, Saint-Sornin et Sainte-Gemme.

Leur économie repose essentiellement sur l'agriculture, mais les activités d'extraction du sous-sol et l'exploitation touristique des plans d'eau et campings constituent aussi pour elles une ressource importante.

Bien que limitrophes, ces trois communes appartiennent à des structures intercommunales différentes.

Les landes de Cadeuil, du nom du hameau près duquel elles sont localisées, se trouvent sur le bord du plateau qui domine l'ancien golfe de Saintonge, aujourd'hui occupé par le marais de Brouage.

Le substrat géologique du site est formé de sables et graviers au sein desquels s'intercalent localement des lentilles argileuses. Ces sables siliceux présentent des caractéristiques granulométriques et physico-chimiques particulièrement intéressantes pour les travaux publics et le bâtiment. Ceci explique la présence de plusieurs activités d'exploitation du sous-sol (sablères) qui, en drainant la nappe d'eau, ont entraîné la formation d'étangs artificiels.

La nature du sol (sables plus ou moins humides) a permis le développement d'une végétation originale et diversifiée : le site se caractérise par une imbrication de milieux humides (étangs de carrières), de boisements divers (chênaies, pinèdes...) et de landes plus ou moins boisées, avec ça et là des boisements plus hydromorphes (forêts alluviales). Il existe également sur le site une tourbière qui arrive à un stade de fermeture suite à l'abandon de son entretien.

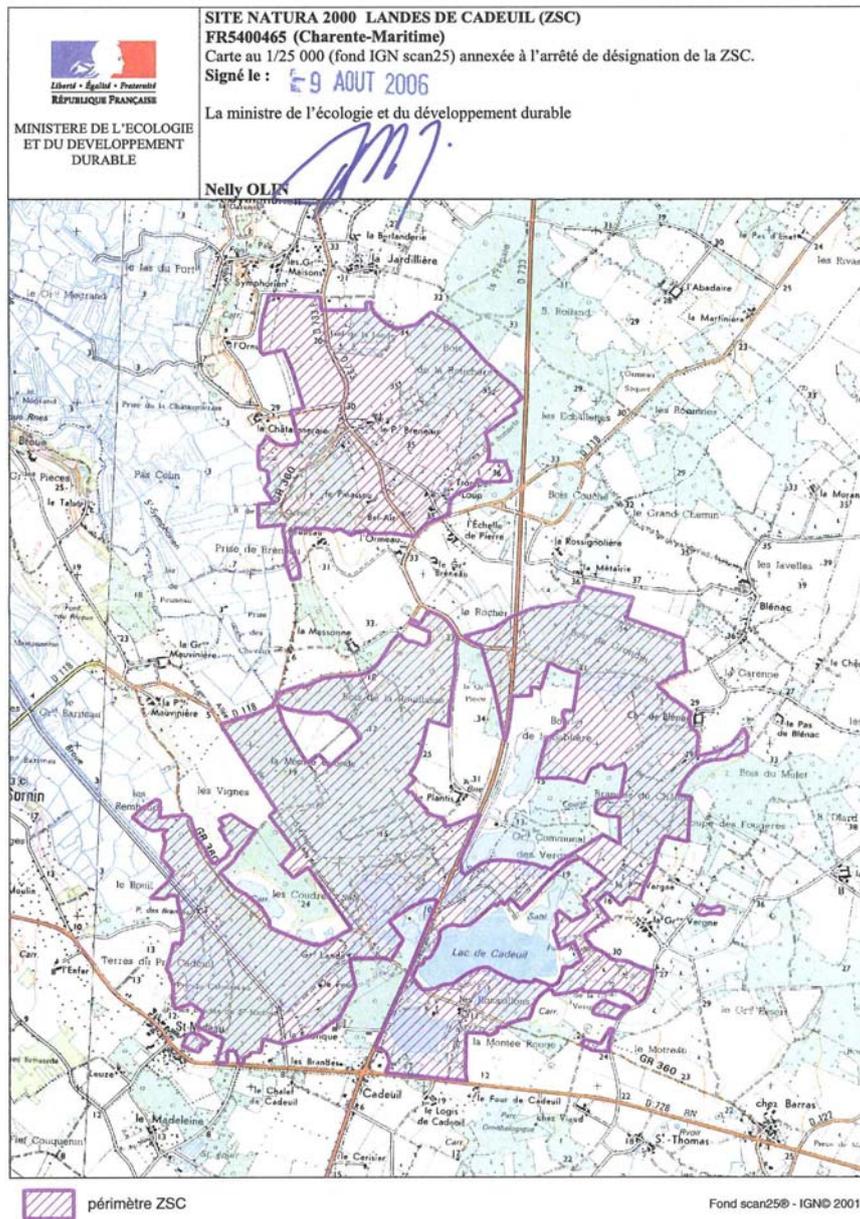
De nombreuses espèces végétales de fort intérêt patrimonial sont présentes ; on peut citer par exemple le *Liparis de Loesel*, orchidée très rare, l'iris de Sibérie (uniques stations atlantiques) ou encore la gentiane des marais.

Le site possède également une grande valeur faunistique par la présence de vertébrés menacés tels que la Loutre et la Cistude ou d'invertébrés parmi lesquels le coléoptère *Rosalie des Alpes* (espèce prioritaire), le lépidoptère *Ecaille chinée* (espèce prioritaire), l'odonate *Agrion de Mercure* (espèce rare en Europe) ou le mollusque *Vertigo de Desmoulins*. De nombreux oiseaux et chauves-souris d'intérêt européen sont également présents.

La présence d'anciennes sablières inondées reconquises par diverses communautés végétales et animales des systèmes méso-oligotrophes constitue un intéressant élément de biodiversité du site.

Le site Natura 2000 des Landes de Cadeuil, proposé en 1998, représentait une superficie d'environ 300 ha. Cependant, lors de la reconsultation du dossier auprès des élus locaux en décembre 2001, un nouveau périmètre a été proposé, correspondant à une superficie de

574 ha. Ce périmètre a été officialisé par arrêté du 9/08/2006 portant désignation du « site Natura 2000 landes de Cadeuil » (zone spéciale de conservation). Le périmètre est représenté sur la carte suivante.



LE DIAGNOSTIC DU SITE

- ✓ *Les données biologiques*
- ✓ *Les données socio-économiques*
- ✓ *L'analyse écologique*

I. LES DONNEES BIOLOGIQUES

1. Les habitats

Sur le périmètre d'étude, dix habitats d'intérêt communautaire, dont trois prioritaires (signalés en gras), représentent une surface totale de 190 ha :

- **Landes humides atlantiques septentrionales à *Erica tetralix* et landes sèches de la bordure atlantique à *Erica ssp.* et *Ulex sp.*,**
- **Forêts alluviales résiduelles,**
- **Marais calcaires à *Cladium mariscus* et *Carex davalliana*,**
- Tourbière basse-alcaline,
- Eaux méso-oligotrophes à végétation amphibie vivace ou annuelle,
- Prairies à molinie sur calcaire et argile,
- Chênaie galicio-portugaise à *Quercus robur* et *Quercus pyrenaica*,
- Dépressions sur substrat tourbeux,
- Forêt à *Quercus ilex*,
- Pinèdes méditerranéennes et thermo-atlantiques de pins mésogènes endémiques.

Figures des pages suivantes

➤ FICHES HABITATS

Légende des fiches habitats :

Intérêt écologique

★★★ : très fort
★★ : fort
★ : moyen

Degré de menace

●*●*●* : fort
●*●* : moyen
●* : faible

Etat de conservation

☺☺☺ : bon
☺☺ : moyen
☺ : mauvais

➤ CARTE DE REPARTITION DES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

EAUX MÉSO-OLIGOTROPHES À VÉGÉTATION AMPHIBIE VIVACE OU ANNUELLE

Code Natura 2000 : 3110/3132
22.32

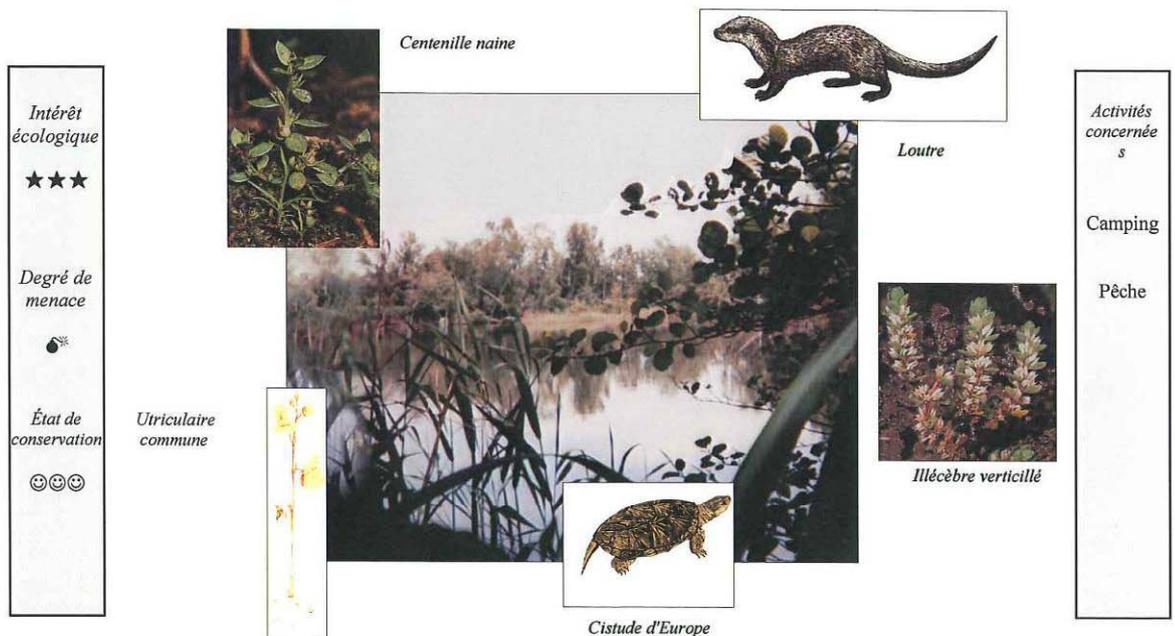
Code CORINE : 22.11 et 22.12*22.31 et
22.32

Description de l'habitat et répartition sur le site (Surface : 6,1 ha)

Eaux dormantes, pauvres en nutriments, à végétation aquatique et amphibie se développant en gazonnements ras sur les rives de certaines sablières (herbiers de potamots, taches d'utriculaires, jonçaias flottantes ...).

L'habitat occupe typiquement les trous d'eau formés par les sablières dont l'exploitation est abandonnée depuis longtemps et que la végétation naturelle a pu recoloniser spontanément (à l'ouest de la D733, dont la propriété de M. Mercier Pierre).

Une variante plus sèche de l'habitat s'observe aussi ponctuellement en dehors des plans d'eau, au niveau des ornières boueuses.



Intérêt écologique
★★★

Degré de menace
☀

État de conservation
☺☺☺

Activités concernées
Camping
Pêche

Principaux enjeux liés à la gestion de l'habitat

Menaces majeures pesant sur cet habitat à Cadeuil :

- modifications de la balance trophique des eaux,
- rupture du rythme naturel des fluctuations saisonnières du niveau des eaux,
- artificialisation excessive des berges (nettoyage de la végétation, plantations).

Développement potentiel de cet habitat sur des surfaces importantes de sablières abandonnées à condition que :

- le profil des berges soit suffisamment doux,
- l'utilisation du milieu ne soit pas trop intensive.

TOURBIÈRE BASSE ALCALINE

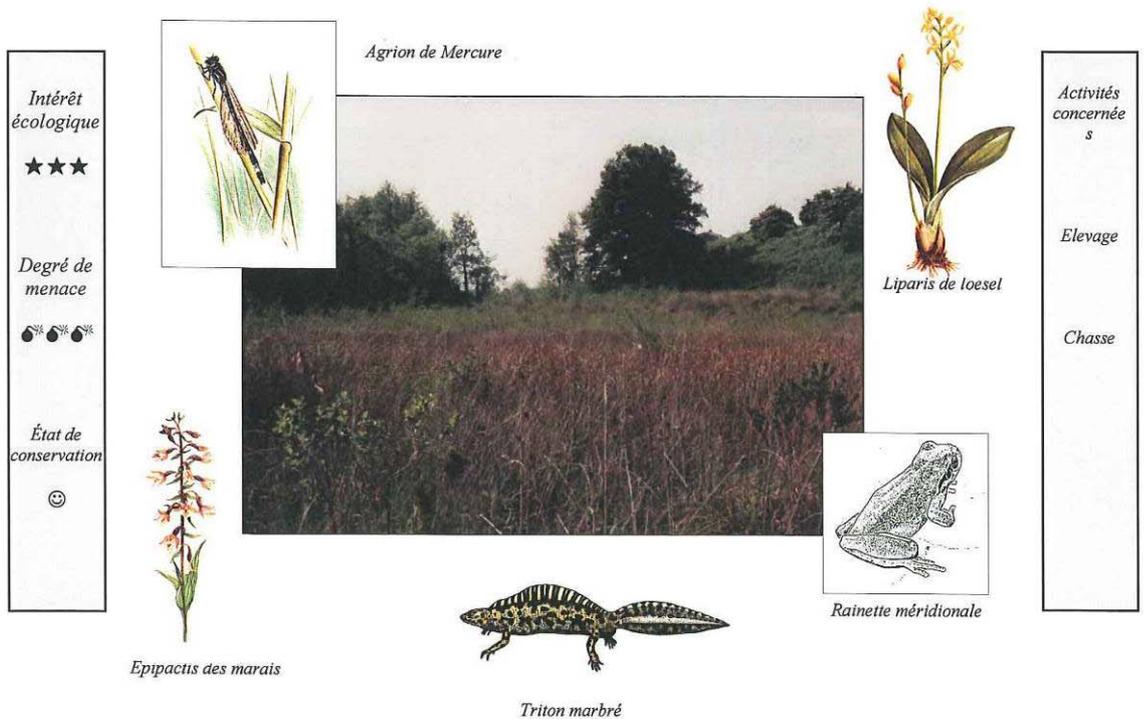
Code Natura 2000 : 7230

Code CORINE : 54.2

Description de l'habitat et répartition sur le site (Surface : 2,3 ha)

C'est un système herbacé hygrophile des sols paratourbeux à pH neutre à basique. Pysionomiquement, il s'agit d'une jonçaie-schoenaie dominée par le Jonc à fleurs obtuses, le Choin noirâtre et l'Epipactis des marais.

A Cadeuil, cet habitat n'existe que sur un site à l'extrême nord-ouest du périmètre d'étude : la tourbière alcaline de la Châtaigneraie. Il s'agit d'une tourbière de pente où alternent des lits sableux et des bancs calcaires, imbibés en permanence par les suintements issus d'une source située en amont. Cette tourbière subit actuellement une phase de boisement.



Principaux enjeux liés à la gestion de l'habitat

Facteurs primordiaux pour la conservation d'une biodiversité maximale au sein de la tourbière : l'eau et la lumière.

- régularité de l'alimentation en eau par la source située en amont : importance de la conservation du tissu forestier sur toute cette partie du coteau,
- non-tolérance des espèces patrimoniales de la tourbière à l'ombrage et à la concurrence : limiter l'invasion par de grandes espèces sociales très dynamiques.

LANDES HUMIDES ATLANTIQUES SEPTENTRIONALES À *ERICA TETRALIX* ET LANDES SÈCHES DE LA BORDURE ATLANTIQUE À *ERICA* SSP. ET *ULEX* SSP. (Habitat prioritaire)

Code Natura 2000 : 4020/4030

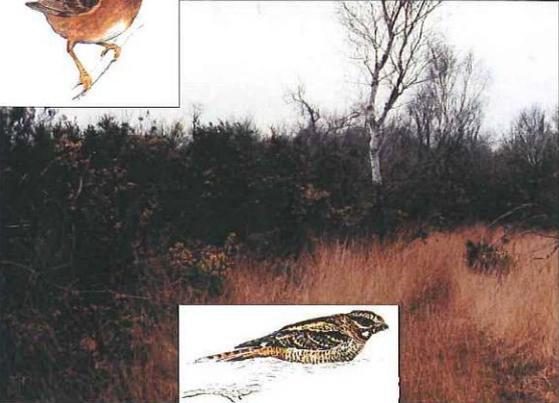
Code CORINE 31.12 et 31.2

Description de l'habitat et répartition sur le site (Surface : 63 ha)

Physionomie très variée en fonction à la fois des conditions stationnelles (hydromorphie surtout) et de l'histoire de chaque parcelle (dernier incendie, ancienneté de la récolte des fougères et des brandes, et du pâturage...).

Le faciès largement dominant est celui de la lande haute à Bruyère à balais et Ajonc nain auxquels se mêlent la Callune, la Bruyère cendrée et, plus rarement la Bruyère ciliée. La Fougère aigle, ainsi que les pieds épars de Chêne tauzin, Pin maritime et Bouleau, sont les indices d'un cycle d'évolutions progressives-regressives lande-forêt à la faveur des interventions humaines.

La lande mésophile se localise dans la cuvette de Cadeuil, la lande plus hygrophile au nord-ouest de la Montée Gironde et aussi en arrière des ceintures amphibies de certaines anciennes sablières dont la propriété de M.Mercier Pierre.

<p>Intérêt écologique</p> <p>●●●</p> <p>Degré de menace</p> <p>☼☼☼☼</p> <p>État de conservation</p> <p>☺☺</p>	<p>Fauvette pitchou</p> 	<p>Damier de la succise</p> 	<p>Activités concernées</p> <p>Chasse</p> <p>Carrière</p>	
	<p>Gentiane des marais</p> 			<p>Lâche à deux nervures</p> 
	<p>Busard Saint-Martin</p> 	<p>Engoulevent d'Europe</p> 		

Principaux enjeux liés à la gestion de l'habitat

Régression de cet habitat en raison de :

- sa destruction directe par drainage, plantation de résineux, mise en culture...
- l'abandon de son entretien traditionnel (pâturage, fauche) conduisant généralement à la fermeture du milieu.

La conservation de cet habitat peut passer par des travaux de débroussaillage, restauration hydrique, pâturage, fauche voire même d'étrépage.

FORÊTS ALLUVIALES RÉSIDUELLES

(Habitat prioritaire)

Code Natura 2000 : 91E0

Code CORINE : 44.3

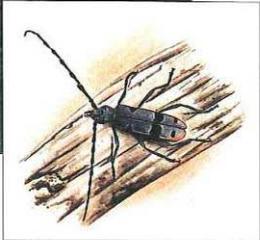
Description de l'habitat et répartition sur le site (Surface : 34 ha)

Forêt hygrophile dominée généralement par l'Aulne glutineux, accompagné localement par le Frêne élevé et le Chêne pédonculé, se développant sur des sols engorgés durant une grande partie de l'année mais dont la nappe s'abaisse suffisamment en période estivale pour permettre une bonne minéralisation de la matière organique.

La strate arbustive est peu dense et la strate herbacée peut être localement riche en hautes espèces hygrophiles telles que l'Iris faux-acore.

Localisation en trois situations bien typées :

- en formations spatiales sur toute la bordure ouest du site dans la zone de transition avec le marais de Brouage,
- en formation linéaire soulignant le cours du ruisseau de la Course de Blénac,
- et en formations ponctuelles sur certains suintements de pente à l'extrême est du site.

<p><i>Intérêt écologique</i></p> <p>★★★</p> <p><i>Degré de menace</i></p> <p>☹</p> <p><i>État de conservation</i></p> <p>😊😊😊</p>	 <p><i>Thelypteris des marais</i></p>	 <p><i>Rosalie des Alpes</i></p> 	<p><i>Activités concernées</i></p> <p>Chasse</p> <p>Carrière</p> <p>Promenade</p> <p>Cueillette</p>
--	---	--	---

Principaux enjeux liés à la gestion de l'habitat

Habitat très sensible à l'assèchement du sol : tout rabattement de la nappe est susceptible de provoquer une banalisation de l'habitat par perte des éléments hygrophiles les plus caractéristiques.

Menace : substitution de cette aulnaie-frênaie parfois par des plantations de peupliers.

MARAIS CALCAIRES À *CLADIUM MARISCUS* ET *CAREX DAVALLIANA* (Habitat prioritaire)

Code Natura 2000 : 7210

Code CORINE : 53.3

***Description de l'habitat et répartition sur le site* (Surface : 0,5 ha)**

Roselière co-dominée par 2 grands héliophytes : le Roseau commun et le Marisque.
L'habitat existe également de manière fragmentaire (sous forme de linéaire ou de touffes isolées de Marisque) en bordure des plus anciennes sablières à végétation non perturbée et à berges en pente douce.

Habitat très marginal, faciès peu typiques : taches mélangées avec de la lande haute dans les zones à longue stagnation de la nappe perchée.
Le sol est toujours fortement organique ou tourbeux.

Intérêt
écologique

★★★

Degré de
menace

●●

État de
conservation

☺☺

Marisque



Activités
concernées

s

Carrière

Principaux enjeux liés à la gestion de l'habitat

L'existence d'une nappe perchée affleurant durant une grande partie de l'année est indispensable au maintien de la cladiaie turficole. En cas de rabattement de la nappe, la tourbe superficielle s'assèche et se minéralise, favorisant l'implantation d'espèces plus exigeantes mais moins originales.

PRAIRIES À MOLINIES SUR CALCAIRE ET ARGILE

Code Natura 2000 : 6410
37.31

Code CORINE :

Description de l'habitat et répartition sur le site (Surface : 2,5 ha)

Prairie-lande, de physionomie originale, associant à la fois des Graminées sociales et des arbustes. Sur le site, habitat parfois sous forme de faciès âgés et très évolués : peuplements denses de Bruyère à balais recouvrant quelques touffes de Molinie et des taches éparses de sphaignes.

Existence très ponctuelle sur le site, souvent en relation avec des faciès de brande. Cet habitat se développe sur des sols acides hydromorphes à pseudogley.

<p>Intérêt écologique</p> <p>★★</p> <p>Degré de menace</p> <p>☹☹</p> <p>État de conservation</p> <p>☺☺</p>		<p>Alouette lulu</p>		<p>Activités concernées</p> <p>Chasse</p> <p>Carrière</p>
				
			<p>Iris de Sibérie</p>	

Principaux enjeux liés à la gestion de l'habitat

Habitat très sensible à tout assèchement du substrat : en cas d'abaissement de la nappe, la Molinie devient dominante et élimine de nombreuses autres espèces à amplitude écologique moindre.

Equilibre instable depuis la disparition des pratiques pastorales qui maintenaient une balance dynamique entre la prairie et la lande. Maintien souhaitable de l'entretien de la végétation.

CHENAIE GALICIO-PORTUGAISE À *QUERCUS ROBUR* ET *QUERCUS PYRENAICA*

Code Natura 2000 : 9230

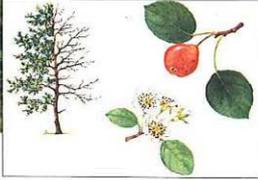
Code CORINE : 41.6

Description de l'habitat et répartition sur le site (Surface : 69 ha)

Chênaie à Chêne tauzin pur, parfois avec un peu de Chêne pédonculé et l'hybride entre les 2 espèces, souvent avec des essences relictuelles des stades pionniers : Pin maritime, Bouleau verruqueux. Taillis hauts de 10-12 m, dominant une strate arbustive peu fournie et une strate herbacée bien développée, avec une présence abondante d'Asphodèle et de fougère aigle.

Cet habitat occupe le fond de la cuvette de Cadeuil sur sols sableux secs, plus ou moins podzolisés. Très ponctuellement, il peut exister sur les coteaux bordant la cuvette, au cœur de la chênaie pédonculée mésotrophe, à la faveur de lentilles de sols dégradés par une exploitation ancienne (incendie, pâturage).

De nombreux faciès de transition existent avec la lande à Bruyère à balais.

<p><i>Intérêt écologique</i></p> <p style="text-align: center;">●●</p> <p><i>Degré de menace</i></p> <p style="text-align: center;">●*</p> <p><i>État de conservation</i></p> <p style="text-align: center;">☺☺☺</p>	 <p><i>Grand Rhinolophe en chasse</i></p>  <p><i>Poirier à feuilles en cœur</i></p> 	<p><i>Activités concernées</i></p> <p style="text-align: center;">s</p> <p>Chasse</p> <p>Carrière</p> <p>Cueillette</p> <p>Promenade</p>
--	---	--

Principaux enjeux liés à la gestion de l'habitat

Le caractère pionnier, héliophile du Chêne tauzin pose le problème important de la conservation d'une espèce pionnière à travers une dynamique de peuplements. Dès que l'alimentation en eau devient suffisante, ou que la richesse ionique du sol augmente (bas des versants), il est concurrencé par le Chêne pédonculé.

La conservation de l'espèce se fera au niveau des lisières où il subsiste toujours. Le fait de maintenir ou de favoriser le développement des lisières et ourlets préforestiers est donc primordial.

FORÊT À QUERCUS ILEX

Code Natura 2000 : 9340

Code CORINE: 45.3

Description de l'habitat et répartition sur le site (Surface : 0,7 ha)

Il s'agit de bois ou de haies mixtes à Chêne vert et Pin maritime, de composition proche des forêts littorales sur dunes fossiles, à caractère méditerranéen affirmé (forêt sempervirente)

Cet habitat n'occupe qu'une surface infime aux marges sud-est du périmètre d'étude, sur les sables arides d'un coteau dominant la cuvette. En revanche, il est mieux représenté en dehors du périmètre au sud de la D728 (Bois de chez Viaud).

Intérêt écologique
●●
Degré de menace
● ^{100%}
État de conservation
😊😊



Activités concernées
Carrière

Principaux enjeux liés à la gestion de l'habitat

L'espèce remarquable associée -le Ciste à feuilles de sauge- étant lié strictement aux ourlets de cette forêt, une bonne conservation des lisières est indispensable pour la sauvegarde de cette espèce.

DÉPRESSIONS SUR SUBSTRAT TOURBEUX

Code Natura 2000 : 7150

Code CORINE : 54.6

Description de l'habitat et répartition sur le site (Surface : < 0,01 ha)

Cet habitat se présente sous la forme de gazonnements ras composés de fougères naines (lycopodes) et de mousses colonisant la zone supérieure de balancement des eaux oligotrophes à niveau variable. Il possède un caractère héliophile et pionnier affirmé et occupe préférentiellement les zones à substrat décapé périodiquement par l'homme ou les animaux. Il s'agit ainsi de groupements de cicatrisation. Le substrat est ici minéral (sables humides organiques) plutôt que tourbeux.

Cet habitat très original et précieux ne se trouve à Cadeuil qu'en deux points : l'un à l'ouest de la D733 (station princeps) en lisière d'une ancienne sablière (propriété de M. Mercier Pierre), l'autre à l'est de la D733 sur le sol décapé et humide en bordure d'une sablière plus récente.

<p>Intérêt écologique</p> <p>★★</p> <p>Degré de menace</p> <p>☹☹</p> <p>État de conservation</p> <p>😊😊</p>	  <p>Lycopode des tourbières</p>	 <p>Osmonde royale</p>	<p>Activités concernées</p> <p>Carrière</p> <p>Chasse</p>
--	--	--	---

Principaux enjeux de gestion de l'habitat

Ces communautés pionnières ont une existence généralement éphémère :

- lié aux tourbières, landes humides et étangs oligotrophes, cet habitat souffre en premier lieu de la destruction directe dont ces milieux sont victimes.
- leur abandon, conduisant le plus souvent à une fermeture du milieu (envahissement progressif par la lande humide à Bruyère ciliée et la Bruyère à quatre angles), constitue également une réelle menace.

La gestion de cet habitat consiste en priorité à préserver les milieux les abritant en garantissant leur intégrité fonctionnelle, notamment du point de vue de leur alimentation hydrique (conditions d'humidité permanente) puis à favoriser l'ouverture du milieu et le développement des communautés pionnières (réalisation de décapages ou d'étrépages).

PINÈDES MÉDITERRANÉENNES ET THERMO-ATLANTIQUES DE PINS MÉSOGÈNES ENDÉMIQUES

Code Natura 2000 : 9540

Code CORINE : 42.8

Description de l'habitat et répartition sur le site (Surface : 10,65 ha)

Il s'agit de futaies de Pin maritime, généralement plantées.

Cinq bosquets plus ou moins purs de Pin maritime existent sur le site, en principe sur les sols pauvres de la cuvette de Cadeuil mais dans des situations à drainage satisfaisant.

Intérêt écologique
●●
Degré de menace
●
État de conservation
☺☺

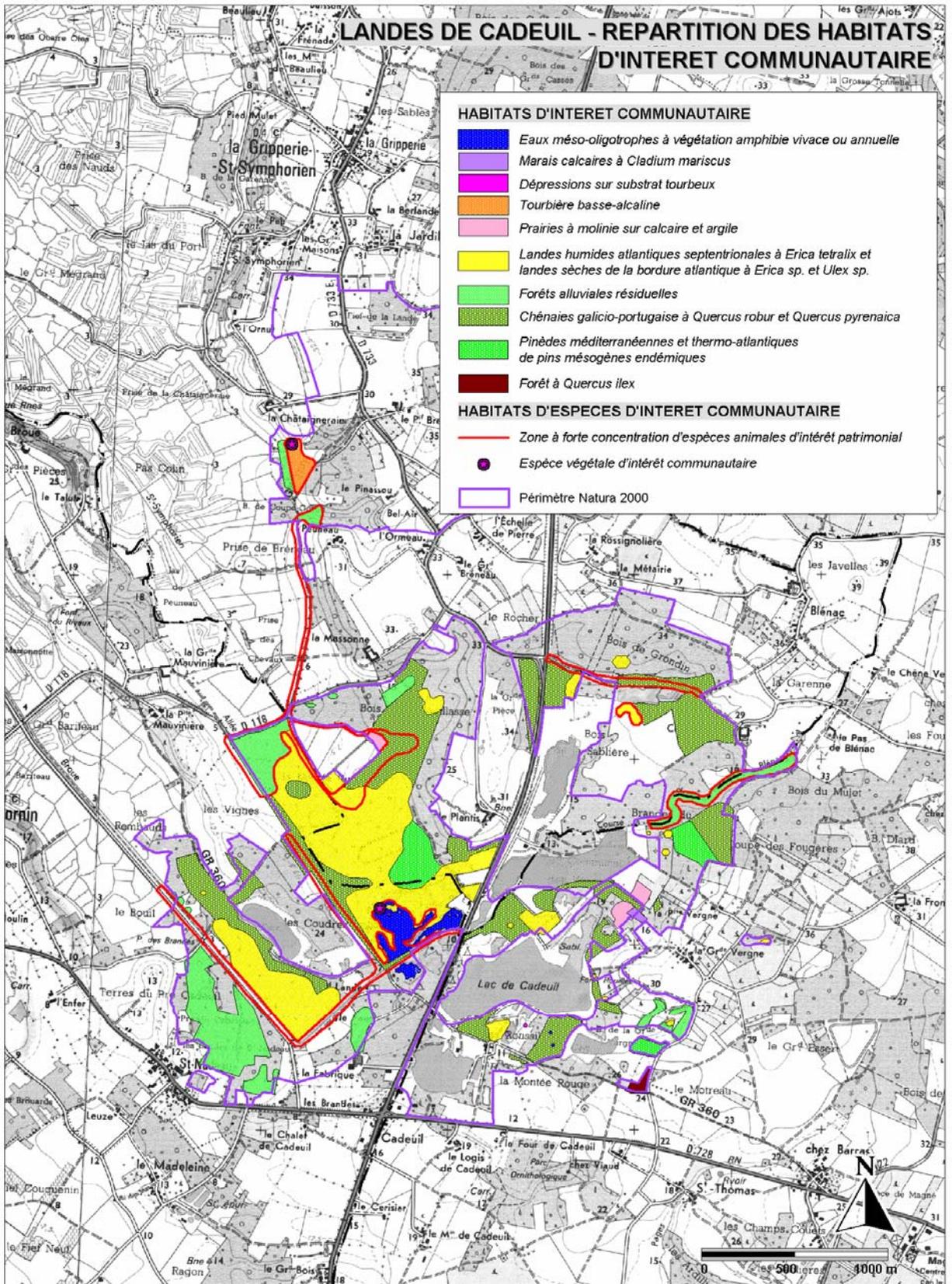


Grand capricorne

Activités concernées
5
Chasse
Carrière

Principaux enjeux liés à la gestion de l'habitat

L'incendie, s'il ruine l'investissement de la plantation, permet le redémarrage de stades pionniers d'habitats intéressants tels que la lande sèche ou la chênaie à Chêne tauzin.



2. Les espèces floristiques

Le bilan patrimonial de la flore du site des Landes de Cadeuil est présenté dans le tableau suivant :

STATUT	NOMBRE D'ESPECES
Espèces de la Directive Habitats	2
Espèces protégées au niveau national	5
Espèces du Livre Rouge National	6
Espèces protégées au niveau régional	5
Espèces du Livre Rouge Régional	46
Espèces d'intérêt particulier ¹	6
TOTAL	53

Une même espèce peut cumuler plusieurs critères.

Toutes les espèces de niveau national ou supra-national sont incluses dans le Livre Rouge Régional.

Figures des pages suivantes

- **Liste des espèces floristiques d'intérêt patrimonial**

- **Carte de répartition des espèces floristiques d'intérêt patrimonial**

¹ Espèces à populations faibles (hybrides) ou à fort intérêt biogéographique ou appartenant à des groupes systématiques non ou peu pris en compte par les listes rouges actuelles (bryophytes).

Espèces végétales à fort intérêt patrimonial recensées sur le site "les Landes de Cadeuil"

ESPECE	STATUT	PERIODE	MILIEU	ABONDANCE
<i>Allium ericetorum</i>	LRR	A	Prairies tourbeuses	3
<i>Anagallis minima</i>	PR/LRR	A	Sables humides	2
<i>Blackstonia imperfoliata</i>	LRR	A	Sables humides	3
<i>Carex binervis</i>	LRR	A	Landes	2
<i>Carex depauperata</i>	LRNII	B	Bois mésophiles	2
<i>Carex mairii</i>	LRR	B	Tourbière alcaline	2
<i>Carex pulicaris</i>	LRR	B	Prairies tourbeuses	?
<i>Carex punctata</i>	LRR	A	Prairies tourbeuses	3
<i>Carex umbrosa</i>	PR/LRR	B	Bois mésophiles	3
<i>Carex viridula</i>	LRR	B	Tourbière alcaline	2
<i>Carex X jousseti</i>	IP	B	Tourbière alcaline	1
<i>Catabrosa aquatica</i>	LRR	C	Mares, rives d'étangs	?
<i>Chrysanthemum segetum</i>	LRR	C	Sables secs	?
<i>Cicendia filiformis</i>	LRR	A	Sables humides	2
<i>Cistus salviaefolius</i>	LRR	A	Sables secs	3
<i>Cytinus hupocistis</i>	LRR	A	Sables secs	2
<i>Dactylorhiza elata</i>	PR/LRR	A	Tourbière alcaline	2
<i>Dicranella cerviculata*</i>	IP	/	/	/
<i>Epipactis palustris</i>	LRR	A	Tourbière alcaline	3
<i>Equisetum X moorei</i>	IP	A	Tourbière alcaline, prairies tourbeuses	2
<i>Eriophorum angustifolium</i>	LRR	C	Prairies tourbeuses	?
<i>Galium boreale</i>	PR/LRR	C	Prairies tourbeuses	?
<i>Gentiana pneumonanthe</i>	LRR	A	Tourbière alcaline	2
<i>Illecebrum verticillatum</i>	LRR	B	Sables humides	?
<i>Iris siberica</i>	PN/LRNI	A	Prairies tourbeuses	2
<i>Juncus anceps</i>	LRR	B	Prairies tourbeuses	3
<i>Linaria pelisseriana</i>	LRR	B	Sables secs	1
<i>Liparis loeselii</i>	DHII/PN/LRNI	A	Sables humides	1
<i>Lophozia capitata*</i>	PR	/	Sables humides	/
<i>Lycopodiella inundata</i>	PN/LRNI	A	Sables humides	4
<i>Narcissus pseudonarcissus</i>	LRR	A	Bois mésophiles	3
<i>Ornithopus pinnatus</i>	LRR	C	Sables secs	?
<i>Osmunda regalis</i>	LRR	A	Mares, rives d'étangs, tourbière alcaline	2
<i>Parnassia palustris</i>	LRR	A	Tourbière alcaline	?
<i>Pinguicula lusitanica</i>	LRR	A	Sables humides	2
<i>Potamogeton coloratus</i>	LRR	C	Mares, fossés, rives d'étangs	?
<i>Pyrus cordata</i>	LRR	B	Bois mésophiles	2
<i>Ranunculus ophioglossifolius</i>	PN/LRNII	B	Prairies tourbeuses	?
<i>Ranunculus tripartitus</i>	LRR	B†	Mares, fossés, rives d'étangs	2
<i>Salix repens</i>	LRR	A	Prairies tourbeuses	3
<i>Scirpus cernuus</i>	LRR	B	Mares, rives d'étangs	2
<i>Serratula t. seoanei</i>	LRR	A	Prairies tourbeuses	3
<i>Silene laeta</i>	LRR	B†	Sables humides	2
<i>Sphagnum compactum*</i>	IP	/	Prairies tourbeuses	/
<i>Sphagnum fallax*</i>	IP	/	Prairies tourbeuses	/
<i>Sphagnum squarrosum*</i>	IP	/	Prairies tourbeuses	/
<i>Spiranthes aestivalis</i>	DHIV/PN/LRNI	A	Sables humides	2
<i>Teucrium scordioides</i>	LRR	C	Prairies tourbeuses	?
<i>Thelypteris palustris</i>	LRR	A	Tourbière alcaline	3
<i>Trifolium lappaceum</i>	LRR	C	Sables humides	?
<i>Trifolium strictum</i>	LRR	B	Sables secs	1
<i>Utricularia minor</i>	LRR	A	Mares, rives d'étangs	2

<i>Utricularia vulgaris</i>	LRR	A	Mares, rives d'étangs	2
-----------------------------	-----	---	-----------------------	---

Statut : **DHII/DHIV** : Annexe II/IV de la Directive Habitats ; **LRNI** : Livre Rouge National Tome I (taxons prioritaires) ; **LRNII** : Livre Rouge National Tome II (taxons non-prioritaires) ; **PN** : Protection Nationale ; **PR** : Protection Régionale ; **LRR** : Livre Rouge Régional ; **IP** : espèces d'intérêt particulier ; * : Bryophytes.

Période : **A** : espèce vue depuis 1990 ; **B** : espèce vue entre 1960 et 1990 ; **C** : espèce non-revue depuis 1960 ; † : espèce éteinte.

Abondance : **1** : 0-10 individus ; **2** : 11-100 ; **3** : 100-1000 ; **4** : >1000

N.B. : toutes les espèces de niveau national ou supra-national sont incluses dans le Livre Rouge Régional.



3. Les espèces faunistiques

Le bilan patrimonial de la faune du site des Landes de Cadeuil est présenté dans le tableau suivant :

	Nombre d'espèces présentes	Espèces d'intérêt communautaire	Espèces de l'Annexe II de la Directive Habitats	Protection nationale
Mammifères	34	9	4	13
Oiseaux	127	19	/	91
Amphibiens	9	4	/	8
Reptiles	8	5	1	7
Insectes	/	8	8	1
Mollusques	23	1	1	/
TOTAL	201	46	14	120

Figures des pages suivantes

- **LISTE DES ESPECES FAUNISTIQUES D'INTERET EUROPEEN**
- **CARTE DE ZONAGE DES SECTEURS A FORT INTERET FAUNISTIQUE**

Espèces animales d'intérêt européen recensées sur le site "les Landes de Cadeuil"

	ESPECES	ANNEXE II Directive Habitats	ANNEXE IV Directive Habitats	ANNEXE I Directive Oiseaux	STATUT*
MAMMIFERES	Loutre	✓	✓		
	Grand Rhinolophe	✓	✓		
	Petit-Rhinolophe	✓	✓		
	Grand/Petit Murin	✓	✓		
	Murin de Daubenton		✓		
	Noctule		✓		
	Oreillard Roux		✓		
	Pipistrelle commune		✓		
	Sérotine		✓		
OISEAUX	Aigrette garzette			✓	H
	Alouette lulu			✓	S
	Bécasseau minute			✓	P
	Bihoreau gris			✓	P
	Bondrée apivore			✓	R
	Busard cendré			✓	R
	Busard St-Martin			✓	S
	Chevalier Sylvain			✓	P
	Cigogne blanche			✓	R
	Circaète Jean-le-blanc			✓	R
	Engoulevent d'Europe			✓	R
	Fauvette Pitchou			✓	S
	Grand Cormoran			✓	PH
	Héron pourpré			✓	P
	Marouette ponctuée			✓	P
	Martin-Pêcheur			✓	S
Milan noir			✓	R	
Pic cendré			✓	?	
Pie-Grièche écorcheur			✓	R	
AMPHIBIENS	Crapaud calamite		✓		
	Grenouille agile		✓		
	Rainette méridionale		✓		
	Triton marbré		✓		
REPTILES	Cistude d'Europe	✓	✓		
	Couleuvre d'Esculape		✓		
	Couleuvre verte et jaune		✓		
	Lézard des murailles		✓		
	Lézard vert		✓		
INVERTEBRES			INSECTES		
	Grand Capricorne	✓	✓		
	Lucane cerf-volant	✓			
	Rosalie des Alpes	✓	✓		
	Damier de la succise	✓			
	Cuivré des marais	✓	✓		
	Écaille chinée	✓			
Laineuse des prunelliers	✓	✓			

Agrion de Mercure

✓

MOLLUSQUE

Vertigo de Desmoulins

✓

Statut : **P** : espèce migratrice observée lors des passages ; **H** : espèce hivernante ; **R** : espèce nicheuse ; **S** : espèce sédentaire ; **?** : statut indéterminé.

II. LES DONNEES SOCIO-ECONOMIQUES

1. Les protections réglementaires

➤ Les protections réglementaires existantes :

Les documents d'urbanisme : il n'y en a pas sur les communes de Ste-Gemme et St-Sornin. La Gripperie St-Symphorien possède des Espaces Boisés Classés opposables au tiers (ancienne Zone de Protection des Sites et Paysages) et réalise actuellement une carte communale en application de la loi SRU.

La Réserve Naturelle Régionale de La Massonne : créée le 19 août 1997 sur une superficie de 83 ha, la gestion en est assurée par le propriétaire Monsieur Bénier.

➤ Les protections réglementaires en projet :

L'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope sur les Etangs des Coudres : projet déposé en juin 2001 par Nature Environnement 17 sur la demande du propriétaire Monsieur Pierre Mercier.

2. Les principales unités foncières

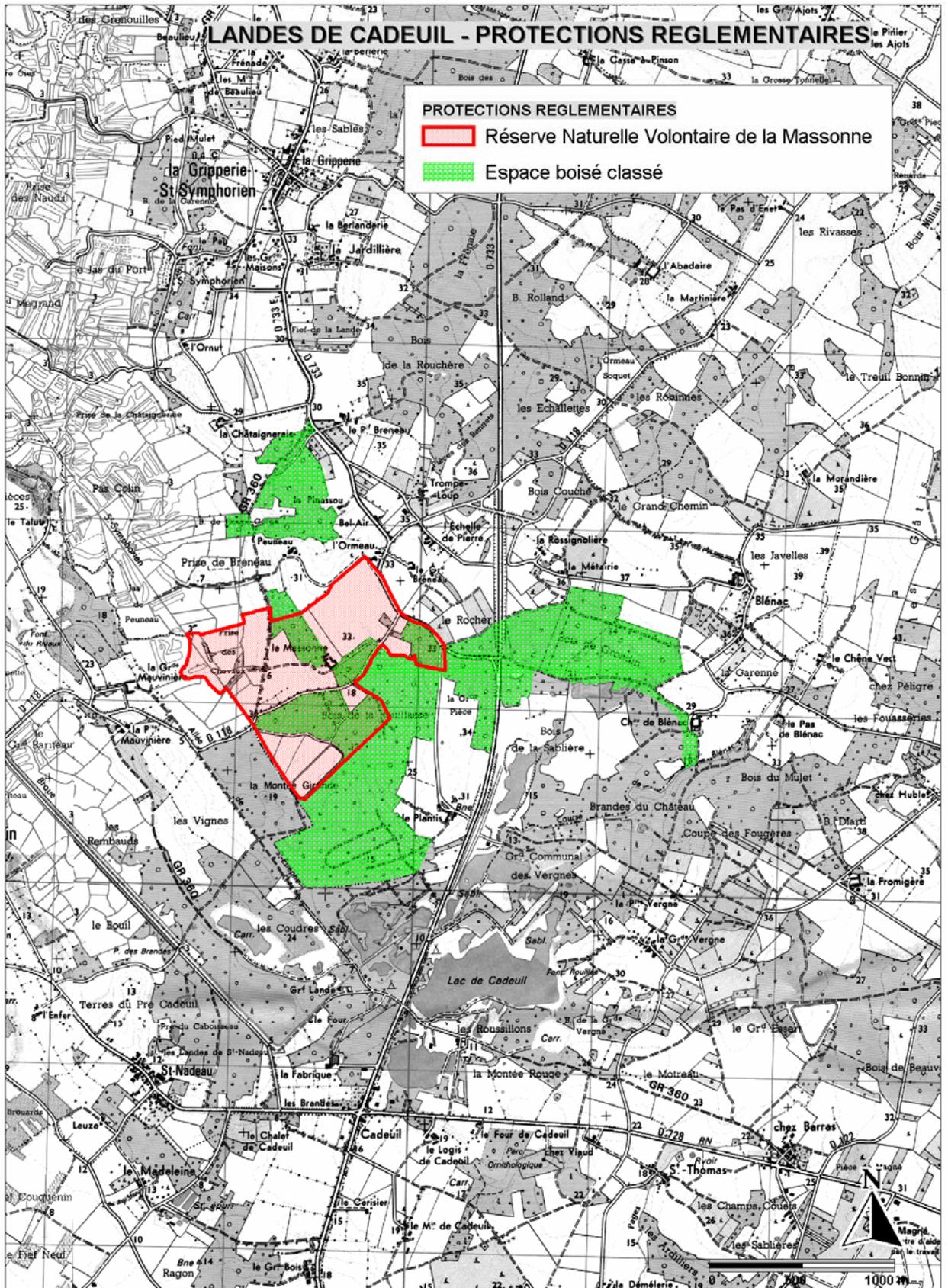
Propriétés publiques : commune de La Gripperie, CCAS de St-Sornin

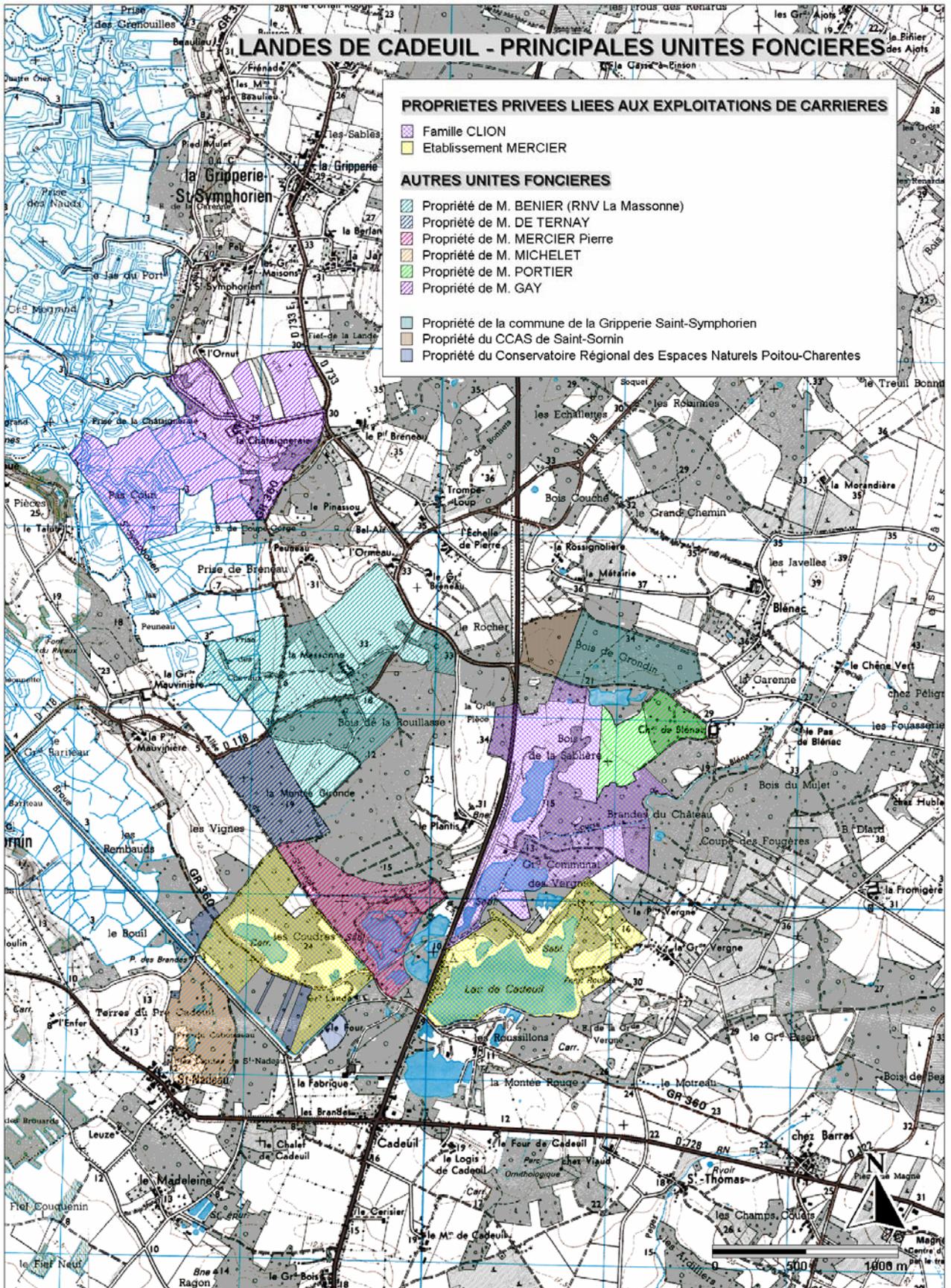
Propriétés privées liées aux exploitations de carrières : SNC Clion, établissements Mercier

Autres unités foncières : Conservatoire Régional des Espaces Naturels, quelques grandes propriétés privées

Figures des pages suivantes

- CARTE DES PROTECTIONS REGLEMENTAIRES
- CARTE DES PRINCIPALES UNITES FONCIERES





3. Les activités économiques

➤ Les sablières

2 entreprises exploitent actuellement des sablières sur le site :

✓ la **société Mercier et fils** : autorisation d'exploiter sur 2 sites : le secteur des Coudres (58 ha) et le Lac de Cadeuil (42 ha). Le gérant souhaite renouveler son autorisation d'exploiter, prenant fin en 2003, sur la zone nord des Coudres.

✓ la **société des carrières Kléber Moreau** : autorisation d'exploiter par la filiale **SNC Clion** sur le secteur au nord du Lac de Cadeuil (62 ha), et par la filiale **SNC de la Meilleraie** sur le secteur de la Montée Rouge (30 ha). L'entreprise souhaite s'étendre en continuité de la carrière actuelle de Clion vers l'est.

➤ Les campings et les plans d'eau de loisirs

4 campings sont situés dans ou à proximité de la zone étudiée (dont 3 autour d'anciennes sablières transformées en plans d'eau de loisirs).

- ✓ **Les Etangs Mina**, *St-Sornin*
- ✓ **Le Grand Bleu**, *Ste-Gemme*
- ✓ **Le Lac de Cadeuil**, *Ste-Gemme*
- ✓ **Le Valérick**, *La Gripperie*

Les campings constatent une demande de leurs clientèles en matière de promenade et activités de découverte de la nature dans les environs proches.

➤ L'agriculture

Elle n'est présente que de façon marginale sur le site. Les cultures sont étendues sur le pourtour de la zone d'étude.

➤ La sylviculture et la gestion des forêts

La vocation de la forêt de Cadeuil n'est pas économique, mais plutôt de type multi-usages : promenade, chasse, nature, exploitation du bois de chauffage.

4. Les loisirs

➤ La chasse

- ✓ Associations Communales de Chasse Agréée (dans les 3 communes concernées),
- ✓ Les propriétaires des chasses gardées et les bailleurs du droit de chasse.

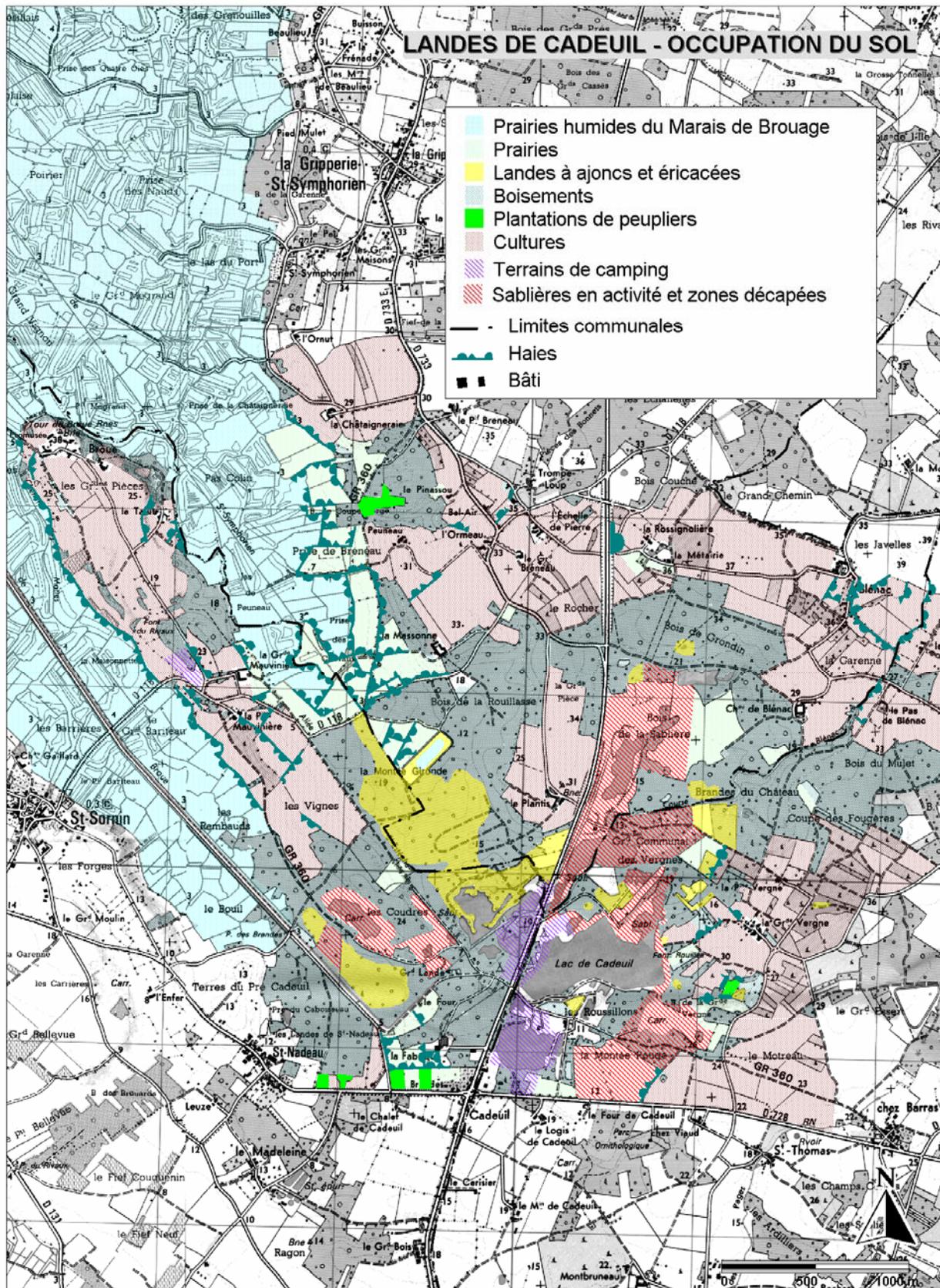
➤ La promenade, les randonnées, la fréquentation touristique

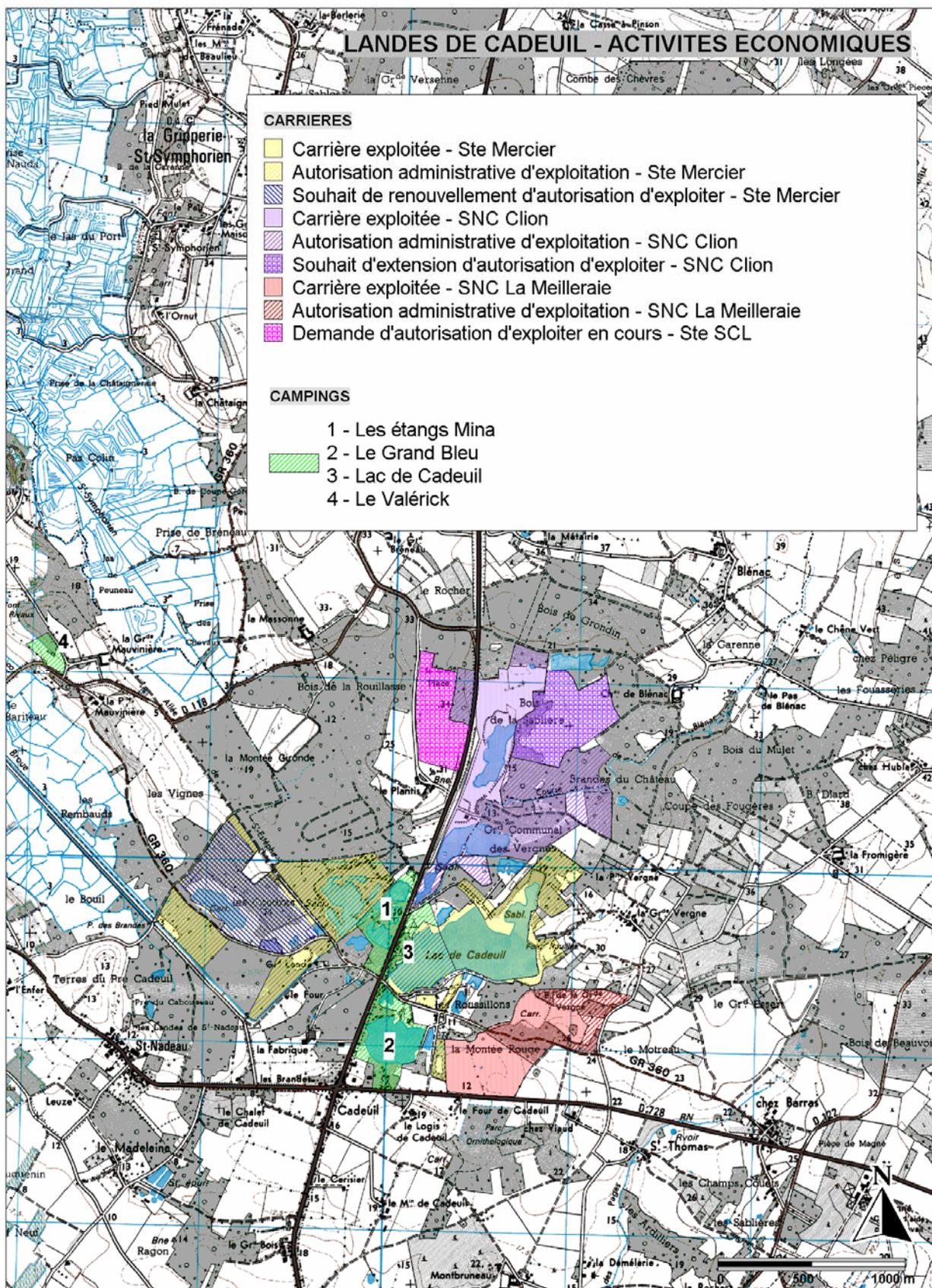
Les sentiers balisés sont les plus fréquentés (GR 360 et sentiers de randonnées du Pays Rochefortais). La cueillette est pratiquée surtout au printemps pour les jonquilles et à l'automne pour les champignons.

Les points forts d'intérêt touristique sont localisés en dehors du site, en bordure du marais de Brouage.

Figures des pages suivantes

- **CARTE DE L'OCCUPATION DU SOL**
- **CARTE DES ACTIVITES ECONOMIQUES**





III. L'ANALYSE ECOLOGIQUE

Les diagnostics biologique et socio-économique ont permis de mettre en évidence les facteurs qui influent sur le maintien ou non d'un habitat (ou d'une espèce) dans un état de conservation favorable : il peut s'agir de facteurs extrinsèques comme les actions anthropiques existantes ou potentielles qui s'exercent sur ce milieu, ou bien de facteurs intrinsèques liés à la qualité et à la dynamique propre du milieu.

Une fois les problématiques de conservation cernées, il est alors possible de définir des préconisations de gestion adaptées conciliant les différents intérêts.

1. Les problématiques liées aux activités humaines

L'objectif est d'évaluer les impacts possibles des différentes activités humaines sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire du site à partir des connaissances disponibles sur les pratiques en cours.

- **Les exploitations de sablières** : elles peuvent entraîner la destruction des habitats par défrichement puis exploitation du sous-sol, assèchement des milieux humides par rabattement de nappe, et ont des conséquences négatives pour les espèces inféodées aux habitats qui se trouvent dégradés (loutre, chauves-souris, oiseaux landicoles...).
- **Les exploitations de campings** : elles peuvent amener la disparition d'habitats ou d'espèces suite à l'artificialisation de zones intéressantes du point de vue biologique (par exemple : *Spiranthes aestivalis* au camping des Étangs Mina).
- **L'agriculture** : elle est très marginale sur le site, mais il existe un impact négatif potentiel lié à la pollution de la tourbière de la Châtaigneraie par infiltration des fertilisants dans le bassin versant. L'agriculture peut également avoir des effets positifs lorsqu'il s'agit de garder un milieu ouvert par le pâturage extensif.
- **L'exploitation sylvicole** : puisqu'elle est extensive, l'exploitation sylvicole permet le maintien en bon état de conservation des boisements et des espèces inféodées aux milieux forestiers. On notera un effet positif de la conservation de la forêt sur la tourbière de la Châtaigneraie car elle permet le maintien de son alimentation en eau. Cependant, la substitution d'essences forestières caractéristiques des habitats par d'autres constitue le plus souvent une altération temporaire ou définitive de l'habitat : la problématique générale présentée est le maintien des habitats actuels par rapport à l'opportunité économique que peut présenter une plantation.
- **La chasse** : d'une manière générale on peut considérer que les aménagements réalisés pour la chasse sont compatibles, voire favorables à la conservation des habitats ; par exemple : la création et l'entretien des allées de chasse dans les landes favorisent la biodiversité. Seules quelques adaptations doivent être envisagées, comme le respect d'un calendrier adapté et un positionnement des allées sans conséquences négatives sur le milieu naturel.
- **Les randonnées pédestres** : elles n'ont pas d'impact notable, sauf peut-être le risque d'incendie dans les pinèdes, et de dépôts d'ordures à la suite d'un pique-nique, par exemple.

- **La circulation d'engins tout terrain** : elle présente des effets négatifs tels que dégradation des habitats et dérangement de la faune.
- **La cueillette** : ses conséquences sont liées à la surfréquentation du site qui peut éventuellement entraîner le dérangement de la faune, le piétinement de la végétation, et la dégradation de certains habitats.

2. Les problématiques liées à l'évolution naturelle

Les habitats naturels, soumis à leur dynamique propre, tendent à évoluer vers leur stade ultime de développement. Ainsi, le terme de l'évolution naturelle de la plupart des milieux présents sur le site est la forêt.

Ainsi, sans intervention humaine, l'évolution naturelle des milieux entraîne une homogénéisation, et donc à terme une banalisation du milieu avec diminution de la biodiversité.

A titre d'exemple, les landes, créées et maintenues par l'homme, subissent actuellement le déclin des pratiques agricoles anciennes ; elles ont repris leur évolution naturelle liée à l'enrichissement du milieu en éléments nutritifs, et à une colonisation progressive par des espèces arbustives et arborées.

Par conséquent, la conservation à long terme des richesses des landes ne sera assurée que par des interventions humaines susceptibles de rompre la dynamique naturelle : **la gestion**. Cette gestion, s'appuyant sur des activités agricoles traditionnelles, doit permettre d'obtenir dans le temps et dans l'espace une structuration verticale et horizontale des différents stades de landes.

Figures des pages suivantes

- **TABLEAU D'ANALYSE DES INTERRELATIONS ENTRE LES ACTIVITES HUMAINES ET LA CONSERVATION DES HABITATS**
- **TABLEAU D'ANALYSE DES INTERRELATIONS ENTRE LES ACTIVITES HUMAINES ET LA CONSERVATION DES ESPECES**

Tableau – Analyse des interrelations activités humaines – conservation des habitats

EFFETS DIRECTS		Exploitation des sablières autorisées	Ouverture de sablières nouvelles	Campings	Agriculture	Gestion sylvicole	Chasse	Randonnées pédestres	Circulation engins tout-terrain	Cueillette
Habitats	Activités									
Chênaie galicio-portugaise à <i>Quercus robur</i> et <i>Quercus pyrenaica</i>		–	--	0	0	+	+	0	–	–
Landes humides atlantiques septentrionales et landes sèches		–	--	0	0	0	+	0	–	0
Forêts alluviales résiduelles		0	--	0	0	+	+	0	–	0
Marais calcaires à <i>Cladium mariscus</i> et <i>Carex davalianna</i>		0	--	0	0	0	0	0	0	0
Tourbière basse-alkaline		0	0	0	0	0	0	0	0	0
Eaux méso-oligotrophes à végétation amphibie vivace ou annuelle		0	0	0	0	0	0	0	0	0
Prairies à molinie sur calcaire et argile		0	--	0	0	0	0	0	0	0
Pinèdes méditerranéennes et thermo-atlantiques de pins mésogènes endémiques		0	--	0	0	+	+	0	–	0
Forêt à <i>Quercus ilex</i>		–	--	0	0	+	+	0	–	0

EFFETS INDIRECTS		Exploitation des sablières autorisées	Ouverture de sablières nouvelles	Campings	Agriculture	Gestion sylvicole	Chasse	Randonnées pédestres	Circulation engins tout-terrain	Cueillette
Habitats	Activités									
Chênaie galicio-portugaise à <i>Quercus robur</i> et <i>Quercus pyrenaica</i>		0	0	–	0	0	0	0	–	–
Landes humides atlantiques septentrionales et landes sèches		–	--	–	0	0	+	0	–	0
Forêts alluviales résiduelles		–	--	0	0	0	0	0	–	–
Marais calcaires à <i>Cladium mariscus</i> et <i>Carex davalianna</i>		--	--	0	0	0	0	0	0	0
Tourbière basse-alkaline		0	0	0	–	++	0	0	0	0
Eaux méso-oligotrophes à végétation amphibie vivace ou annuelle		0	0	0	0	0	0	0	0	0
Prairies à molinie sur calcaire et argile		--	--	0	0	0	0	0	0	0
Pinèdes méditerranéennes et thermo-atlantiques de pins mésogènes endémiques		0	0	0	0	0	0	–	–	–
Forêt à <i>Quercus ilex</i>		0	0	0	0	0	0	0	–	0

++ Influence très positive + Influence positive 0 Indifférent
 – Influence négative -- Influence très négative

Tableau – Analyse des interrelations activités humaines – conservation des espèces végétales et animales

EFFETS DIRECTS	Exploitation des sablières autorisées	Ouverture de sablières nouvelles	Campings	Agriculture	Gestion sylvicole	Chasse	Randonnées pédestres	Circulation engins tout-terrain	Cueillette
Espèces									
<i>Liparis loeselii</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Spiranthes aestivalis</i> (sur plan d'eau Mercier)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Loutre	–	0	0	0	0	0	0	0	0
Chauve-souris	–	--	0	0	++	0	0	0	0
Oiseaux d'eau (hérons, cigognes, limicoles)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Oiseaux landicoles (busards, engoulvents, passereaux des landes)	–	--	0	0	0	0	0	0	0
Amphibiens	–	--	0	0	+	0	0	–	0
Cistude d'Europe	–	--	0	0	+	0	0	–	0
Autres reptiles (lézards, couleuvres)	–	--	0	0	+	0	0	0	0
Insectes	–	--	0	0	++	0	0	–	0

EFFETS INDIRECTS	Exploitation des sablières autorisées	Ouverture de sablières nouvelles	Campings	Agriculture	Gestion sylvicole	Chasse	Randonnées pédestres	Circulation engins tout-terrain	Cueillette
Espèces									
<i>Liparis loeselii</i>	0	0	0	–	++	0	0	0	0
<i>Spiranthes aestivalis</i> (sur plan d'eau Mercier)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Loutre	–	–	0	0	0	0	0	–	0
Chauve-souris	0	0	0	0	0	+	0	0	0
Oiseaux d'eau (hérons, cigogne, limicoles)	0	0	0	0	0	0	0	–	0
Oiseaux landicoles (busards, engoulvent, passereaux des landes)	0	0	0	0	0	+	0	–	0
Amphibiens	–	–	0	0	0	0	0	0	0
Cistude d'Europe	0	0	0	0	0	0	0	–	0
Autres reptiles (lézards, couleuvres)	0	0	0	0	0	0	0	–	0
Insectes	–	–	0	0	0	+	0	0	0

++ Influence très positive
– Influence négative

+ Influence positive
-- Influence très négative

0 Indifférent

LA DEFINITION DES ENJEUX ET OBJECTIFS

- ✓ *Les principaux enjeux du site*
- ✓ *Les objectifs de gestion du site*

I. LES PRINCIPAUX ENJEUX DU SITE

Le diagnostic du site a fait ressortir les enjeux suivants, les deux premiers étant considérés comme prioritaires :

- **Gestion concertée du devenir des carrières et des campings,**
- **Entretien des milieux ouverts colonisés par une végétation arbustive et arborée (landes, tourbière, prairies à molinie),**
- **Assurer une réhabilitation écologique des carrières,**
- **Maîtriser et organiser la fréquentation du site,**
- **Limiter la progression des espèces animales envahissantes (ragondins, écrevisses de Louisiane...),**
- **Maîtriser les effets de la cueillette,**
- **Maîtriser les effets de la circulation des engins tout-terrain,**
- **Sensibiliser la population locale à l'intérêt patrimonial du site.**

La définition des enjeux fait ressortir quelques idées principales, qui devront être prises en compte dans la définition des objectifs :

- ◆ Les habitats d'intérêt communautaire doivent être préservés des dégradations ou des changements possibles d'utilisation du sol (exploitation de carrière, plantations de peupliers ...).
- ◆ Il faut définir les modalités de gestion des habitats lorsque ceux-ci risquent de disparaître du fait de l'abandon de certaines pratiques anciennes (landes, prairies à molinie...).
- ◆ Les activités humaines doivent être compatibles avec la conservation des habitats (limiter la fertilisation dans le bassin versant de la tourbière) et celles qui leur sont favorables (entretien d'allées de chasse dans les brandes), doivent être soutenues.
- ◆ La fréquentation du site doit être maîtrisée et une sensibilisation du public proposée afin d'éviter les dégradations.

II. LES OBJECTIFS DE GESTION DU SITE

OBJECTIF GENERAL

MAINTENIR LES SURFACES EXISTANTES ET LES FONCTIONNALITES DES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Menaces potentielles

- ◆ *Ouverture de nouvelles carrières,*
- ◆ *Extension de carrières existantes,*
- ◆ *Aménagements dans les terrains de camping,*
- ◆ *Boisements artificiels,*
- ◆ *Assèchement des milieux humides.*

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- **Préserver les habitats face à des changements d'utilisation du sol**
- **Conserver le caractère humide de certains habitats**

Stratégies

- ☞ **Définir un zonage des exploitations de carrière actuelles et futures préservant les habitats,**
- ☞ **Poursuivre l'exploitation des campings en préservant les habitats,**
- ☞ **Prévenir les plantations artificielles (résineux, peupliers) au dépens des peuplements forestiers existants et des landes,**
- ☞ **Conserver les corridors écologiques**
- ☞ **Contrôler le rabattement de nappe dû à l'exploitation des carrières.**

OBJECTIF GENERAL

**PRESERVER OU RESTAURER LA QUALITE
ECOLOGIQUE DU SITE**

Menaces potentielles

- *Fermeture des milieux ouverts,*
- *Pollution des milieux,*
- *Diminution de la biodiversité,*
- *Disparition d'espèces d'intérêt patrimonial,*
- *Banalisation des milieux.*

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- **Favoriser le maintien en bon état de conservation des milieux ouverts**
- **Conserver une gestion extensive des habitats forestiers**
- **Favoriser la diversité spécifique du site**

Stratégies

- ☞ **Gestion des landes : restauration ou entretien suivant les secteurs,**
- ☞ **Gestion des prairies humides : entretien, limitation des ligneux,**
- ☞ **Gestion de la tourbière : restauration puis entretien,**
- ☞ **Gestion sylvicole raisonnée : maintenir la gestion et les usages actuels,**
- ☞ **Favoriser la biodiversité des habitats forestiers,**
- ☞ **Réhabilitation écologique des carrières,**
- ☞ **Contrôler les sources de pollution dues aux activités économiques,**
- ☞ **Limiter la progression des espèces animales envahissantes.**

OBJECTIF GENERAL

INFORMER ET SENSIBILISER LE PUBLIC

Menaces potentielles

- *Dégradation des habitats,*
- *Dérangement de la faune sauvage,*
- *Destruction d'espèces végétales,*
- *Incendies.*

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- **Protéger le site d'éventuelles dégradations**
- **Sensibiliser le public à la protection de l'environnement**

Stratégies

- ☞ **Limiter et contrôler la circulation d'engins tout-terrain,**
- ☞ **Limiter les risques d'incendies d'origine autre que naturelle,**
- ☞ **Sensibiliser le grand public,**
- ☞ **Éduquer les enfants à la protection de l'environnement.**

OBJECTIF GENERAL

FAIRE UN SUIVI DU DOCUMENT D'OBJECTIFS

Menaces potentielles

- Régression de l'intérêt du site,
- Manque d'efficacité des actions,
- Actions mal adaptées,
- Obtention de résultats contraires,
- Contrats non remplis,
- Document d'Objectifs dépassé.

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Évaluer les résultats des actions mises en place
- Faire évoluer le Document d'Objectifs

Stratégies

- Suivre l'évolution des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire,
- Suivre l'évolution des activités socio-économiques garantes du maintien des habitats et des espèces d'intérêt communautaire,
- Suivre la mise en œuvre du Document d'Objectifs dans son ensemble et évaluer la pertinence des actions réalisées par rapport aux objectifs sur la base des résultats biologiques et socio-économiques,
- Intégrer l'amélioration des connaissances biologiques et les évolutions du contexte socio-économique général dans les mises à jour successives du Document d'Objectifs,
- Évaluer la compatibilité des nouveaux projets avec les objectifs de préservation des habitats naturels d'intérêt communautaire.

PROGRAMME D' ACTIONS

- ✓ *Liste des actions par thèmes*
- ✓ *Liste des actions par objectifs opérationnels*
- ✓ *Calendrier prévisionnel*
- ✓ *Récapitulatif financier*
- ✓ *Fiches actions*

LISTE DES ACTIONS PAR THEMES

A – ACTIVITES ECONOMIQUES

Code	Action	Maîtres d'ouvrage ou contractants	Coût de l'action	Priorité
A1	Délimitation spatiale de l'exploitation des carrières	Exploitants de carrières	0	★★★
A2	Délimitation spatiale de l'exploitation des campings	Exploitants de campings	0	★★★
A3	Suivi du niveau de la nappe	Etat	28.830 €	★★★

B – CONSERVATION ET GESTION DES LANDES

B1	Inventaire des propriétaires de landes	Etat	1 800 €	★★★
B2	Maîtrise foncière à des fins conservatoires sur des espaces stratégiques	CREN, CELRL, Conseil Général, Communes, EPCI, Fédération Départementale des Chasseurs	50 000 €	★★
B3	Maintien des habitats actuels de landes d'intérêt communautaire	Propriétaires ou ayants droits	0	★★★
B4	Gestion des parcelles de landes par rajeunissement périodique	Propriétaires ou ayants-droits	200 000 €	★★★
B5	Gestion expérimentale des parcelles de lande restaurée envahies par la Fougère aigle	Propriétaires ou ayants-droits	24 000 €	★★★
B6	Gestion de la parcelle de lande présente au sein du bois du Grondin	ONF	4 500 €	★★

C- CONSERVATION ET GESTION DES BOISEMENTS

C1	Maintien des habitats actuels de boisements d'intérêt communautaire	Propriétaires ou ayants-droits	0	★★★
C2	Régénération naturelle par bouquets du Bois du Grondin	ONF	17 600 €	★★
C3	Gestion jardinée des ourlets forestiers	Propriétaires ou ayants-droits	120 000 €	★
C4	Conservation d'arbres morts ou sénescents, arbres à cavités et chandelles	Propriétaires ou ayants-droits	0	★★
C5	Création d'îlots de vieillissement	Propriétaires ou ayants-droits	10 000 €	★★
C6	Renouvellement des arbres têtards	Propriétaires, associations naturalistes, CRPF	4 500 €	★★
C7	Entretien des chemins communaux selon des méthodes favorables à la biodiversité	Collectivités territoriales	10 000 €	★★★

D- CONSERVATION ET GESTION DES MILIEUX HUMIDES (tourbière, prairies à molinie, cours d'eau, plans d'eau)

D1	Restauration de la tourbière de la Châtaigneraie	Propriétaire ou ayants-droits	13 340 €	★★★
D2	Entretien de la tourbière de la Châtaigneraie	Propriétaire ou ayants-droits	15 870 €	★★★
D3	Etrépage sectoriel de la tourbière de la Châtaigneraie	Propriétaire ou ayants-droits	1 000 €	★★
D4	Limitation de la fertilisation sur le bassin versant de la tourbière de la Châtaigneraie	Exploitants agricoles	107 040 €	★★
D5	Entretien des prairies à molinie	Propriétaires ou ayants-droits	34 500 €	★★★
D6	Entretien périodique de la ripisylve de la Course de Blénac et du Canal de Broue	ASA des marais, propriétaires ou ayants-droits	4.100 €	★

D7	Campagnes coordonnées de lutte contre le ragondin	ASA des marais, propriétaires ou ayants-droits	1 000 €	★★
D8	Accompagner la lutte contre les espèces végétales exotiques envahissantes	ASA des marais, propriétaires ou ayants-droits	pm	★★
D9	Restauration et entretien de mares forestières	Propriétaires et ayants droits	1 500 €	★★★

E – SENSIBILISATION DU PUBLIC

E1	Réalisation de plaquettes d'information	Structure en charge de l'animation du DOCOB	6.000 €	★★★
E2	Réalisation de panneaux de rappel des précautions d'usage	Structure en charge de l'animation du DOCOB	5 000 €	★★
E3	Sensibilisation des scolaires	Structure en charge de l'animation du DOCOB	3.400 €	★★
E4	Sensibilisation des propriétaires sur les techniques de gestion des landes	Structure en charge de l'animation du DOCOB	4 100 €	★★
E5	Sensibilisation des propriétaires sur les techniques de gestion de la forêt favorables à la biodiversité	Structure en charge de l'animation du DOCOB	4 100 €	★★
E6	Respect de la réglementation en matière d'usage d'engins tout terrain dans le site	Structure en charge de l'animation du DOCOB	2 000 €	★★★

F – SUIVIS SCIENTIFIQUES ET EVALUATION DES EFFETS DU DOCOB

F1	Suivi cartographique des habitats naturels et de l'occupation du sol	Structure en charge de l'animation du DOCOB	3.600 €	★
F2	Suivi des espèces végétales d'intérêt communautaire et de la végétation des habitats d'intérêt communautaire	Structure en charge de l'animation du DOCOB	6.100 €	★★★
F3	Suivi des espèces végétales aquatiques envahissantes	Structure en charge de l'animation du DOCOB	9 150 €	★★★
F4	Suivi périodique des espèces animales d'intérêt communautaire	Structure en charge de l'animation du DOCOB	21 960 €	★★★
F5	Suivi des placettes décapées de la tourbière de la Châtaigneraie	Structure en charge de l'animation du DOCOB	7 230 €	★★
F6	Suivi des parcelles de landes incendiées dans la propriété de M. Pierre Mercier	Structure en charge de l'animation du DOCOB	8 540 €	★
F7	Suivi de l'évolution de l'habitat du chêne tauzin	Structure en charge de l'animation du DOCOB	3 050 €	★

La valeur des coûts indiqués correspond à l'évaluation maximale pour toute la durée du Document d'Objectifs. Les prix sont TTC.

★★★ : urgent, à réaliser dès la mise en place du Document d'Objectifs

★★ : indispensable, à réaliser au cours des 3 premières années du Document d'Objectifs

★ : utile, à réaliser au cours de la période du Document d'Objectifs

LISTE DES ACTIONS PAR OBJECTIFS OPERATIONNELS

1 – PRESERVER LES HABITATS FACE A DES CHANGEMENTS D'UTILISATION DU SOL

Code	Action	Mise en œuvre et partenaires	Coût de l'action	Priorité
A1	Délimitation spatiale de l'exploitation des carrières	Exploitants de carrières	0	★★★
A2	Délimitation spatiale de l'exploitation des campings	Exploitants de campings	0	★★★
B1	Inventaire des propriétaires de landes	Animateur du Document d'Objectifs	1 800 €	★★★
B2	Maîtrise foncière à des fins conservatoires sur des espaces stratégiques	CREN, CELRL, Conseil Général, Communes, EPCI, Fédération Départementale des Chasseurs	50 000 €	★★
B3	Maintien des habitats actuels de landes d'intérêt communautaire	Propriétaires ou ayants-droits	0	★★★
C1	Maintien des habitats actuels de boisements d'intérêt communautaire	Propriétaires ou ayants-droits	0	★★★

2- CONSERVER LE CARACTERE HUMIDE DE CERTAINS HABITATS

A3	Suivi du niveau de la nappe	Animateur du Document d'Objectifs, expert indépendant	28.830 €	★★★
----	-----------------------------	---	----------	-----

3 – FAVORISER LE MAINTIEN EN BON ETAT DE CONSERVATION DES MILIEUX OUVERTS

B1	Inventaire des propriétaires de landes	Animateur du Document d'Objectifs	1 800 €	★★★
B2	Maîtrise foncière à des fins conservatoires sur des espaces stratégiques	CREN, CELRL, Conseil Général, Communes, EPCI, Fédération Départementale des Chasseurs	50 000 €	★★
B4	Gestion des parcelles de landes par rajeunissement périodique	Propriétaires ou ayants-droits	200 000 €	★★★
B5	Gestion expérimentale des parcelles de lande restaurée envahies par la Fougère aigle	Propriétaires ou ayants-droits	24 000 €	★★★
B6	Gestion de la parcelle de lande présente au sein du bois du Grondin	ONF	4 500 €	★★
D1	Restauration de la tourbière de la Châtaigneraie	Propriétaire ou ayants-droits	13 340 €	★★★
D2	Entretien de la tourbière de la Châtaigneraie	Propriétaire ou ayants-droits	15 870 €	★★★
D3	Etrepage sectoriel de la tourbière de la Châtaigneraie	Propriétaire ou ayants-droits	1 000 €	★★
D4	Limitation de la fertilisation sur le bassin versant de la tourbière de la Châtaigneraie	Exploitants agricoles	107 040 €	★★
D5	Entretien des prairies à molinie	Propriétaires ou ayants-droits	34 500 €	★★★
D9	Restauration et entretien de mares forestières	Propriétaires et ayants-droits	1 500 €	★★★

4. FAVORISER UNE GESTION EXTENSIVE DES HABITATS FORESTIERS

C2	Régénération naturelle par bouquets du Bois du Grondin	ONF	17 600 €	★★
C3	Gestion jardinée des ourlets forestiers	Propriétaires et ayants-droits	120 000 €	★
C4	Conservation d'arbres morts ou sénescents, arbres à cavités et chandelles	Propriétaires et ayants-droits	0	★★
C5	Création d'îlots de vieillissement	Propriétaires et ayants-droits	10 000 €	★★
C6	Renouvellement des arbres têtards	Propriétaires et ayants-droits	4 500 €	★★
D6	Entretien périodique de la ripisylve de la Course de Blénac et du Canal de Broue	ASA des marais, propriétaires ou ayants-droits	4.100 €	★

5 – FAVORISER LA DIVERSITE SPECIFIQUE DU SITE

D7	Campagnes coordonnées de lutte contre le ragondin	ASA des marais, propriétaires ou ayants-droits	1 000 €	★★
D8	Accompagner la lutte contre les espèces végétales exotiques envahissantes	ASA des marais, propriétaires ou ayants-droits	pm	★★

6 – SENSIBILISER LE PUBLIC SUR LES RICHESSES NATURELLES DU SITE

E1	Réalisation de plaquettes d'information	Structure en charge de l'animation du DOCOB	6 020 €	★★★
E2	Réalisation de panneaux de rappel des précautions d'usage	Structure en charge de l'animation du DOCOB	5 000 €	★★
E3	Sensibilisation des scolaires	Structure en charge de l'animation du DOCOB	3 400 €	★★
E4	Sensibilisation des propriétaires sur les techniques de gestion des landes	Structure en charge de l'animation du DOCOB	4 100 €	★★
E5	Sensibilisation des propriétaires sur les techniques de gestion de la forêt favorables à la biodiversité	Structure en charge de l'animation du DOCOB	4 100 €	★★
E6	Respect de la réglementation en matière d'usage d'engins tout terrain dans le site	Structure en charge de l'animation du DOCOB	2 000 €	★★★

7 – PROTEGER LE SITE D'EVENTUELLES DEGRADATIONS

E1	Réalisation de plaquettes d'information	Structure en charge de l'animation du DOCOB	6 020 €	★★★
E2	Réalisation de panneaux de rappel des précautions d'usage	Structure en charge de l'animation du DOCOB	5 000 €	★★
E3	Sensibilisation des scolaires	Structure en charge de l'animation du DOCOB	3 400 €	★★
E6	Respect de la réglementation en matière d'usage d'engins tout terrain dans le site	Structure en charge de l'animation du DOCOB	2 000 €	★★★
C7	Entretien des chemins communaux selon des méthodes favorables à la biodiversité	Collectivités territoriales	10 000 €	★★★

8 – EVALUER LES RESULTATS DES ACTIONS MISES EN PLACE

F1	Suivi cartographique des habitats naturels et de l'occupation du sol	Structure en charge de l'animation du DOCOB	3 600 €	★
F2	Suivi des espèces végétales d'intérêt communautaire et de la végétation des habitats d'intérêt communautaire	Structure en charge de l'animation du DOCOB	6 100 €	★★★
F3	Suivi des espèces végétales aquatiques envahissantes	Structure en charge de l'animation du DOCOB	9 150 €	★★★
F4	Suivi des espèces animales terrestres d'intérêt communautaire	Structure en charge de l'animation du DOCOB	21 960 €	★★
F5	Suivi des placettes décapées de la tourbière de la Chataigneraie	Structure en charge de l'animation du DOCOB	7 230 €	★★

9 – AMELIORER LA CONNAISSANCE DES MILIEUX ET DES ESPECES

F2	Suivi des espèces végétales d'intérêt communautaire et de la végétation des habitats d'intérêt communautaire	Structure en charge de l'animation du DOCOB	6 100 €	★★★
F3	Suivi des espèces végétales aquatiques envahissantes	Structure en charge de l'animation du DOCOB	9 150 €	★★★
F4	Suivi des espèces animales terrestres d'intérêt communautaire	Structure en charge de l'animation du DOCOB	21 960 €	★★

F5	Suivi des placettes décapées de la tourbière de la Chataigneraie	Structure en charge de l'animation du DOCOB	7 230 €	★★
F6	Suivi des parcelles de landes incendiées dans la propriété de M. Pierre Mercier	Structure en charge de l'animation du DOCOB	8 540 €	★
F7	Suivi de l'habitat du Chêne tauzin	Structure en charge de l'animation du DOCOB	3 050 €	★

La valeur des coûts indiqués correspond à l'évaluation maximale pour toute la durée du Document d'Objectifs. Les prix sont TTC.

★★★ : urgent, à réaliser dès la mise en place du Document d'Objectifs

★★ : indispensable, à réaliser au cours des 3 premières années du Document d'Objectifs

★ : utile, à réaliser au cours de la période du Document d'Objectifs

FICHES ACTIONS

Les fiches actions sont présentées dans un ordre suivant les différents thèmes abordés :

- A. Activités économiques
- B. Landes
- C. Boissements
- D. Milieux humides
- E. Sensibilisation du public
- F. Evaluation des résultats

Quelques précisions sur certains points

Priorité :

- ★★★ : urgent, à réaliser dès la mise en place du Document d'Objectifs
- ★★ : indispensable, à réaliser au cours des 3 premières années du Document d'Objectifs
- ★ : utile, à réaliser au cours de la période du Document d'Objectifs

Evaluation des coûts :

Les montants et les plans de financements sont indicatifs et non exhaustifs.

Les coûts des actions de gestion des milieux ouverts ont été évalués à partir des données de l'ouvrage "Guide d'estimation des coûts de gestion des milieux naturels ouverts", Espaces Naturels de France, 2000.

L'expérience de gestion du Conservatoire des Espaces Naturels de Poitou-Charentes a permis d'avoir aussi quelques chiffres sur les coûts de gestion en général dans la région.

Le coût d'une journée d'étude d'un spécialiste a été estimé à 610 €, celle d'un cartographe à 305 € et le coût d'une journée d'animation est évalué à 183 €

Certaines données particulières ont été estimées en prenant contact avec un professionnel spécialisé dans ce domaine.

Les montants et les plans de financement sont indicatifs et non exhaustifs.

A. ACTIVITES ECONOMIQUES

Action A1 : Délimitation spatiale de l'exploitation des carrières

Action A2 : Délimitation spatiale de l'exploitation des campings

Action A3 : Suivi du niveau de la nappe

Action A1
DELIMITATION SPATIALE DE L'EXPLOITATION DES CARRIERES

Objectifs opérationnels :

*Préserver les habitats face à des changements
d'utilisation du sol*



Habitats d'intérêt communautaire
visés : tous

Espèces visées : toutes

JUSTIFICATION :

Délimiter les périmètres des exploitations futures des carrières afin que celles-ci ne détruisent pas d'habitats d'intérêt communautaire et ne provoquent pas d'abaissement du niveau de la nappe pouvant affecter les habitats humides.

PERIMETRE D'APPLICATION DE L'ACTION :

L'ensemble du site

DESCRIPTION DE L'ACTION :

Contenu :

Accords avec les gérants des carrières sur les surfaces qu'ils exploiteront et les extensions qu'ils souhaitent réaliser, sur la base des négociations ayant eu lieu pendant l'élaboration du DOCOB et selon la cartographie ci-après.

EFFETS ATTENDUS :

Pas de disparition d'habitats d'intérêt communautaire du fait de la création de carrières ou de l'extension de carrières existantes.

CONTRACTANTS :

Exploitants de carrières

MISE EN ŒUVRE :

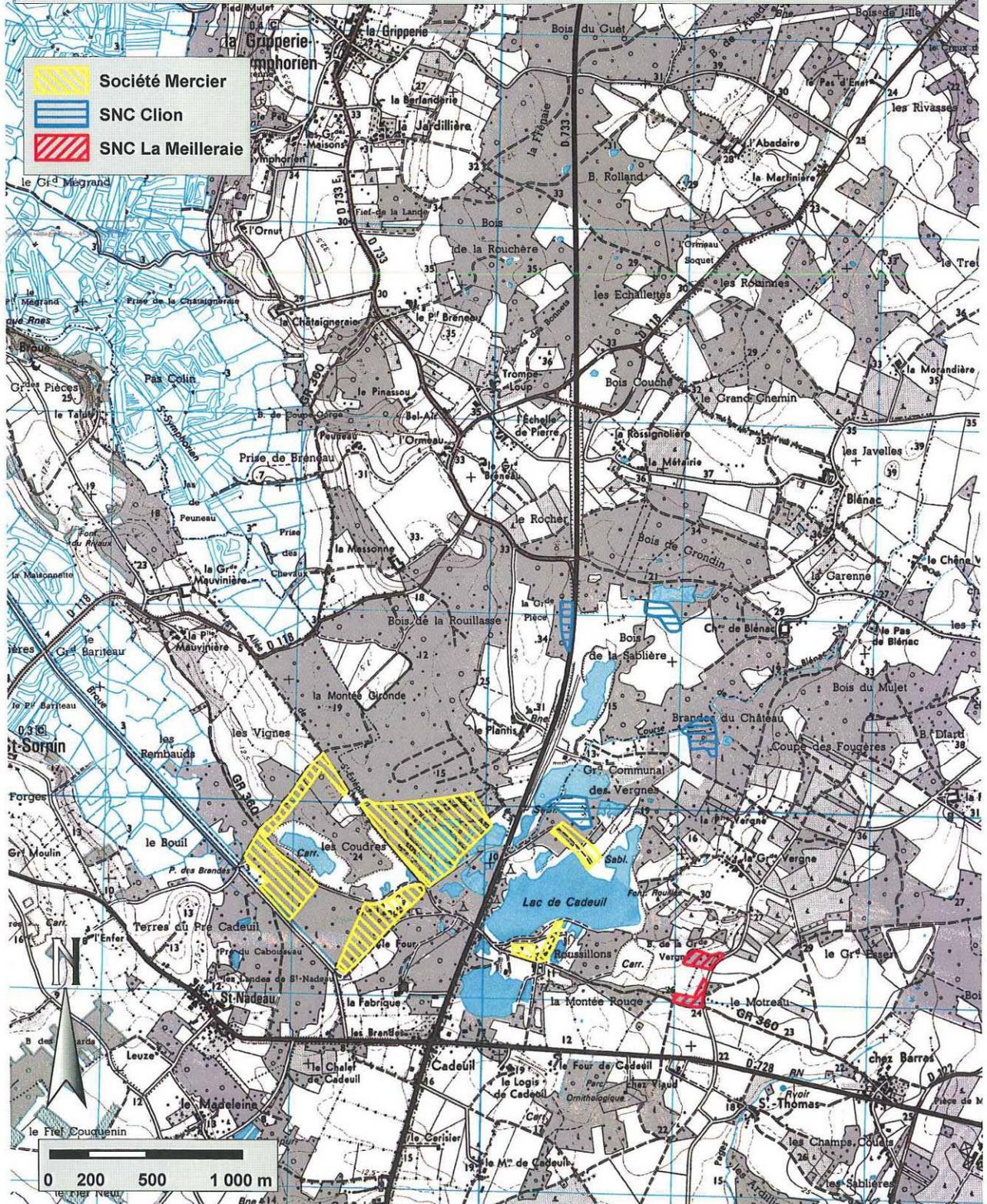
Animateur du DOCOB

PLAN DE FINANCEMENT : -

COUT ESTIME : -

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION DE LA MESURE: Suivi des autorisations nouvelles d'exploiter et constat de l'absence d'incidence sur des habitats ou espèces d'intérêt communautaire.

Zones d'habitat communautaire que les exploitants de carrières s'engagent à ne pas exploiter



Action A2
DELIMITATION SPATIALE DE L'EXPLOITATION DES CAMPINGS

Objectifs opérationnels :

Préserver les habitats face à des changements d'utilisation du sol



Habitats d'intérêt communautaire visés : tous

Espèces visées : toutes

JUSTIFICATION :

Délimiter les périmètres des exploitations futures des campings afin que celles-ci ne détruisent pas d'habitats d'intérêt communautaire.

PERIMETRE D'APPLICATION DE L'ACTION :

L'ensemble du site

DESCRIPTION DE L'ACTION :

Contenu :

Accords avec les gérants de campings sur l'aménagement de leurs terrains sur la base des négociations ayant eu lieu pendant l'élaboration du DOCOB et selon la cartographie ci-après.

EFFETS ATTENDUS :

Pas de disparition d'habitats d'intérêt communautaire du fait de l'aménagement ou de l'extension des terrains de campings.

CONTRACTANTS :

Exploitants de campings.

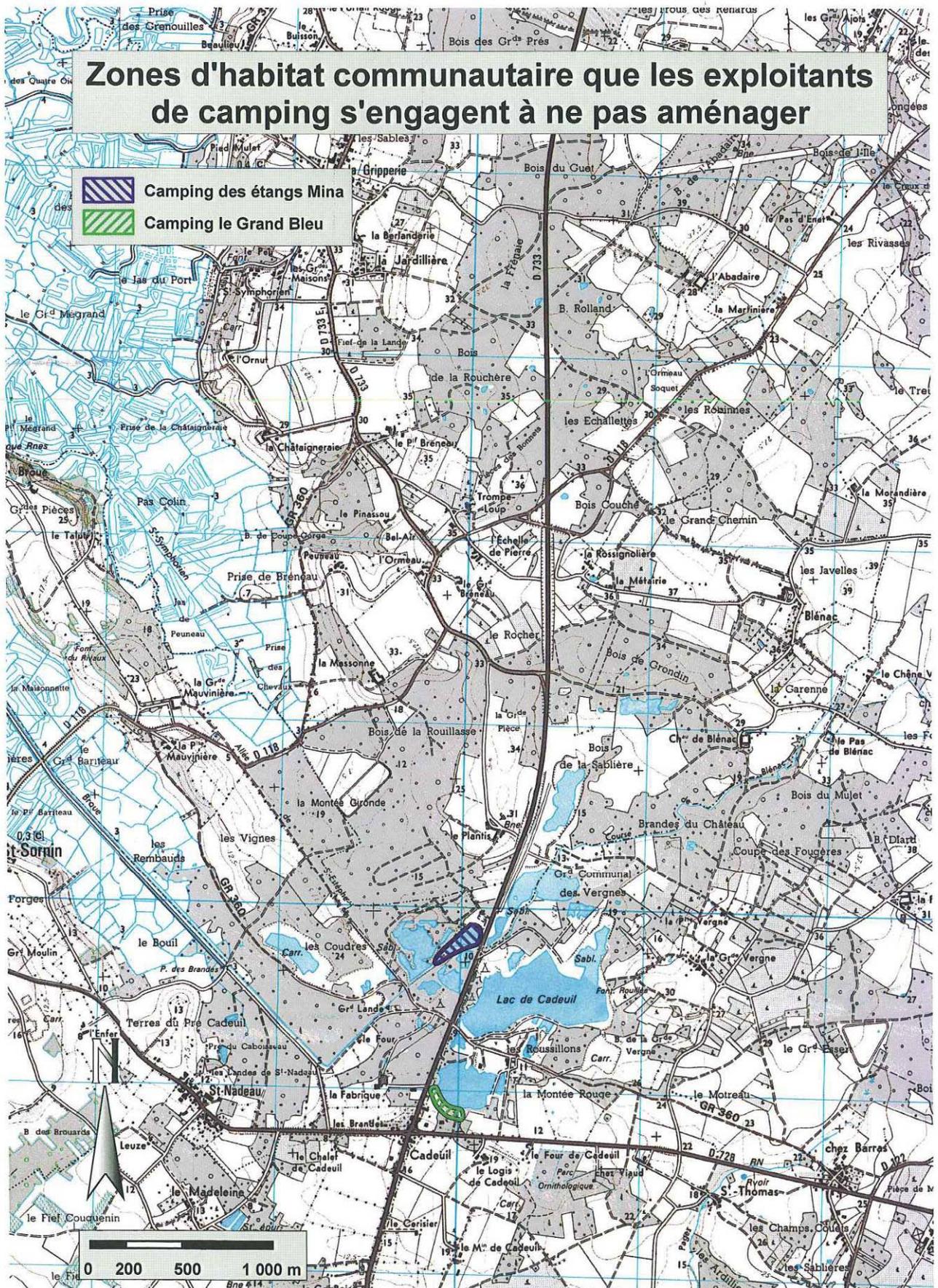
MISE EN ŒUVRE :

Animateur du DOCOB

PLAN DE FINANCEMENT : -

COUT ESTIME : -

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION DE LA MESURE: Superficie des autorisations d'aménagement ou d'extension des campings et constat de l'absence d'incidence sur des habitats ou espèces d'intérêt communautaire



Action A3
SUIVI DU NIVEAU DE LA NAPPE

Objectifs opérationnels :

Conserver le caractère humide de certains habitats



Habitats d'intérêt communautaire visés : *habitats humides*

Espèces visées : *espèces inféodées aux habitats humides*

JUSTIFICATION :

Le suivi du niveau de la nappe phréatique permettra de connaître les influences des exploitations de carrières sur l'hydromorphie du sol et mieux apprécier les effets de rabattement de nappe. Des mesures correctives seront, le cas échéant, demandées aux exploitants.

Un suivi est déjà effectué par la société Clion dans le cadre de son arrêté d'autorisation d'exploiter (mesures mensuelles). Il doit être complété de manière à avoir une connaissance de la piézométrie sur l'ensemble du site.

PERIMETRE D'APPLICATION DE L'ACTION :

L'ensemble du site

DESCRIPTION DE L'ACTION :

Intégration des mesures effectuées par la Société Clion.

Expertise pour la localisation de six nouveaux piézomètres.

Pose de six piézomètres complémentaires.

Relevé des niveaux 6 fois par an (en tenant compte des conditions météorologiques).

Analyse des relevés.

EFFETS ATTENDUS :

Constat des effets de l'exploitation des carrières sur l'état de conservation des habitats humides.

MAITRE D'OUVRAGE :

Etat.

MISE EN ŒUVRE :

Animateur du DOCOB, bureau d'études spécialisé

COUT ESTIME : Expertise pour localisation des piézomètres (610 €) + pose de 6 piézomètres (11.750 €) + 6 relevés annuels pendant la durée du document d'Objectifs (10.980 €) + analyse des résultats (5.490 €), soit au total pour la durée du DOCOB : **28.830 €**

INDICATEUR DE SUIVI ET D'EVALUATION DE LA MESURE:

Etude du suivi du niveau de la nappe effectivement réalisée.

B. CONSERVATION ET GESTION DES LANDES

Action B1 : Inventaire des propriétaires de landes

Action B2 : Maîtrise foncière à des fins de gestion conservatoire d'espaces stratégiques

Action B3 : Maintien des habitats existants de landes d'intérêt communautaire

Action B4 : Gestion des parcelles de landes par rajeunissement périodique

Action B5 : Gestion expérimentale des parcelles de lande restaurée, envahies par la Fougère aigle

Action B6 : Gestion de la parcelle de lande incluse dans le bois du Grondin

Action B1
INVENTAIRE DES PROPRIETAIRES DE LANDES

Objectifs opérationnels :

Préserver les habitats face à des changements
d'utilisation du sol
Favoriser le maintien en bon état de conservation
des habitats « ouverts »



Habitats d'intérêt communautaire visés : Landes humides atlantiques tempérées à *Erica ciliaris* et *Erica tetralix* (4020) – habitat prioritaire Landes sèches européennes (4030)

Espèces visées : Grand rhinolophe (1304), Grand murin (1324), Petit rhinolophe (1303), Petit murin (1307)

JUSTIFICATION :

Afin de mettre en place des programmes d'acquisition foncière (action B2) et de gestion des landes par rajeunissement périodique (action B4), il convient d'identifier la propriété foncière actuelle.

PERIMETRE D'APPLICATION DE L'ACTION :

Les parcelles de landes.

DESCRIPTION DE L'ACTION :

Recherche cadastrale des propriétaires de parcelles de landes. Cartographie du foncier sur fond parcellaire.

EFFETS ATTENDUS :

Disposer d'un état initial du foncier afin de pouvoir engager les actions B2 et B4.

MISE EN ŒUVRE :

Animateur du DOCOB

PLAN DE FINANCEMENT : Dans le cadre de la mission d'animation

COÛT ESTIME : 1 800 €

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION DE LA MESURE: Analyse et cartographie du foncier faite.

Action B2
MAITRISE FONCIERE A DES FINS CONSERVATOIRES SUR DES ESPACES STRATEGIQUES

Objectifs opérationnels :
Préserver les habitats face à des changements d'utilisation du sol
Favoriser le maintien en bon état de conservation des habitats « ouverts »



Habitats d'intérêt communautaire visés :
Landes humides atlantiques tempérées à Erica ciliaris et Erica tetralix (4020) – habitat prioritaire
Landes sèches européennes (4030)
Tourbière basse alcaline (7230)

Espèces visées : *Grand rhinolophe (1304), Grand murin (1324), Petit rhinolophe (1303), Petit murin (1307), Agrion de Mercure (1044), Damier de la succise (1065), Cuivré des marais (1060), Ecaille chinée (1078), Laineuse du prunellier (1074), Vertigo de Desmoulins (1016)*

JUSTIFICATION :

La maîtrise foncière par acquisition (ou éventuellement la maîtrise d'usage par bail emphytéotique ou par convention de gestion), pourra faciliter la mise en œuvre de certaines actions du DOCOB : conservation ou restauration d'espaces naturels remarquables (actions B4, D1, D2, D3).

Toutefois, dans le cadre de la mise en œuvre du DOCOB, les contrats d'entretien et de gestion restent prioritaires.

PERIMETRE D'APPLICATION DE L'ACTION :

Les parcelles de landes et de zones humides remarquables.

SUPERFICIE D'APPLICATION DE L'ACTION :

Objectif d'acquisition pour les 6 premières années du DOCOB : environ 25 ha.

DESCRIPTION DE L'ACTION :

- Localisation pertinente des parcelles à acquérir en fonction de l'objectif à atteindre.
- Acquisition (ou location, ou conventions de gestion) de parcelles par un opérateur foncier.
- Etablissement d'un plan de gestion répondant à l'objectif à atteindre et respectant les enjeux identifiés dans le DOCOB.

EFFETS ATTENDUS :

- Conservation des habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire.

OPERATEURS FONCIERS : Organismes de gestion compétents, collectivités territoriales.

PLAN DE FINANCEMENT : Etat, Europe, collectivités territoriales.

COÛT ESTIMÉ :

Acquisitions foncières : sur la base d'un coût moyen de 2 000 €/ha (*à adapter en fonction du marché foncier localement*) : 50 000 €

INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE LA MESURE :

- Superficies acquises (ou éventuellement louées ou en conventions de gestion)
- Suivi de l'intérêt biologique des parcelles concernées.

Action B3
**MAINTIEN DES HABITATS EXISTANTS DE LANDES D'INTERET
COMMUNAUTAIRE**

Objectifs opérationnels :
Préserver les habitats face à des changements
d'utilisation du sol



Habitats d'intérêt communautaire visés :
Landes humides atlantiques tempérées à
Erica ciliaris et *Erica tetralix* (4020) –
habitat prioritaire
Landes sèches européennes (4030)

Espèces visées : Grand rhinolophe (1304),
Grand murin (1324), Petit rhinolophe (1303),
Petit murin (1307)

JUSTIFICATION :

Afin de conserver les habitats de landes, la première étape consiste à éviter tout changement d'occupation du sol.

Leur superficie a beaucoup régressé au cours des dernières décennies ; il faut donc veiller à maintenir les landes existantes en évitant tout changement d'occupation du sol des parcelles.

Le respect d'engagements minimums de la part du propriétaire devrait contribuer à garantir un bon état de conservation à ces habitats.

PERIMETRE D'APPLICATION DE L'ACTION : Les parcelles de landes du site.

SUPERFICIE D'APPLICATION DE L'ACTION : environ 96 ha

DESCRIPTION DE L'ACTION :

• **Contenu :**

Engagements non rémunérés :

- Ne pas détruire les surfaces de landes existantes (défrichement et retournement du sol pour mise en valeur agricole, défrichement pour mise en valeur touristique...)
- Ne pas procéder à des plantations d'arbres (résineux ou feuillus) et d'arbustes sur les surfaces de landes.
- N'utiliser aucun produit phytosanitaire pour l'entretien de la végétation, sauf justification technique et accord de la structure animatrice.

• **Outil :**

Charte Natura 2000

EFFETS ATTENDUS :

- à court terme : stabilisation des surfaces de landes sur le site.
- à moyen terme : maintien de ces habitats dans un bon état de conservation.

CONTRACTANTS : Propriétaires ou ayants droits

PLAN DE FINANCEMENT : -

JUSTIFICATION :

Afin de conserver les habitats de landes, la première étape consiste à éviter tout changement d'occupation du sol.

Leur superficie a beaucoup régressé au cours des dernières décennies ; il faut donc veiller à maintenir les landes existantes en évitant tout changement d'occupation du sol des parcelles.

Le respect d'engagements minimums de la part du propriétaire devrait contribuer à garantir un bon état de conservation à ces habitats.

PERIMETRE D'APPLICATION DE L'ACTION : Les parcelles de landes du site.

SUPERFICIE D'APPLICATION DE L'ACTION : environ 96 ha

DESCRIPTION DE L'ACTION :

2. Contenu :

Engagements non rémunérés :

- a. Ne pas détruire les surfaces de landes existantes (défrichement et retournement du sol pour mise en valeur agricole, défrichement pour mise en valeur touristique...)
- b. Ne pas procéder à des plantations d'arbres (résineux ou feuillus) et d'arbustes sur les surfaces de landes.
- N'utiliser aucun produit phytosanitaire pour l'entretien de la végétation, sauf justification technique et accord de la structure animatrice.

3. Outil :

Charte Natura 2000

EFFETS ATTENDUS :

- à court terme : stabilisation des surfaces de landes sur le site.
- à moyen terme : maintien de ces habitats dans un bon état de conservation.

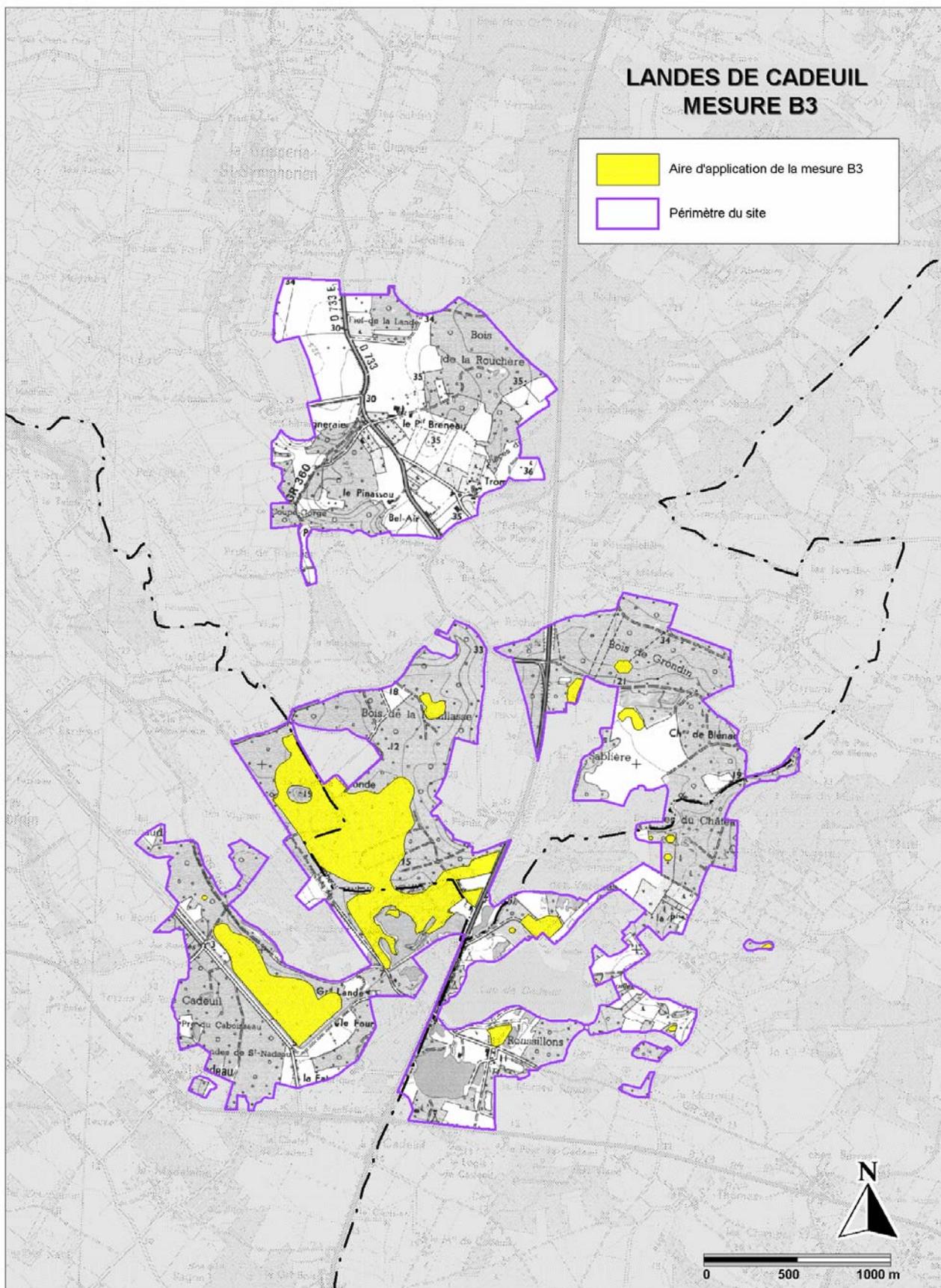
CONTRACTANTS : Propriétaires ou ayants droits

PLAN DE FINANCEMENT : -

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION DE LA MESURE :

A l'échelle du site :

1. Faire un bilan annuel des superficies de landes sous charte
2. Six ans après la validation du DOCOB, évaluer la superficie totale de landes du site, à comparer avec l'état initial issu du diagnostic biologique



Action B4
GESTION DES PARCELLES DE LANDE PAR RAJEUNISSEMENT PERIODIQUE

Objectifs opérationnels :

Favoriser le maintien en bon état de conservation des milieux ouverts



Habitats d'intérêt communautaire visés :

Landes humides atlantiques tempérées à *Erica ciliaris* et *Erica tetralix* (4020) – habitat prioritaire
 Landes sèches européennes (4030)

Espèces visées :

Grand rhinolophe (1304), Grand murin (1324), Petit rhinolophe (1303), Petit murin (1307)

JUSTIFICATION :

L'entretien régulier des landes permettra d'éviter la colonisation par des arbustes préfigurant le boisement qui conduirait à terme à la disparition totale de l'habitat sur le site.

Les différents stades de végétation de la lande sont tous intéressants car ils favorisent la présence d'espèces d'intérêt patrimonial différentes. Le but de l'action est de développer un mode de gestion par rajeunissement périodique, par taches, afin d'obtenir une mosaïque de hauteurs de végétation différentes. Ce mode de gestion assurera le maintien en permanence de toutes les classes d'âge de la lande entre 0 et 15 ans ce qui devrait favoriser la biodiversité.

PERIMETRE D'APPLICATION DE L'ACTION :

Les parcelles de landes du site.

SUPERFICIE D'APPLICATION DE L'ACTION : environ 96 ha

DESCRIPTION DE L'ACTION :

4. **Contenu :**

Engagements rémunérés :

- ♦ Planification de la restauration des habitats de landes afin de constituer une mosaïque de « placettes » de hauteur de végétation différente

Exemple d'unités de gestion à faucher chaque année à partir de l'année n

n	n+1	n+2
zone témoin	n+5	n+3
	n+4	

- ♦ Entretien de chaque placette par gyrobroyage ou fauche avec exportation de la matière organique après chaque fauche, pour éviter l'enrichissement du milieu. Renouvellement de l'opération tous les 10-15 ans dans chaque placette.

Engagements non rémunérés :

- ◆ Entretien par brûlis proscrit.
 - ◆ Conservation de zones sur lesquelles il n'y aura aucune gestion, qui serviront de témoins de l'évolution naturelle de la végétation de la lande et de zones refuges pour la faune : 10 % de la superficie totale de la parcelle au maximum
 - ◆ Maintien de quelques arbres isolés et en bouquets dans les landes et en périphérie de l'habitat, ainsi que des ligneux secs ou morts (s'il y en a).
 - ◆ Période de travaux respectant les périodes sensibles pour la flore et la faune (nidification, floraison) et de forte hydromorphie du sol ; période recommandée : octobre à décembre.
 - ◆ Outils d'exploitation et de débardage utilisés respectant les sols (compactage, orniérage).
 - ◆ Mode d'évacuation des produits de coupe respectant les milieux ou espèces fragiles.
 - ◆ Utilisation de produits phytosanitaires proscrite, sauf justification technique et accord de la structure animatrice ; dans tous les cas, l'utilisation est exclue dans les 10 m du bord des cours d'eau et dans les zones humides.
 - ◆ Information des intervenants et sous-traitants sur les sensibilités du milieu, les objectifs de qualité et les modalités d'application du cahier des charges.
 - ◆ Gestion des déchets de l'activité (huile de vidange, etc.).
 - ◆ Engagement à laisser libre accès à la structure animatrice pour le suivi scientifique après travaux.
 - ◆ Engagement à ne pas reboiser la parcelle ou à la valoriser dans un objectif cynégétique.
- **Outils :**
 - Engagements rémunérés : Contrat Natura 2000
 - Engagements non rémunérés : Charte Natura 2000

EFFETS ATTENDUS :

- à court terme : maintien des superficies des habitats d'intérêt communautaire sur le site.
- à moyen terme : maintien de ces habitats dans un bon état de conservation.

CONTRACTANTS :

Propriétaires ou ayants-droits

MISE EN ŒUVRE ET PARTENAIRES :

Animateur du DOCOB

COUT INDICATIF UNITAIRE DE L'ACTION :

Entretien par gyrobroyage : 1 800 €/ha/fauche

Entretien par débroussaillage manuel : 4 000 €/ha/fauche

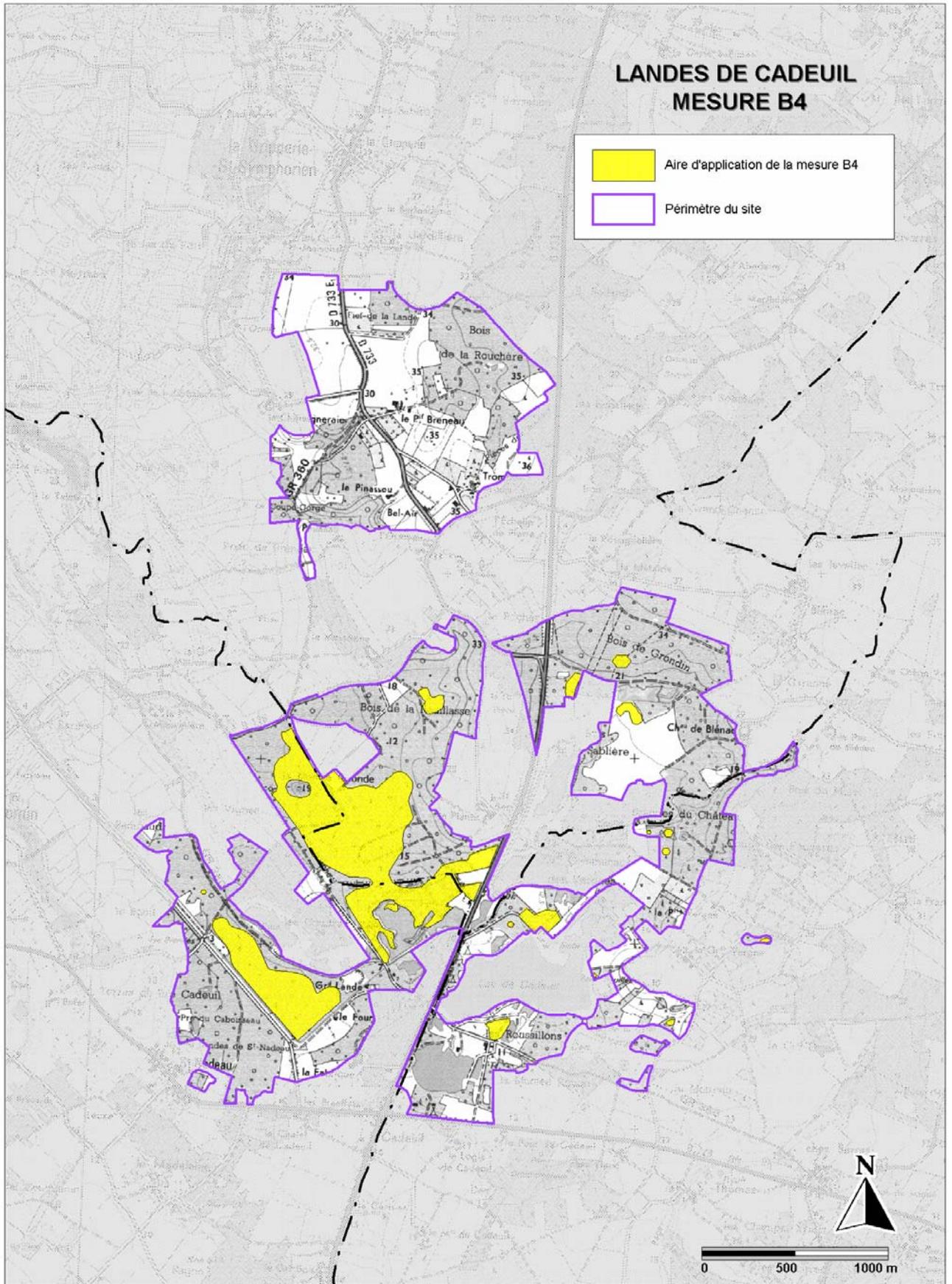
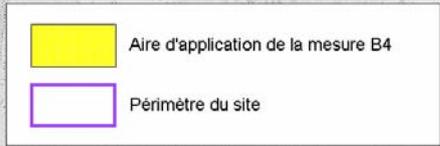
OBJECTIF DE CONTRACTUALISATION A 6 ANS : 50 ha

BUDGET NECESSAIRE A L'ACTION (coût maximal) : 200 000 €

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION DE LA MESURE :

- 1 A l'échelle du site :
 - faire un bilan annuel des superficies de landes sous charte et sous contrat ;
 - six ans après la validation du DOCOB, évaluer la superficie totale de landes du site, à comparer avec le diagnostic biologique du DOCOB.
5. A l'échelle de la parcelle : la dernière année du contrat (ou de la charte), effectuer un diagnostic biologique de la parcelle.

LANDES DE CADEUIL MESURE B4



Action B5
**GESTION EXPERIMENTALE DES PARCELLES DE LANDE RESTAUREE ENVAHIES
 PAR LA FOUGERE AIGLE**

Objectifs opérationnels :

Favoriser le maintien en bon état de conservation des milieux ouverts



Habitats d'intérêt communautaire visés :

Landes humides atlantiques tempérées à *Erica ciliaris* et *Erica tetralix* (4020) – habitat prioritaire
 Landes sèches européennes (4030)

Espèces visées :

Grand rhinolophe (1304), Grand murin (1324), Petit rhinolophe (1303), Petit murin (1307)

JUSTIFICATION :

Les parcelles de landes sèches du site connaissent souvent, une fois les actions de restauration réalisées, un fort développement de Fougère aigle. Cette espèce, à fort pouvoir colonisateur, tend à s'étendre très rapidement aux dépens des autres espèces de la lande. Cela conduit à une fermeture et une uniformisation du milieu qui perd alors de son intérêt biologique, notamment pour la flore, les insectes, et les oiseaux. L'éradication progressive de cette espèce répond à un objectif de maintien de la biodiversité à travers la restauration de milieux ouverts comprenant le cortège floristique typique des landes sèches d'intérêt communautaire.

PERIMETRE D'APPLICATION DE L'ACTION :

Les parcelles de landes restaurées, envahies par la Fougère aigle.

SUPERFICIE D'APPLICATION DE L'ACTION : environ 48 ha

DESCRIPTION DE L'ACTION :

• **Contenu :**

Engagements rémunérés :

- ♦ Réduction de la présence de la Fougère aigle par la technique du brise-fougère : passage d'un rouleau permettant d'écraser les fougères et de réduire fortement leur présence (densité, hauteur).
- ♦ Passage à réaliser après avoir débroussaillé la zone afin d'avoir une action uniforme
- ♦ Matériel tracté par un cheval afin d'engendrer un impact minimal sur le sol, la flore, et la faune.
- ♦ Réalisation de deux passages par an (fin du printemps et été) afin de diminuer la présence de l'espèce.
- ♦ Opération à réaliser tous les ans pendant 5 ans.
- ♦ Planification de l'opération à la suite des actions de gestion des parcelles de landes par rajeunissement périodique (action B4 du DOCOB), afin de constituer une mosaïque de placettes de hauteur et de végétation différentes.

Exemple d'unités à gérer chaque année à partir de l'année n

n	n+1	n+2
zone témoin	n+5	n+3
	n+4	

- ♦ Exportation de la matière végétale.

Engagements non rémunérés :

- ◆ Entretien par brûlis proscrit.
- ◆ Conservation de zones sur lesquelles il n'y aura aucune gestion, qui serviront de témoins de l'évolution naturelle de la végétation de la lande et de zones refuges pour la faune : 10 % de la superficie totale de la parcelle au maximum.
- ◆ Maintien de quelques arbres isolés et en bouquets dans les landes et en périphérie de l'habitat, ainsi que des ligneux secs ou morts (s'il y en a).
- ◆ Utilisation de produits phytosanitaires proscrite, sauf justification technique et accord de la structure animatrice ; dans tous les cas, l'utilisation est exclue dans les 10 m du bord des cours d'eau et dans les zones humides.
- ◆ Information des intervenants et sous-traitants sur les sensibilités du milieu, les objectifs de qualité et les modalités d'application du cahier des charges.
- ◆ Engagement à laisser libre accès à la structure animatrice pour le suivi scientifique après travaux.
- ◆ Engagement à ne pas reboiser la parcelle ou à la valoriser dans un objectif cynégétique.

● **Outils :**

Engagements rémunérés : Contrat Natura 2000

EFFETS ATTENDUS :

- à court terme : maintien des superficies des habitats d'intérêt communautaire sur le site.
- à moyen terme : maintien de ces habitats dans un bon état de conservation.

CONTRACTANTS :

Propriétaires ou ayants-droits

MISE EN ŒUVRE ET PARTENAIRES :

Animateur du DOCOB

COÛT INDICATIF UNITAIRE DE L'ACTION :

800 €/ha/an

OBJECTIF DE CONTRACTUALISATION A 6 ANS : 5 ha

BUDGET NECESSAIRE A L'ACTION : 24 000 €

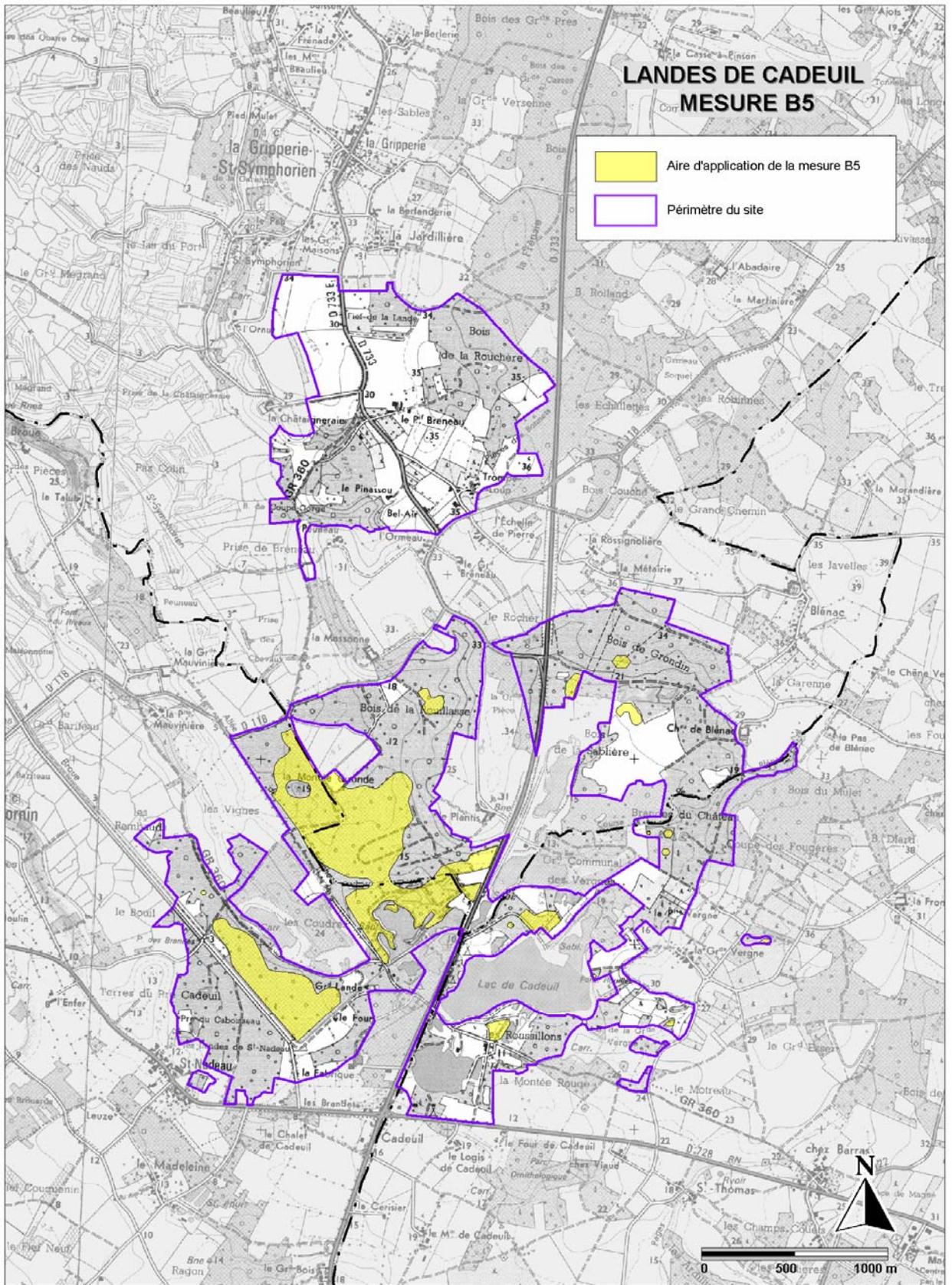
INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION DE LA MESURE :

1. A l'échelle du site :

- faire un bilan annuel des superficies de landes sous contrat ;
- six ans après la validation du DOCOB, évaluer la superficie totale de landes du site, à comparer avec le diagnostic biologique du DOCOB.

2. A l'échelle de la parcelle : la dernière année du contrat, effectuer des relevés phytosociologiques des parcelles (abondance/dominance des espèces) permettant d'évaluer :

- le niveau de repousse de la fougère (pourcentage de recouvrement)
- le développement de la végétation caractéristique des landes d'intérêt communautaire.



Action B6
GESTION DE LA ZONE DE LANDE INCLUSE DANS LE BOIS DU GRONDIN

Objectifs opérationnels :

Favoriser le maintien en bon état de conservation des milieux ouverts



Habitats d'intérêt communautaire visés :

Landes humides atlantiques tempérées à *Erica ciliaris* et *Erica tetralix* (4020) – habitat prioritaire
Landes sèches européennes (4030)

Espèces visées :

Grand rhinolophe (1304), Grand murin (1324), Petit rhinolophe (1303), Petit murin (1307)

JUSTIFICATION :

Le bois du Grondin est un bois communal géré par l'ONF, au sein duquel se trouve une zone de lande. Il convient d'entretenir cette lande afin de ne pas la laisser évoluer vers le boisement.

PERIMETRE D'APPLICATION DE L'ACTION :

La zone de lande incluse dans le bois du Grondin.

SUPERFICIE D'APPLICATION DE L'ACTION : environ 0,5 ha

DESCRIPTION DE L'ACTION :

• **Contenu :**

Engagements rémunérés :

- ♦ Entretien de la lande par rajeunissement périodique : une fauche (ou un gyrobroyage) tous les 10-15 ans, par moitié, afin de maintenir en permanence sur la lande deux classes d'âge de végétation.

Engagements non rémunérés :

- ♦ Entretien par brûlis proscrit.
- ♦ Conservation de zones sur lesquelles il n'y aura aucune gestion, qui serviront de témoins de l'évolution naturelle de la végétation de la lande et de zones refuges pour la faune : 10 % de la superficie totale de la parcelle au maximum.
- ♦ Maintien de quelques arbres isolés et en bouquets dans les landes et en périphérie de l'habitat, ainsi que des ligneux secs ou morts (s'il y en a).
- ♦ Période de travaux respectant les périodes sensibles pour la flore et la faune (nidification, floraison) et de forte hydromorphie du sol ; période recommandée : octobre à décembre.
- ♦ Outils d'exploitation et de débardage utilisés respectant les sols (compactage, orniérage).
- ♦ Mode d'évacuation des produits de coupe respectant les milieux ou espèces fragiles.
- ♦ Utilisation de produits phytosanitaires proscrite, sauf justification technique et accord de la structure animatrice ; dans tous les cas, l'utilisation est exclue dans les 10 m du bord des cours d'eau et dans les zones humides.
- ♦ Information des intervenants et sous-traitants sur les sensibilités du milieu, les objectifs de qualité et les modalités d'application du cahier des charges.
- ♦ Gestion des déchets de l'activité (huile de vidange, etc.).
- ♦ Engagement à laisser libre accès à la structure animatrice pour le suivi scientifique après travaux.
- ♦ Engagement à ne pas reboiser la parcelle ou à la valoriser dans un objectif cynégétique.

• **Outils :**

- Engagements rémunérés : Contrat Natura 2000
- Engagements non rémunérés : Charte Natura 2000

EFFETS ATTENDUS :

- à court terme : maintien des superficies des habitats d'intérêt communautaire sur le site.
- à moyen terme : maintien de ces habitats dans un bon état de conservation.

CONTRACTANTS :

Propriétaires ou ayants-droits

MISE EN ŒUVRE ET PARTENAIRES :

Animateur du DOCOB

COÛT INDICATIF UNITAIRE DE L'ACTION :

Entretien par gyrobroyage : 1 800 €/ha/fauche

Entretien par débroussaillage manuel : 4 000 €/ha/fauche

Exportation des produits de fauche : 2 500 €

OBJECTIF DE CONTRACTUALISATION A 6 ANS : 0,5 ha

BUDGET NECESSAIRE A L'ACTION (coût maximal) : 4 500 €€

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION DE LA MESURE :

1. A l'échelle du site :
 - faire un bilan annuel des superficies de landes sous charte et sous contrat ;
 - six ans après la validation du DOCOB, évaluer la superficie totale de landes, à comparer avec le diagnostic biologique du DOCOB.
2. A l'échelle de la parcelle : la dernière année du contrat (ou de la charte), effectuer un diagnostic biologique de la parcelle.

C. CONSERVATION ET GESTION DES BOISEMENTS

Action C1 : Maintien des habitats existants de boisements d'intérêt communautaire

Action C2 : Régénération naturelle par bouquets du Bois du Grondin

Action C3 : Gestion jardinée des ourlets forestiers

Action C4 : Conservation d'arbres morts ou sénescents, arbres à cavités, et chandelles

Action C5 : Création d'îlots de vieillissement

Action C6 : Renouvellement des arbres têtards

Action C7 : Entretien des chemins communaux selon des méthodes favorables à la biodiversité.

Action C1
**MAINTIEN DES HABITATS EXISTANTS DE BOISEMENTS D'INTERET
COMMUNAUTAIRE**

Objectifs opérationnels :
Préserver les habitats face à des changements
d'utilisation du sol



Habitats d'intérêt communautaire visés :
Forêts alluviales résiduelles à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (91E0) - habitat prioritaire
Chênaies galicio-portugaises à *Quercus robur* et *Quercus pyrenaica* (9230)

Habitats d'espèces visés :
Chênaie acidiphile, chênaie-charmaie, bois de pins maritimes, boisement mésohygrohyphile thermophile

Espèces visées : Grand rhinolophe (1304), Grand murin (1324), Petit rhinolophe (1303), Petit murin (1307) Rosalie des Alpes (1087) – espèce prioritaire, Grand capricorne (1088), Lucane cerf-volant (1083)

JUSTIFICATION :

Plusieurs habitats forestiers du site sont d'intérêt communautaire ; d'autre part, ils constituent l'habitat d'espèces d'intérêt communautaire, principalement chauves-souris et insectes. Afin de conserver les habitats forestiers, la première étape consiste à éviter tout changement d'occupation du sol des parcelles correspondantes.

Le respect d'engagements minimums de la part du propriétaire devrait contribuer à garantir un bon état de conservation à ces habitats.

PERIMETRE D'APPLICATION DE L'ACTION : Les parcelles de boisements du site.

SUPERFICIE D'APPLICATION DE L'ACTION : environ 300 ha

DESCRIPTION DE L'ACTION :

• ***Contenu :***

Engagements non rémunérés :

- Maintenir les surfaces et la nature des boisements actuels : pas de défrichement, pas de plantation de résineux et d'essences exotiques.
- Pratiquer une exploitation sans coupe à blanc sur une superficie de plus de 1,5 ha d'un seul tenant ; après la coupe, laisser la régénération naturelle par recépage ou semis s'effectuer (pas de plantations de ligneux).
- Laisser en évolution libre les forêts alluviales d'aulnes et frênes, habitat prioritaire.
- Conserver une diversité d'étages de végétation (étages arboré, arbustif, buissonnant, herbacé) dans le respect des règles de débroussaillage.
- Laisser au sol une partie du bois mort et les vieilles souches, favorables aux insectes saproxyliques.

• **Outil :**

Charte Natura 2000

EFFETS ATTENDUS :

- à court terme : stabilisation des surfaces de boisements sur le site.
- à moyen terme : maintien de ces habitats dans un bon état de conservation.

CONTRACTANTS : Propriétaires ou ayants droits

INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE LA MESURE :

A l'échelle du site :

- Faire un bilan annuel des superficies de boisements sous charte
- Six ans après la validation du DOCOB, évaluer la superficie totale de boisements du site, à comparer avec l'état initial issu du diagnostic biologique.

Action C2
REGENERATION NATURELLE PAR BOUQUETS DU BOIS DU GRONDIN

Objectifs opérationnels :
Favoriser une gestion extensive des habitats forestiers



Habitats d'intérêt communautaire visés :
Chênaies galicio-portugaises à *Quercus robur* et *Quercus pyrenaica* (9230)

Espèces visées : Grand rhinolophe (1304), Grand murin (1324), Petit rhinolophe (1303), Petit murin (1307)

JUSTIFICATION :

L'action concerne la mise en œuvre de régénérations dirigées spécifiques à certains habitats d'intérêt communautaire au bénéfice des habitats ayant justifié la désignation du site, selon une logique non productive.

Partant du principe que la régénération naturelle est à privilégier lorsqu'elle est possible (maintien de la diversité génétique, adaptation aux conditions stationnelles), cette action vise à conserver l'intégrité des habitats d'intérêt communautaire présentant une faible régénération ou pour lesquels une difficulté prononcée de régénération constitue une menace particulière.

On rappelle que la régénération réclame souvent du temps et que la plantation reste une solution de dernier recours lorsque le maintien du peuplement dans des conditions favorables à l'émergence du semis naturel reste inefficace. Ceci est d'autant plus vrai que le milieu est fragile et donc sensible à une intervention brutale.

PERIMETRE D'APPLICATION DE L'ACTION : Les parcelles de boisements du site.

SUPERFICIE D'APPLICATION DE L'ACTION : environ 300 ha

CONDITIONS PARTICULIERES D'ELIGIBILITE :

Cette action ne peut être contractualisée que lorsque les considérations relatives à la lutte contre les incendies ont été soigneusement examinées.

DESCRIPTION DE L'ACTION :

• ***Contenu :***

Engagements rémunérés :

- Travail du sol (crochetage) en plein ou par trouée en particulier à l'aplomb des semenciers (si la nature du sol le permet).
- Dix à quinze ans après l'exploitation, dégagement de taches de semis sur des placettes de 1 ha environ : une seule intervention par placette. Deux placettes dégagées l'année n ; deux autres l'année n+2. Dégagement d'un minimum de 300 tiges/ha d'essences représentatives de l'habitat.
- Favoriser les espèces minoritaires ou peu communes lors du dégagement des semis : obtenir à l'issue du contrat 200 tiges/ha viables.
- Plantation ou enrichissement en cas d'échec constaté de la régénération naturelle : planter une densité de 300 tiges/ha d'essences locales adaptées à la station et représentatives de l'habitat, et obtenir au moins 200 tiges/ha viables (vigoureux, sains, dominance apicale marquée et sans dégât de gibier) à l'issue du contrat.

- Les plantations pourront être protégées individuellement contre la grande faune.
- Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action sur avis du service instructeur.

• **Outil :**

Contrat Natura 2000 forestier.

EFFETS ATTENDUS :

Maintien de ces habitats dans un bon état de conservation.

CONTRACTANT : Commune de la Gripperie Saint-Symphorien

MISE EN ŒUVRE ET PARTENAIRES : animateur du DOCOB, ONF

COUT UNITAIRE DE L'ACTION :

- Travail du sol préparatoire à la régénération : 300 €/ha
- Dégagement de régénération naturelle : 1 600 €/ha
- Enrichissement par plantation : 2 500 €/ha

OBJECTIF DE CONTRACTUALISATION A 6 ANS : 4 placettes de 1 ha

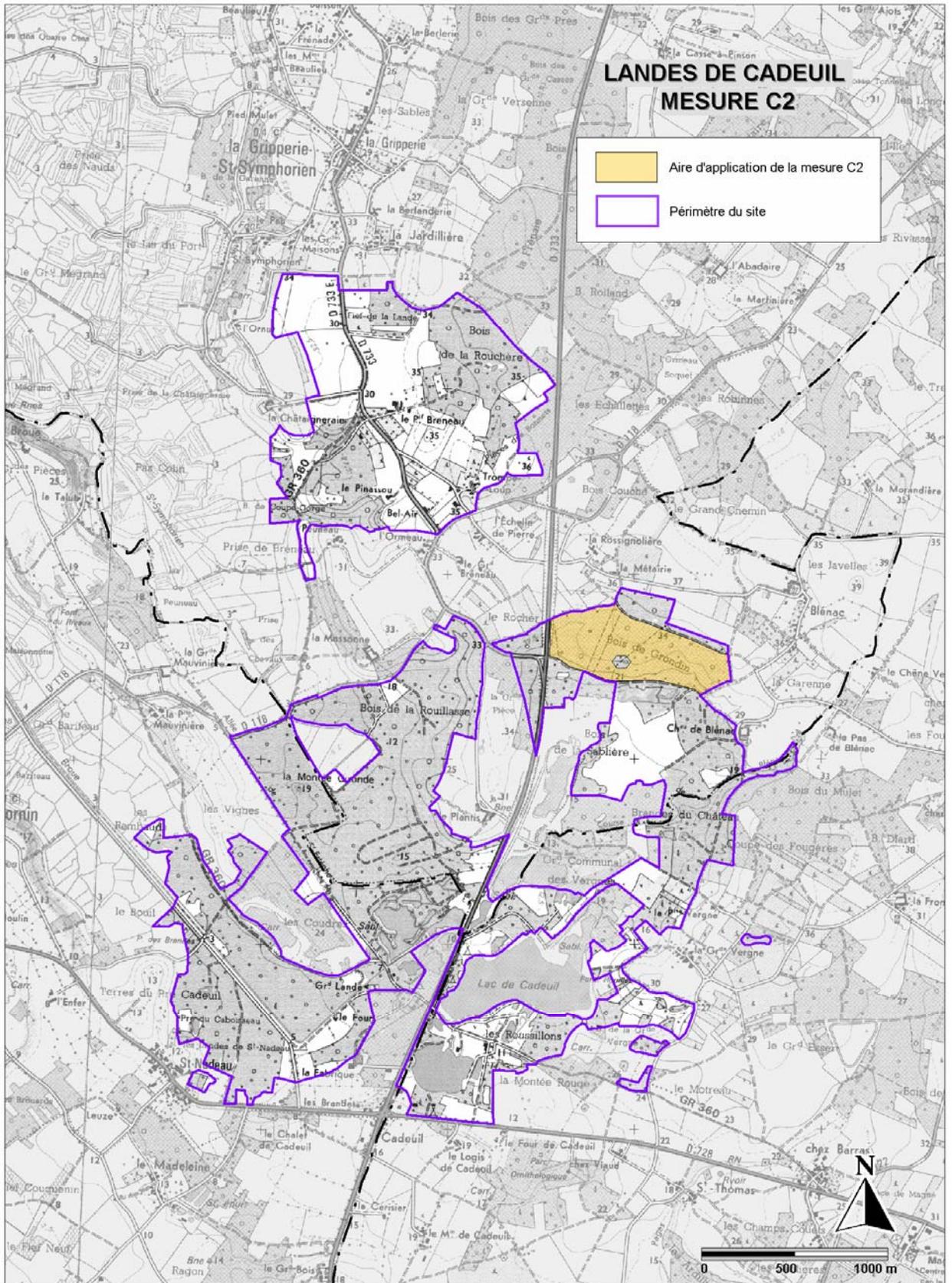
BUDGET NECESSAIRE A L'ACTION (coût maximal) : 17 600 €

POINTS DU CAHIER DES CHARGES POUVANT FAIRE L'OBJET D'UN CONTROLE :

- Attestation de provenance des plants en cas d'enrichissement
- Vérification des densités à l'issue du contrat

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION DE LA MESURE :

- A l'échelle des îlots de régénération : six ans après la signature du contrat, un passage sur chaque zone pour vérification de la diversité végétale du peuplement.



Action C3
GESTION JARDINÉE DES OURLETS FORESTIERS

Objectif opérationnel :

Favoriser une gestion extensive des habitats forestiers



Habitats d'intérêt communautaire visés :
*Forêts alluviales résiduelles à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (9IE0) -habitat prioritaire
Chênaies galicio-portugaises à *Quercus robur* et *Quercus pyrenaica* (9230)*

Habitats d'espèces visés :
Chênaie acidiphile, chênaie-charmaie, bois de pins maritimes, boisement mésohygrophile thermophile

Espèces visées : *Grand murin (1324), Rosalie des Alpes (1087) – espèce prioritaire, Grand capricorne (1088), Lucane cerf-volant (1083)*

JUSTIFICATION :

Les ourlets forestiers remplissent de nombreuses fonctions : habitat pour de nombreux insectes, pour les espèces animales des milieux buissonneux, poste de chant de l'engoulevent, poste d'observation de rapaces chassant dans les landes contigües... Il est donc important de maintenir cette lisière, milieu de transition entre la forêt et la lande, d'empêcher son boisement par une gestion adaptée.

Cette action concerne les travaux de marquage, d'abattage ou de taille, sans enjeu de production, d'est à dire dans le but d'améliorer le statut de conservation des espèces ayant justifié la désignation du site. Elle concerne les activités d'éclaircie et de nettoyage au profit d'espèces ou d'habitats d'espèces d'intérêt communautaire.

PERIMETRE D'APPLICATION DE L'ACTION: les parcelles de boisements du site

SUPERFICIE D'APPLICATION DE L'ACTION : environ 300 ha

ENGAGEMENTS REMUNERES (opérations éligibles et cahier des charges) :

Opération limitée à l'exploitation d'arbres et d'arbustes en faveur d'arbres désignés pour leur intérêt potentiel comme habitats d'espèces. Désignation à la peinture des arbres et brins de taillis à abattre, par l'expert forestier ou l'homme de l'art agréé. Utilisation de peinture non nocive pour l'environnement uniquement.

- Marquage à la peinture et localisation précise des arbres à tailler et description (essence, diamètre, état sanitaire visuel, environnement immédiat, objectif écologique...).
- Coupe d'arbres, création de cépées, abattage de végétaux ligneux, de façon à amener un éclaircissement maîtrisé au sol.
- Lorsque, dans le cas de coupe d'arbres, le fait de laisser les bois sur place représente un danger réel pour le milieu (habitats, incendies, attaque d'insectes...) ou la sécurité publique, l'enlèvement et le transfert des produits de coupe vers un lieu de stockage sûr est éligible. Le procédé de débardage sera choisi pour être le moins perturbant possible pour les habitats et espèces visées par le contrat.

- Dévitalisation par annellation. En l'absence de normes précises sur la distance des arbres morts ou sénescents à proximité des zones fréquentées par le public (route, piste, chemin, aire de travail ou de loisir,...), il est conseillé de maintenir une distance au moins égale à la hauteur des arbres morts ou sénescents à conserver.
- Débroussaillage, broyage de la végétation arbustive avant abattage.
- Etudes et frais d'experts (12% au maximum de l'assiette éligible des travaux).
- Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action sur l'avis du service instructeur.

OUTIL : Contrat Natura 2000 forestier.

EFFETS ATTENDUS :

- Développement d'habitats favorables aux espèces animales d'intérêt communautaire.

CONTRACTANTS : propriétaires ou ayants-droits

MISE EN ŒUVRE ET PARTENAIRES : animateur du DOCOB, CRPF

COÛT UNITAIRE DE L'ACTION :

L'aide sera accordée sur devis estimatif approuvé par le Préfet de département, et plafonnée aux dépenses réelles.

Le montant de l'aide est plafonné à :

- 3 000 €/ha travaillé dans le cas général pour les opérations comprenant le cas échéant coupe de végétaux ligneux, démontage des rémanents, débroussaillage et broyage de végétation arbustive.
- 6 000 €/ha travaillé lorsque le cahier des charges du contrat prévoit l'exportation des rémanents.

OBJECTIF DE CONTRACTUALISATION A 6 ANS : 20 ha

BUDGET NECESSAIRE A L'ACTION : 120 000 €

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION DE LA MESURE :

- A l'échelle du site : suivi annuel de la superficie de lisières gérée.
- A l'échelle des lisières sous contrats : six ans après la signature du contrat, un passage sur chaque zone pour vérification de la présence/absence des espèces d'intérêt communautaire.

Action C4
CONSERVATION D'ARBRES MORTS OU SENESCENTS, ARBRES A CAVITES ET CHANDELLES

Objectif opérationnel :

Favoriser une gestion extensive des habitats forestiers



Habitats d'intérêt communautaire visés :

*Forêts alluviales résiduelles à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (91E0) - habitat prioritaire*

*Chênaies galicio-portugaises à *Quercus robur* et *Quercus pyrenaica* (9230)*

Habitats d'espèces visés :

Chênaie acidiphile, chênaie-charmaie, bois de pins maritimes, boisement mésohygrohyphile thermophile

Espèces visées : *Grand murin (1324), Rosalie des Alpes (1087) – espèce prioritaire, Grand capricorne (1088), Lucane cerf-volant (1083)*

JUSTIFICATION :

Plusieurs habitats forestiers du site sont d'intérêt communautaire ou constituent l'habitat d'espèces d'intérêt communautaire, principalement chauves-souris et insectes. Le tronc des arbres morts ou des vieux arbres, en particulier contiennent des cavités ou forment des « chandelles », qui constituent l'habitat de plusieurs espèces d'intérêt communautaire. L'action vise à préserver ces arbres morts ou sénescents.

PERIMETRE D'APPLICATION DE L'ACTION : Les parcelles de boisements du site, et notamment les boisements alluviaux.

DESCRIPTION DE L'ACTION :

• **Contenu :**

Engagements non rémunérés :

- Conserver 2 à 5 arbres morts ou sénescents, arbres à cavités et chandelles par hectare, tous problèmes de sécurité du public considérés.
- Si certains vieux arbres devaient être abattus, ils le seraient à partir de début octobre.
- Les souches, qui peuvent abriter larves et nymphes d'insectes, seront laissées sur place.
- Les troncs doivent également être laissés sur place, au sol.

• **Outil :**

Charte Natura 2000

EFFETS ATTENDUS :

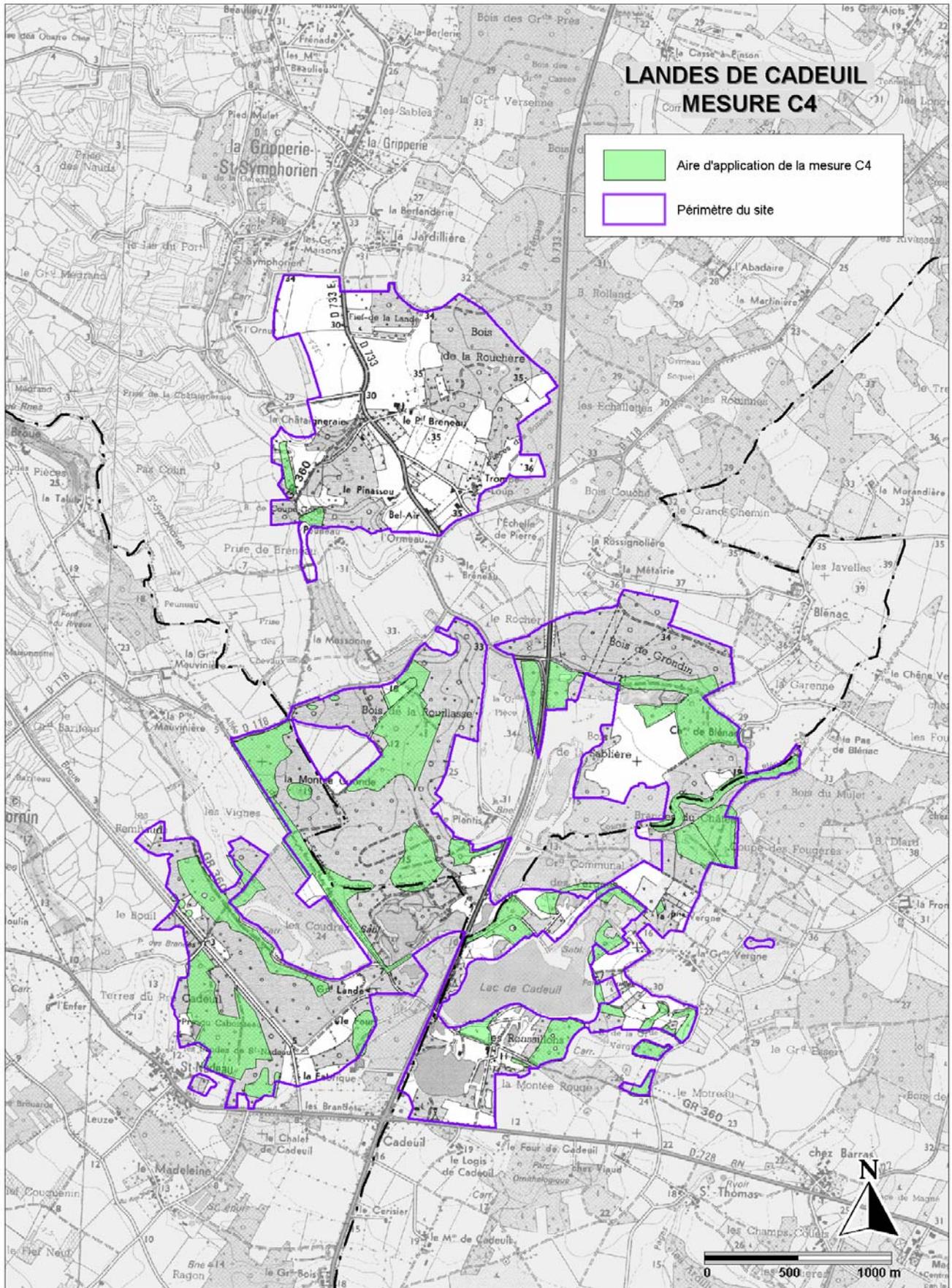
- à court terme : maintien des habitats favorables aux chauves-souris et insectes saproxylophages dans les boisements alluviaux.
- à moyen terme : populations de ces espèces confortées sur le site.

CONTRACTANTS : Propriétaires ou ayants droits

MISE EN ŒUVRE ET PARTENAIRES : animateur du DOCOB, CRPF

INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE LA MESURE :

- Faire un bilan annuel des superficies de boisements sous charte
- Six ans après validation du DOCOB, évaluer le nombre d'arbres morts ou sénescents, arbres à cavités et chandelles, sous charte.



Action C5
CREATION D'ÎLOTS DE VIEILLISSEMENT

Objectif opérationnel :

Favoriser une gestion extensive des habitats forestiers



Habitats d'intérêt communautaire visés :
*Forêts alluviales résiduelles à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (9IE0) -habitat prioritaire*
*Chênaies galicio-portugaises à *Quercus robur* et *Quercus pyrenaica* (9230)*

Habitats d'espèces visés :
Chênaie acidiphile, chênaie-charmaie, bois de pins maritimes, boisement mésohygrohyphile thermophile

Espèces visées : *Grand murin (1324), Rosalie des Alpes (1087) – espèce prioritaire, Grand capricorne (1088), Lucane cerf-volant (1083)*

JUSTIFICATION :

La mesure concerne un dispositif favorisant le développement de bois sénescents en forêt dans le but d'améliorer le statut de conservation des espèces des directives communautaires, ou la représentativité et la naturalité des habitats de la directive.

En ce qui concerne les habitats forestiers du réseau français Natura 2000, à côté de la réalisation de travaux et autres interventions relativement classiques, des besoins forts ont été identifiés en matière d'augmentation du nombre d'arbres ayant dépassé le diamètre d'exploitabilité, atteint la sénescence, voire déperissant, ainsi que d'arbres à cavité, de faible valeur économique mais présentant un intérêt pour certaines espèces.

La phase de sénescence des forêts est caractérisée par trois étapes : étape d'installation des espèces cavicoles (pics, chouettes, chiroptères arboricoles), puis processus progressif de recyclage du bois mort par des organismes saproxyliques (insectes et champignons spécialisés) et au final par les décomposeurs (détritviores incorporant au sol les particules ligneuses décomposées dans un processus d'humification).

PERIMETRE D'APPLICATION DE L'ACTION: les parcelles en boisements du site

SUPERFICIE D'APPLICATION DE L'ACTION : environ 300 ha

CONDITIONS GENERALES D'ELIGIBILITE :

Les surfaces se trouvant dans une situation d'absence de sylviculture, par choix (réserve intégrale) ou par défaut (parcelles non accessibles) ne sont pas éligibles. Les contrats portent sur des arbres des essences principales ou secondaires pour un volume à l'hectare **d'au moins 5 m³ bois fort**.

Ils peuvent concerner des **arbres disséminés** dans le peuplement mais aussi et surtout de préférence des groupes d'arbres dits **îlots de sénescence**.

Ces îlots sont recommandés par les scientifiques pour le développement d'un certain nombre d'espèces concernées par la mesure.

Les arbres choisis doivent appartenir à une catégorie de diamètre à 1,30 m du sol supérieure ou égale au diamètre d'exploitabilité fixé par essence dans le tableau ci-dessous et présenter une ou plusieurs cavités :

	Chêne sessile et pédonculé	Châtaigner	Hêtre	Feuillus précieux	Autres feuillus à bois dur	Autre feuillus à bois tendre	Pin maritime
Diamètre des arbres sélectionnables	60	40	60	30	40	40	45

De préférence, ils doivent présenter un houppier de forte dimension, être déjà sénescents, ou présenter des fissures, des branches mortes ou des cavités.

L'intérêt des arbres choisis devra être validé par une expertise écologique en accord avec le propriétaire ou son gestionnaire.

En contexte de futaie régulière, le maintien d'arbres adultes après la coupe définitive conduit à leur faire surplomber un jeune peuplement issu de régénération au sein duquel leur extraction ultérieure sera rendue délicate. C'est pourquoi **le renouvellement du contrat doit être possible** pour les arbres qui répondent encore aux critères d'éligibilité. En contexte irrégulier, le renouvellement du contrat est également possible dans les mêmes conditions.

Cette mesure ne peut être contractualisée qu'accompagnée d'une autre mesure de gestion des milieux forestiers.

MODALITES PARTICULIERES LIEES A LA DEMANDE DE CONTRAT :

En l'absence de normes précises sur la distance des arbres morts ou sénescents à proximité de zones fréquentées par le public (route, piste, chemin, aire de travail ou de loisir, etc...), il est conseillé de maintenir une distance entre les arbres morts et les zones fréquentées, au moins égale à la hauteur des arbres sénescents ou morts à conserver.

ENGAGEMENTS REMUNERES (opérations éligibles et cahier des charges) :

Les opérations éligibles consistent en le maintien sur pied d'arbres correspondant aux critères énoncés pendant 30 ans ainsi que d'éventuels études et frais d'experts.

ENGAGEMENTS NON REMUNERES :

Engagements de base :

- Respect des pratiques de bonne gestion forestière,
- Période de travaux respectant les périodes sensibles pour la faune ou la flore (nidification, floraison, etc.)
- Information des intervenants et sous-traitants sur les sensibilités du milieu, les objectifs de qualité et les modalités d'application du cahier des charges,
- Engagement à laisser libre accès à la structure animatrice pour le suivi scientifique après travaux.

Engagements spécifiques à la mesure :

L'engagement contractuel du propriétaire porte sur une durée de 30 ans. Il est admis sur cette durée que l'engagement n'est pas rompu si les arbres réservés subissent des aléas : volis, chablis ou attaques d'insectes. Dans ce cas c'est l'arbre ou ses parties maintenues au sol qui valent engagement.

Dans un souci de cohérence d'action, le bénéficiaire devrait maintenir, dans la mesure du possible, des arbres morts sur pied dans son peuplement en plus des arbres sélectionnés comme sénescents.

Le bénéficiaire devra procéder au marquage et/ou repérage des arbres sélectionnés ou à la délimitation des îlots de sénescence au moment de leur identification et assurer l'entretien du marquage et/ou repérage. Le défaut de marquage ou de repérage des arbres sélectionnés ou des îlots de sénescence constitue une anomalie majeure qui en cas de contrôle entraînera le remboursement des aides perçues.

OUTIL : Contrat Natura 2000 forestier.

EFFETS ATTENDUS :

- à court terme : développement des habitats favorables aux chauves-souris et insectes saproxylophages dans les boisements.
- à moyen terme : populations de ces espèces confortées sur le site.

CONTRACTANTS : propriétaires ou ayants-droits

MISE EN ŒUVRE ET PARTENAIRES : animateur du DOCOB, CRPF

COUT UNITAIRE DE L'ACTION :

Le montant de l'aide est plafonnée à 2 000 €/ha

L'aide sera accordée sur la base forfaitaire suivante :

	Chênes sessile, pédonculé, tauzin, pubescent	Châtaigner	Hêtre	Feuillus précieux	Autres feuillus à bois dur	Autre feuillus à bois tendre	Pin maritime
Aide forfaitaire par arbre en €	90	70	80	55	40	30	35

OBJECTIF DE CONTRACTUALISATION A 6 ANS : 5 ha

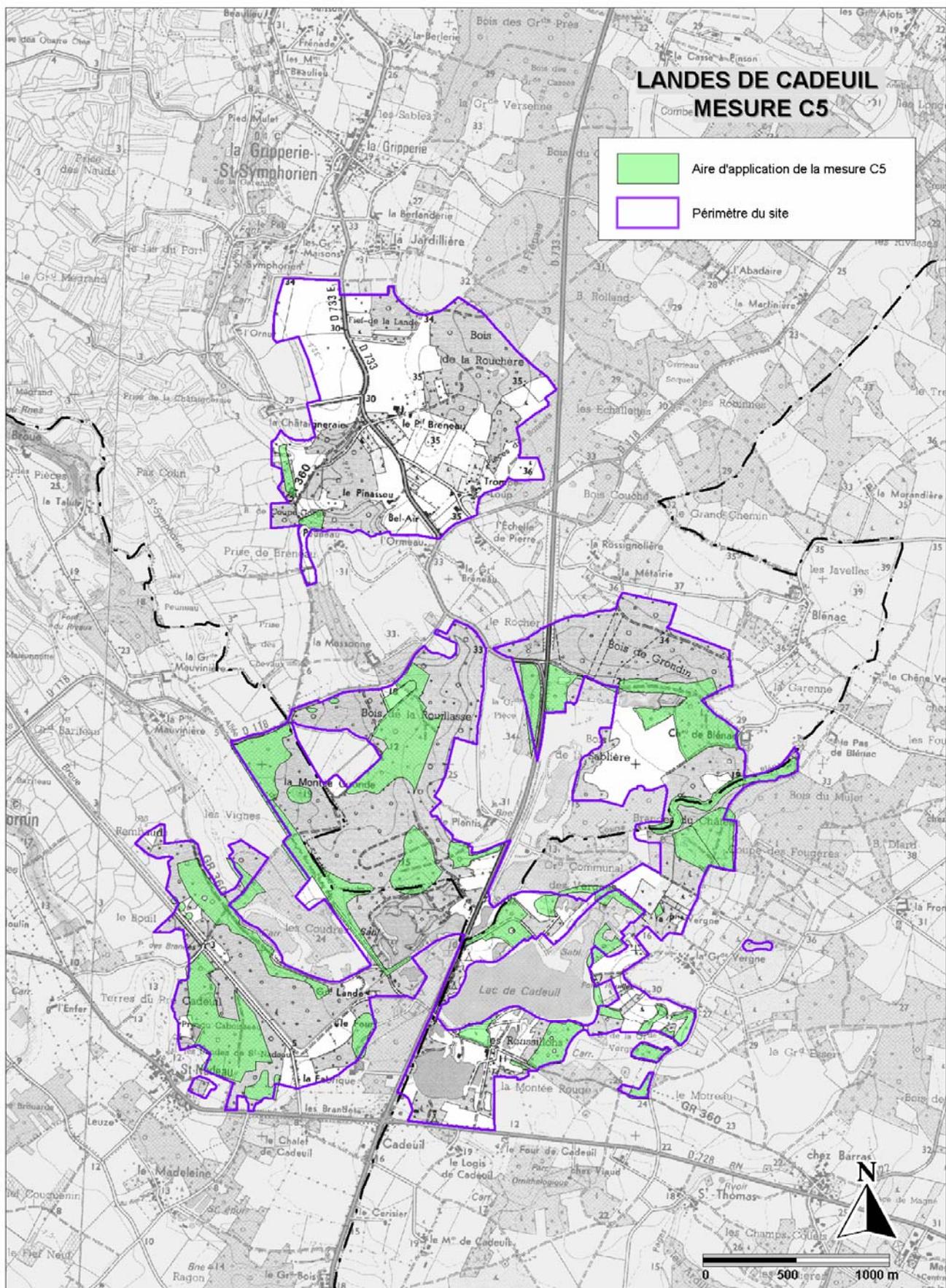
BUDGET NECESSAIRE A L'ACTION : 10 000 €

POINTS DU CAHIER DES CHARGES POUVANT FAIRE L'OBJET D'UN CONTROLE :

- Présence des bois marqués sur pieds pendant 30 ans.
- Présence en entretien des dispositifs de marquage et/ou repérage des arbres ou îlots sélectionnés.

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION DE LA MESURE :

- A l'échelle du site : suivi annuel du nombre d'îlots de sénescence créés.
- A l'échelle des îlots de sénescence sous contrats : six ans après la signature du contrat, un passage sur chaque zone pour vérification de la présence/absence des espèces d'intérêt communautaire.



Action C6
RESTAURATION ET RENOUVELLEMENT DES ARBRES TÊTARDS

Objectif opérationnel :

Favoriser une gestion extensive des habitats forestiers



Habitats d'intérêt communautaire visés :
Forêts alluviales résiduelles à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (9IE0), Chênaies galicio-portugaises à *Quercus robur* et *Quercus pyrenaica* (9230)

Habitats d'espèces visés :
Chênaie acidiphile, chênaie-charmaie, bois de pins maritimes, boisement mésohygrohyphile thermophile

Espèces visées : Grand murin (1324), Rosalie des Alpes (1087) – espèce prioritaire, Grand capricorne (1088)

JUSTIFICATION :

Cette action concerne les travaux de taille sans enjeu de production, c'est-à-dire dans le but d'améliorer le statut de conservation des espèces ayant justifié la désignation du site.

Elle concerne la taille en têtard de certains arbres dans les zones abritant certaines espèces comme la rosalie des Alpes (*Rosalia alpina*) ou le grand capricorne (*Cerambyx cerdo*) sur des arbres comme les saules et les frênes.

PERIMETRE D'APPLICATION DE L'ACTION: les parcelles en boisements du site.

SUPERFICIE D'APPLICATION DE L'ACTION : environ 300 ha

MODALITES PARTICULIERES LIEES A LA DEMANDE DE CONTRAT :

Description des arbres à exploiter (essence, diamètre et volume estimé en stère).

ENGAGEMENTS REMUNERES (opérations éligibles et cahier des charges) :

- Maintenir la pratique de la taille en têtard sur les arbres conduits ainsi : une taille tous les 10 ans.
- Encourager cette pratique sur de nouveaux arbres dans les habitats forestiers du site : forêt alluviale résiduelle d'aulnes et frênes, chênaie galicio-portugaise, chênaie pédonculée.

ENGAGEMENTS NON REMUNERES :

- Dans le cas de la restauration de vieux têtards, le propriétaire s'engage à former 3 jeunes sujets en têtard : Coupe à la tronçonneuse en biseau sur des arbres de 8 à 12 cm de diamètre, à 1,50 à 2 m de haut, et sur des essences supportant de type d'opération (frêne, saule, peuplier, chêne, châtaigner...).

OUTIL : Contrat Natura 2000 forestier.

EFFETS ATTENDUS :

- à court terme : augmentation du nombre d'arbres têtards entretenus sur le site.
- à moyen terme : renforcement des populations d'espèces d'intérêt communautaire visées par la mesure.

CONTRACTANTS : propriétaires ou ayants-droits

MISE EN ŒUVRE ET PARTENAIRES : animateur du DOCOB, CRPF

COÛT UNITAIRE DE L'ACTION :

L'aide sera accordée sur devis estimatif approuvé par le Préfet du département et plafonnée aux dépenses réelles.

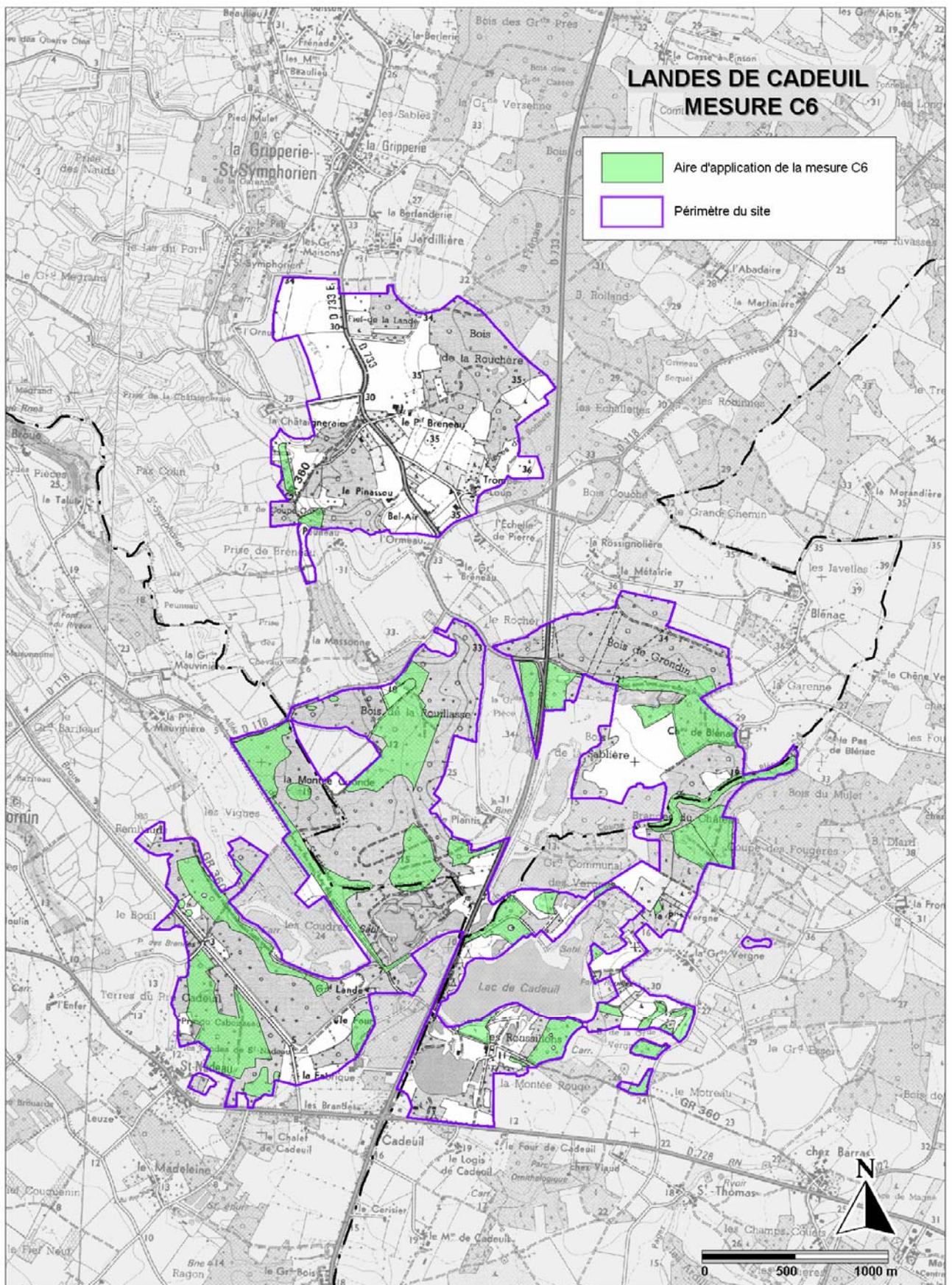
Le montant de l'aide est plafonnée à : 300 € opération de restauration comprenant la taille d'un vieux têtard et la création de 3 jeunes.

OBJECTIF DE CONTRACTUALISATION A 6 ANS : 15 restaurations et 45 créations

BUDGET NECESSAIRE A L'ACTION : 4 500 €

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION DE LA MESURE :

- A l'échelle du site : suivi annuel du nombre d'arbres têtards créés et restaurés.
- A l'échelle des arbres têtards sous contrats : six ans après la signature du contrat, un passage sur chaque arbre pour vérification de la présence/absence des espèces d'intérêt communautaire.



Action C7
**ENTRETIEN DES CHEMINS COMMUNAUX SELON DES METHODES
FAVORABLES A LA BIODIVERSITE**

Objectifs opérationnels :

Préserver le site d'éventuelles dégradations



Habitats et espèces visés :
Tous/toutes

JUSTIFICATION :

L'entretien des chemins communaux peut avoir des conséquences négatives sur les milieux et les espèces : certaines espèces végétales peuvent être fauchées et le biotope de certains insectes détruit.

PERIMETRE D'APPLICATION DE L'ACTION : l'ensemble du site Natura 2000

DESCRIPTION DE L'ACTION :

• **Contenu :**

- Acquisition d'un lamier qui sera utilisé en commun par les trois communes pour l'entretien des chemins communaux situés dans le site Natura 2000. Les communes s'engagent à le mettre à disposition de la Réserve de la Massone pour l'entretien des prairies humides à molinie (action D5).
- Reconnaissance de terrain par l'employé communal avec un spécialiste (association naturaliste et/ou animateur du DOCOB) afin de repérer les endroits intéressants à contourner lors de la fauche.
- Travaux d'entretien à réaliser entre début octobre et fin février.

EFFETS ATTENDUS :

Maintien des lisières des habitats et habitats d'espèces en bon état de conservation.

MAITRISE D'OUVRAGE : Communes

MISE EN ŒUVRE ET PARTENAIRES : Collectivités territoriales, ONCFS, CRPF, associations naturalistes.

PLAN DE FINANCEMENT : Europe, Etat, collectivités territoriales.

COUT DE L'ACTION :

Acquisition d'un lamier (7 000 €) + 3 journées d'un naturaliste deux fois au cours des 6 premières années de mise en œuvre du DOCOB (3 000 €).

Soit un total de **10 000 €**

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION DE LA MESURE :

- Relevés phytosociologiques pour évaluer l'état de conservation des habitats et habitats d'espèces en bordure des chemins..

D. CONSERVATION ET GESTION DES MILIEUX HUMIDES

Action D1 : Restauration de la tourbière de la Châtaigneraie

Action D2 : Entretien de la tourbière de la Châtaigneraie

Action D3 : Etrépage sectoriel de la tourbière de la Châtaigneraie

Action D4 : Limitation de la fertilisation sur le bassin versant de la tourbière de la Châtaigneraie

Action D5 : Entretien des prairies à molinie

Action D6 : Entretien périodique de la ripisylve de la Course de Blénac et du Canal de Broue

Action D7 : Campagne coordonnée de lutte contre le ragondin

Action D8 : Campagne d'arrachage des espèces végétales envahissantes

Action D9 : Restauration et entretien de mares forestières

Action D1
RESTAURATION DE LA TOURBIERE DE LA CHATAIGNERAIE

Objectifs opérationnels :

Favoriser le maintien en bon état de conservation des milieux ouverts



Habitat d'intérêt communautaire visé :

Tourbière basse alcaline (7230)

Espèces visées :

Liparis de Loesel (1903), Grand rhinolophe (1304), Grand murin (1324), Petit rhinolophe (1303), Petit murin (1307), Agrion de Mercure (1044), Damier de la succise (1065), Cuivré des marais (1060), Ecaille chinée (1078), Laineuse du prunellier (1074), Vertigo de Desmoulins (1016)

JUSTIFICATION :

La tourbière est actuellement en phase de boisement. Les espèces d'intérêt communautaire étant non-tolérantes à l'ombrage et à la concurrence, il convient dans un premier temps d'effectuer des travaux de restauration permettant de retrouver un couvert herbacé dominant. Il conviendra ensuite de favoriser un entretien régulier du milieu pour limiter la colonisation par les ligneux.

PERIMETRE D'APPLICATION DE L'ACTION :

La tourbière basse alcaline de la Châtaigneraie.

SUPERFICIE D'APPLICATION DE L'ACTION : environ 2,3 ha

DESCRIPTION DE L'ACTION :

• **Contenu :**

Engagements rémunérés :

- Arrachage des ligneux colonisateurs principalement en périphérie de l'habitat et de quelques aulnes de petit diamètre au centre de la tourbière.
- Arrachage manuel ou mécanique des ligneux
- Evacuation des rémanents : brûlage dans des conditions de sécurité en dehors de l'habitat.
- Une fauche suivant l'arrachage dans les conditions suivantes : fauche centrifuge avec exportation de la matière végétale, postérieure au 1^{er} septembre.

Engagements non rémunérés :

- Pas de traitement phytosanitaire
- Fertilisation minérale et organique interdite
- Pas d'exploitation de la tourbe

Solution alternative : Poursuite de la technique du brûlis, utilisée par le propriétaire, qui présente l'avantage d'une bonne efficacité à un moindre coût ; pour éviter les risques d'incendie et limiter les effets sur la faune et le sol, le brûlis sera pratiqué en janvier-février, en présence de services de secours, et sous conditions météorologiques favorables (températures basse, vent faible). Opération à mener tous les 6 à 10 ans, soit une fois pendant la durée du DOCOB.

• **Outils :**

- Engagements rémunérés : Contrat Natura 2000
- Engagements non rémunérés : Charte Natura 2000

EFFETS ATTENDUS :

- Restauration d'un milieu ouvert, à végétation herbacée basse dominante.

CONTRACTANTS :

Propriétaires ou ayants-droits

MISE EN ŒUVRE ET PARTENAIRES :

Animateur du DOCOB

COUT INDICATIF UNITAIRE DE L'ACTION :

Arrachage manuel des ligneux : 3 500 €/ha
Arrachage mécanique des ligneux : 1 500 €/ha
Fauche (coupe, conditionnement, évacuation) manuelle : 2 300 €/ha
Fauche (coupe, conditionnement, évacuation) mécanique : 600 €/ha
Restauration par brûlis (temps passé du propriétaire, intervention des pompiers) : forfait 1 500 €/intervention.

OBJECTIF DE CONTRACTUALISATION A 6 ANS : 2,3 ha

BUDGET NECESSAIRE A L'ACTION (coût maximal : interventions manuelles d'arrachage des ligneux et fauche) : 13 340 €

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION DE LA MESURE :

- Restauration effective de la tourbière,
- Evaluation à la fin du contrat de l'état de conservation de l'habitat « tourbière basse alcaline » et des espèces d'intérêt communautaire concernées, à comparer avec l'état initial décrit dans le document d'objectifs et dans le diagnostic préalable au contrat.

Action D2
ENTRETIEN DE LA TOURBIERE DE LA CHATAIGNERAIE

Objectifs opérationnels :

Favoriser le maintien en bon état de conservation des milieux ouverts



Habitat d'intérêt communautaire visé :

Tourbière basse alcaline (7230)

Espèces visées :

Liparis de Loesel (1903), Grand rhinolophe (1304), Grand murin (1324), Petit rhinolophe (1303), Petit murin (1307), Agrion de Mercure (1044), Damier de la succise (1065), Cuivré des marais (1060), Ecaille chinée (1078), Laineuse du prunellier (1074), Vertigo de Desmoulins (1016)

JUSTIFICATION :

La tourbière est actuellement en phase de boisement. Les espèces d'intérêt communautaire étant non-tolérantes à l'ombrage et à la concurrence, il convient dans un premier temps d'effectuer des travaux de restauration permettant de retrouver un couvert herbacé dominant. Il conviendra ensuite de favoriser un entretien régulier du milieu pour limiter la colonisation par les ligneux.

PERIMETRE D'APPLICATION DE L'ACTION :

La tourbière basse alcaline de la Châtaigneraie.

SUPERFICIE D'APPLICATION DE L'ACTION : environ 2,3 ha

DESCRIPTION DE L'ACTION :

• **Contenu :**

Engagements rémunérés :

Entretien par fauche

- Fauche manuelle ou mécanique avec exportation de la matière
- Fauche centrifuge
- Fauche tardive postérieure au 1^{er} septembre pour permettre à une majorité d'espèces d'accomplir leur cycle biologique.
- Fauche par rotation tous les ans, afin de diminuer l'uniformisation du milieu et de préserver des zones refuges : la moitié de la superficie de la tourbière sera fauchée chaque année ; pour un contrat de 6 ans par exemple, au cours de la durée du DOCOB, la tourbière sera fauchée en totalité 3 fois.

Ou entretien par pâturage extensif :

- Pâturage très extensif (charge instantanée inférieure à 0,5 UGB/ha),
- Pâturage annuel
- Date d'entrée et sortie du troupeau fixée avec l'animateur.
- Pas de traitement phytosanitaire
- Fertilisation minérale et organique interdite
- Pas d'extraction de la tourbe.

Engagements non rémunérés :

- Pas de traitement phytosanitaire
- Fertilisation minérale et organique interdite
- Pas d'extraction de la tourbe.

• **Outils :**

- Engagements rémunérés : Contrat Natura 2000
- Engagements non rémunérés : Charte Natura 2000

EFFETS ATTENDUS :

- Maintien d'un milieu ouvert, à végétation herbacée basse dominante.
- Maintien de l'habitat « tourbière basse alcaline » dans un bon état de conservation.

CONTRACTANTS :

Propriétaires ou ayants-droits

MISE EN ŒUVRE ET PARTENAIRES :

Animateur du DOCOB

COUT INDICATIF UNITAIRE DE L'ACTION :

Fauche manuelle	: 2 300 €/ha/intervention
Fauche mécanique	: 600 €/ha/intervention
Entretien par pâturage	: 275 €/ha/an
Aide forfaitaire pour installation des clôtures	: 6 000 €

OBJECTIF DE CONTRACTUALISATION A 6 ANS : 2,3 ha

BUDGET NECESSAIRE A L'ACTION (coût maximal : fauches manuelles 3 fois au cours du DOCOB) :

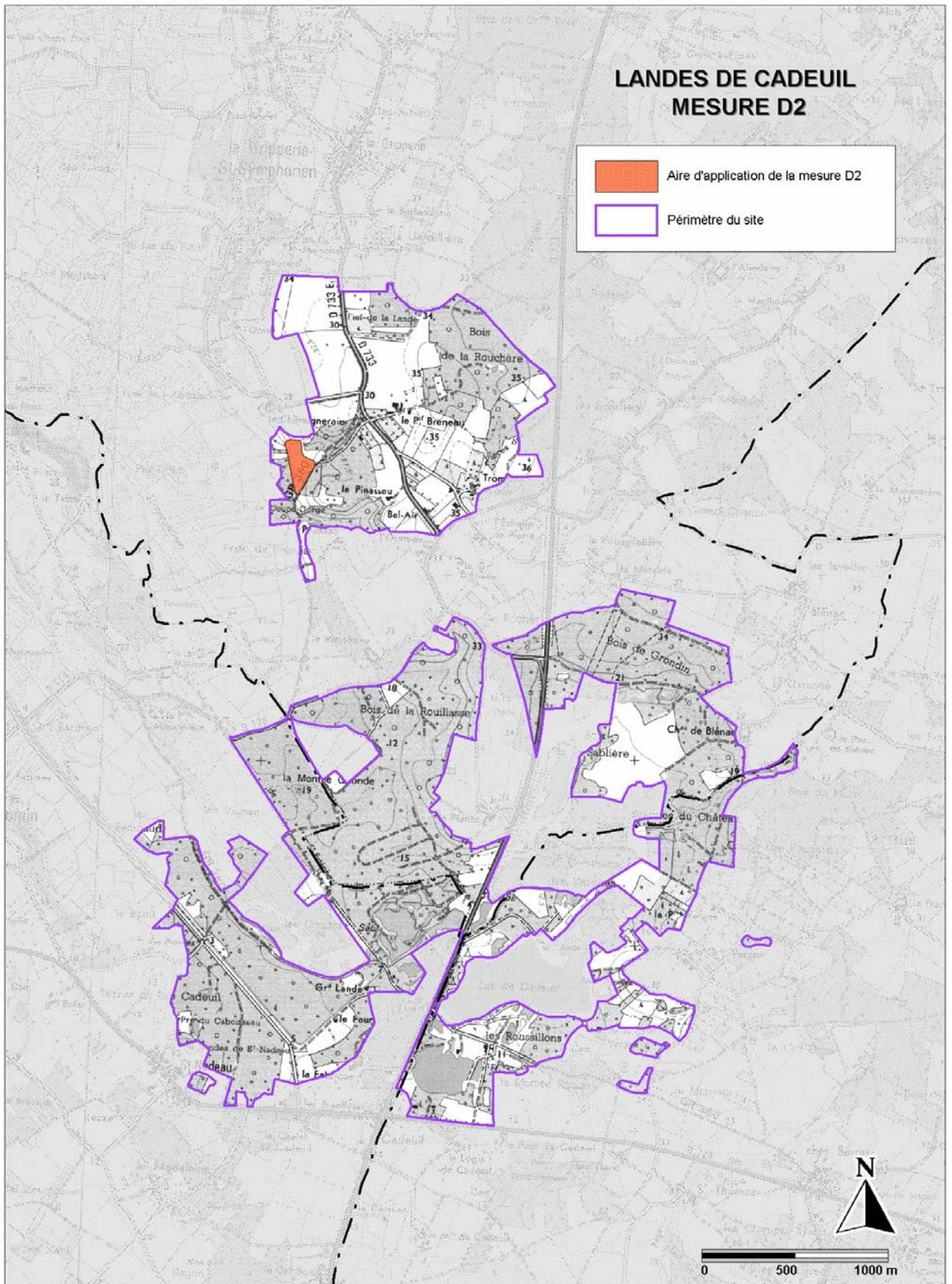
15 870 €

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION DE LA MESURE :

- Restauration effective de la tourbière,
- Evaluation à la fin du contrat de l'état de conservation de l'habitat « tourbière basse alcaline » et des espèces d'intérêt communautaire concernées, à comparer avec l'état initial décrit dans le document d'objectifs et dans le diagnostic préalable au contrat.

LANDES DE CADEUIL MESURE D2

-  Aire d'application de la mesure D2
-  Périmètre du site



Action D3
ETREPAGE SECTORIEL DE LA TOURBIERE DE LA CHATAIGNERAIE

Objectifs opérationnels :

Favoriser le maintien en bon état de conservation des milieux ouverts



Habitat d'intérêt communautaire visé :

Tourbière basse alcaline (7230)

Espèces visées :

Liparis de Loesel (1903), Grand rhinolophe (1304), Grand murin (1324), Petit rhinolophe (1303), Petit murin (1307), Agrion de Mercure (1044), Damier de la succise (1065), Cuivré des marais (1060), Ecaille chinée (1078), Laineuse du prunellier (1074), Vertigo de Desmoulins (1016)

JUSTIFICATION :

Le décapage / étrépage d'une tourbière permet de rajeunir le milieu et de favoriser des groupements végétaux originaux, composés d'espèces végétales pionnières d'intérêt patrimonial : les semences d'espèces végétales sont conservées dans la tourbe ce qui peut permettre le développement des semis lorsque les conditions écologiques sont réunies. Un étrépage localisé sur une ou plusieurs petites placettes sera l'occasion d'observer le développement des espèces pionnières ; il pourra par la suite être étendu si l'accroissement de la biodiversité est confirmé.

PERIMETRE D'APPLICATION DE L'ACTION :

La tourbière basse alcaline de la Châtaigneraie.

SUPERFICIE D'APPLICATION DE L'ACTION : environ 2,3 ha

DESCRIPTION DE L'ACTION :

• **Contenu :**

Engagements rémunérés :

Décapage sur quelques petites surfaces expérimentales de 2-3 m².

Modalités pour le décapage/étrépage sectoriel :

- Travaux avant le printemps pour respecter le cycle phénologique des végétaux et préserver la micro-faune du sol.
- Localisation des placettes à décaper après avis de la structure animatrice : de préférence sur des secteurs sans souches et racines, accessibles, éloignés d'espèces végétales indésirables à fort pouvoir de colonisation, et sur des conditions stationnelles différentes (topographie, hydromorphie, physionomie de la végétation).
- Relevé floristique préalable de la placette à décaper.
- Fauche de la végétation et de ses pourtours pour éliminer les portes-graines d'espèces envahissantes : fauche au ras du sol avec exportation de la matière végétale.
- Décapage manuel de quatre petites placettes (2-3 m²) jusqu'à une profondeur proche du niveau de la nappe phréatique de façon à favoriser les espèces hydrophiles. Exportation des produits issus du décapage.

Engagement non rémunéré :

- Laisser libre accès de la parcelle à la structure animatrice pour le suivi de la recolonisation végétale : relevés floristiques de chaque placette deux fois par an (un au printemps, l'autre en été), pendant la durée du DOCOB.
- *Outil :*
 - Contrat Natura 2000

EFFETS ATTENDUS :

- Retour d'associations végétales caractéristiques des stades pionniers, avec présence d'espèces végétales d'intérêt patrimonial.

CONTRACTANTS :

Propriétaires ou ayants-droits

MISE EN ŒUVRE ET PARTENAIRES :

Animateur du DOCOB

COUT INDICATIF UNITAIRE DE L'ACTION :

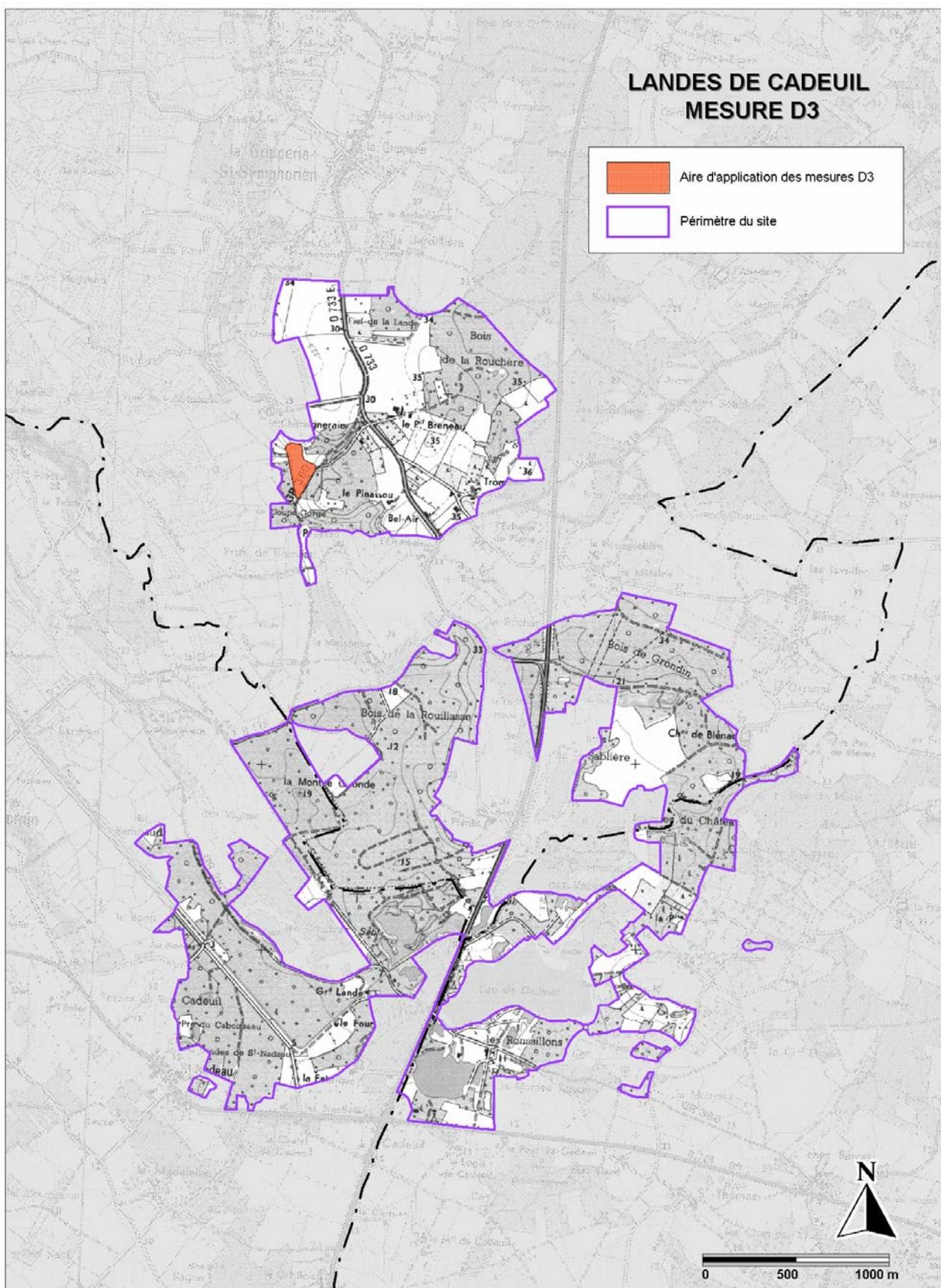
Travaux d'étrépage de quatre placettes de 2-3 m² : 1 000 €

OBJECTIF DE CONTRACTUALISATION A 6 ANS : étrépage de quatre placettes de 2-3 m²

BUDGET NECESSAIRE A L'ACTION : 1 000 €

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION DE LA MESURE :

Evaluation à la fin du contrat de la diversité végétale et de la présence d'espèces d'intérêt patrimonial, à comparer avec les relevés effectués avant le décapage.



Action D4
**LIMITATION DE LA FERTILISATION SUR LE BASSIN VERSANT DE LA
TOURBIERE DE LA CHATAIGNERAIE**

Objectifs opérationnels :

*Favoriser le maintien en bon état de conservation
des milieux ouverts*



Habitat d'intérêt communautaire
visé :
Tourbière basse alcaline (7230)

Espèces visées :
*Liparis de Loesel (1903), Grand
rhinolophe (1304), Grand murin
(1324), Petit rhinolophe (1303), Petit
murin (1307), Agrion de Mercure
(1044), Damier de la succise (1065),
Cuivré des marais (1060), Ecaille
chinoise (1078), Laineuse du prunellier
(1074), Vertigo de Desmoulins
(1016)*

JUSTIFICATION :

Tout fertilisant répandu sur des parcelles du bassin versant de la tourbière est susceptible de s'infiltrer dans la nappe et de modifier le substrat de la tourbière. L'enrichissement en éléments nutritifs permettra le développement d'espèces banales et de ligneux.

Certaines espèces animales, comme les amphibiens, sont également sensibles à des modifications des composantes physico-chimiques du milieu.

PERIMETRE D'APPLICATION DE L'ACTION :

Le bassin versant de la tourbière basse alcaline de la Châtaigneraie.

SUPERFICIE D'APPLICATION DE L'ACTION : environ 110 ha

DESCRIPTION DE L'ACTION :

• **Contenu :**

Engagements rémunérés :

Implantation de cultures intermédiaires en période de risque en dehors des zones où la couverture des sols est obligatoire

- Tenue d'un cahier d'enregistrement de l'implantation, l'entretien, et la destruction du couvert (type d'intervention, localisation, date)
- Présence d'une culture intermédiaire sur la part minimale de la surface engagée, définie sur le territoire
- Planter les espèces autorisées (semences de crucifères ou de graminées fourragères pures ou en mélange, légumineuses exclues, repousses et maintien des chaumes autorisées)
- Respect des dates d'implantation et de destruction
- Destruction exclusivement mécanique (par exemple gyrobroyage, labour)
- Absence de produits phytosanitaires
- Absence de fertilisation azotée (minérale et organique) de la culture intermédiaire avant son implantation et jusqu'à sa destruction

- Absence de récolte et absence de pâturage de la culture intermédiaire
- Réalisation d'une analyse de sol annuelle (reliquats azotés) en sortie d'hiver, à raison d'un analyse par tranche de 10 ha implantée en culture intermédiaire.

Limitation de la fertilisation totale et minérale azotée sur grandes cultures

- Type de couvert éligible : grandes cultures.
- Nombre d'unités d'azote total économisées par rapport à la référence régionale par hectare de grandes cultures : 70 Unités d'azote/ha.
- Nature des amendements organiques autorisés : amendements organiques de type I définis par le Code des bonnes pratiques arrêté en application de la directive Nitrates ; effluents de type II (lisier notamment autorisés).
- Seuil minimal de contractualisation des surfaces déclarées en cultures éligibles l'année de la demande : 50% des surfaces éligibles de l'exploitation située sur le territoire

• **Outil :**

- parcelles en SAU : Contrat Natura 2000 agricole

EFFETS ATTENDUS :

Limitation du risque de modification des caractéristiques physico-chimiques de la nappe qui alimente la tourbière.

CONTRACTANTS : Exploitants agricoles (parcelles en SAU).

MISE EN ŒUVRE ET PARTENAIRES : animateur.

COUT UNITAIRE DE L'ACTION : 223 €/ha/an

OBJECTIF DE CONTRACTUALISATION A 6 ANS : 80 ha

BUDGET NECESSAIRE A L'ACTION : 107 040 €

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION DE LA MESURE :

- Six ans après la validation du DOCOB, évaluer la superficie totale de cultures sous contrat.
- Suivi de la végétation de la tourbière : relevés phyto-sociologiques.

Action D5
ENTRETIEN DES PRAIRIES A MOLINIE

Objectifs opérationnels :

*Favoriser le maintien en bon état de conservation
des milieux ouverts*



Habitat d'intérêt communautaire
visé :

*Prairies à molinie sur sols calcaires,
tourbeux, ou argilo-limoneux (6410)*

Espèces visées :

*Grand rhinolophe (1304), Grand
murin (1324), Petit rhinolophe
(1303), Petit murin (1307), Agrion de
Mercure (1044), Damier de la
succise (1065), Cuivré des marais
(1060), Ecaille chinée (1078),
Laineuse du prunellier (1074),
Vertigo de Desmoulins (1016)*

JUSTIFICATION :

L'habitat « Prairie à molinie » n'existe que très ponctuellement sur le site de Cadeuil (principalement au sein de la réserve de la Massone), mais il abrite plusieurs espèces d'intérêt patrimonial ; il est donc nécessaire de préserver les surfaces de cet habitat.

Les prairies à molinie sont très sensibles à tout phénomène d'assèchement du substrat et subissent les conséquences de la disparition de pratiques pastorales anciennes.

En l'absence d'entretien, cet habitat évoluerait vers un stade supérieur de végétation et le site perdrait de sa diversité biologique.

PERIMETRE D'APPLICATION DE L'ACTION :

L'ensemble des surfaces couvertes par l'habitat « Prairies à molinie sur sols calcaires, tourbeux, ou argilo-limoneux »).

SUPERFICIE D'APPLICATION DE L'ACTION : environ 2,5 ha

DESCRIPTION DE L'ACTION :

• **Contenu :**

Engagements rémunérés :

- Exploitation de la prairie par fauche manuelle exclusivement
- Fauche annuelle
- Fauche automnale postérieure au 1^{er} septembre
- Exportation de la matière végétale
- Fauche centrifuge

Engagements non rémunérés :

- Pas de traitement phytosanitaire
- Fertilisation minérale et organique interdite

• **Outils :**

- Engagements rémunérés : Contrat Natura 2000
- Engagements non rémunérés : Charte Natura 2000

EFFETS ATTENDUS :

- Maintien de l'habitat au stade prairial avec présence d'espèces d'intérêt patrimonial.

CONTRACTANTS :

Propriétaires ou ayants-droits

MISE EN ŒUVRE ET PARTENAIRES :

Animateur du DOCOB

COÛT INDICATIF UNITAIRE DE L'ACTION :

2 300 €/ha/fauche

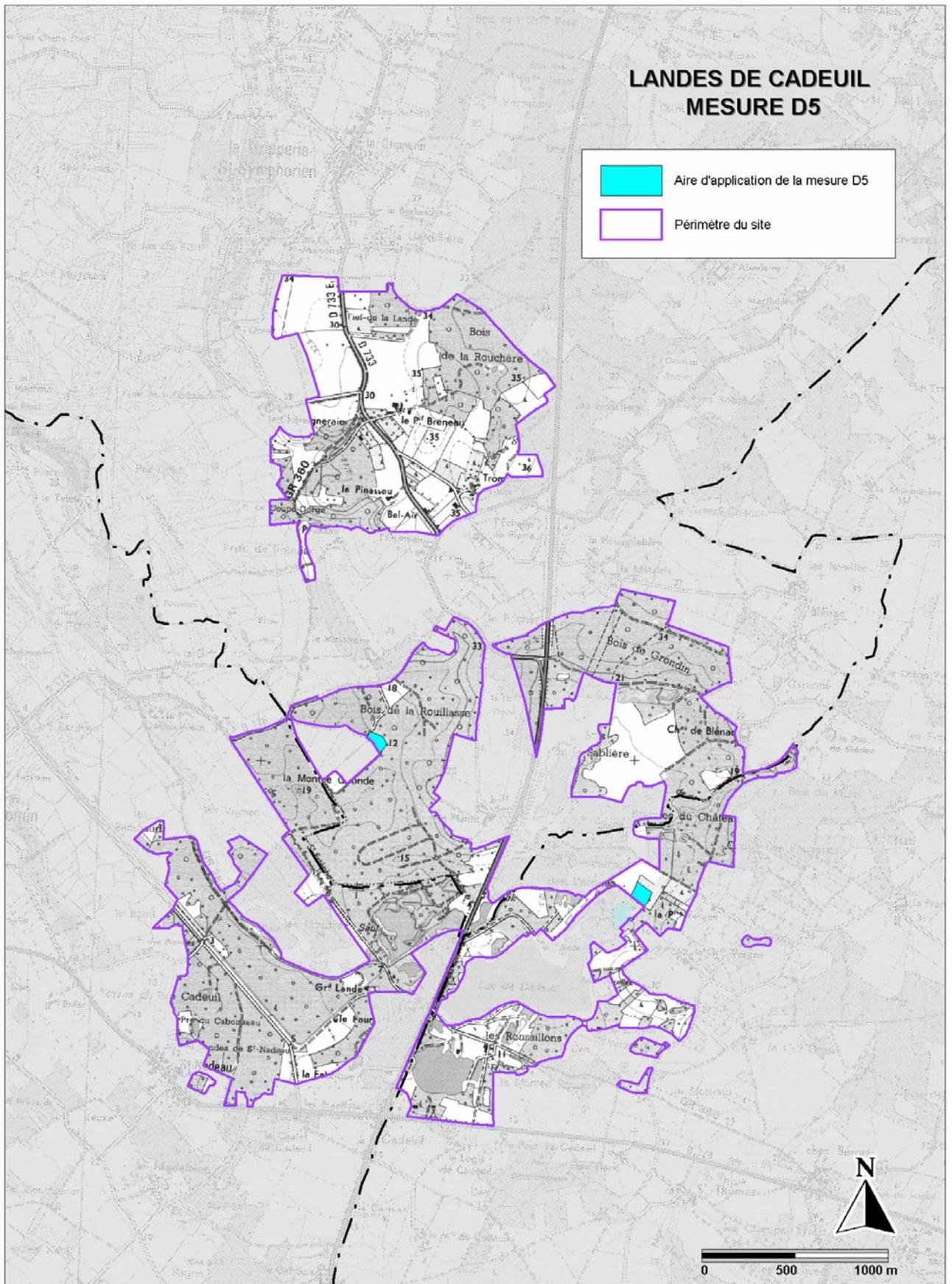
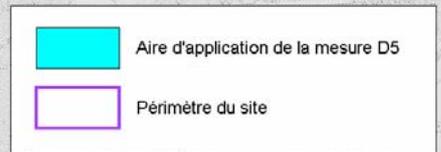
OBJECTIF DE CONTRACTUALISATION A 6 ANS : 2,5 ha

BUDGET NECESSAIRE A L'ACTION : 34 500 €

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION DE LA MESURE :

Evaluation à la fin du contrat de l'état de conservation de l'habitat « prairie à molinie sur calcaire » et des espèces d'intérêt communautaire concernées, à comparer avec l'état initial décrit dans le document d'objectifs et dans le diagnostic préalable au contrat.

LANDES DE CADEUIL MESURE D5



Action D6
ENTRETIEN DE LA RIPISYLVE DE LA COURSE DE BLENAC ET DU CANAL DE BROUE

Objectifs opérationnels :

Conserver une gestion extensive des habitats forestiers



Habitat d'intérêt communautaire visé :

*Forêts alluviales résiduelles à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (91E0) – habitat prioritaire*

Espèces visées :

Loutre (1355), Grand rhinolophe (1304), Grand murin (1324), Petit rhinolophe (1303), Petit murin (1307), Rosalie des Alpes (1087) – espèce prioritaire

JUSTIFICATION :

La ripisylve de la course de Blénac est un habitat d'intérêt communautaire prioritaire. De plus ce ruisseau, ainsi que le canal de Broue, est l'habitat de la loutre. Les cours d'eau et leur végétation rivulaire ont une fonction de corridor écologique reliant le marais de Brouage et les milieux intérieurs.

Si la végétation des rives n'est pas régulièrement entretenue, l'habitat se dégrade et devient moins favorable aux espèces d'intérêt communautaire : embâcles, dégradation de la qualité de l'eau, érosion des berges, absence localisée de végétation rivulaire...

PERIMETRE D'APPLICATION DE L'ACTION :

L'ensemble des rives de la Course de Blénac et du canal de Broue dans le site.

LINEAIRE D'APPLICATION DE L'ACTION : environ 3 500 m

DESCRIPTION DE L'ACTION :

• **Contenu :**

Engagements rémunérés :

- Enlèvement des embâcles si celles-ci gênent la circulation de l'eau et l'équilibre écologique des cours d'eau (expertise de la structure animatrice).
- Conservation des arbres dépérissant ou morts lorsqu'ils ne constituent pas une menace pour l'équilibre du ruisseau (expertise par la structure animatrice).
- Utilisation de méthodes de débardage ménageant les sols, les milieux ou espèces fragiles.
- Mise des produits de coupe hors d'eau.
- Un entretien tous les 6 ans.

Engagements non rémunérés :

- Maintien des essences arbustives qui constituent une ressource alimentaire pour de nombreux animaux.
- Maintien des espèces efficaces à la stabilité des berges (aulnes, frênes, chênes...) et dégagement de la végétation concurrente.

- Maintien d'arbres dépérissant ou morts (sauf ceux menaçant de tomber).
- Période de travaux respectant les périodes sensibles pour la faune et la flore (nidification, floraison, etc...).
- Utilisation de produits phytosanitaires proscrite.

- **Outils :**
 - Engagements rémunérés : Contrat Natura 2000
 - Engagements non rémunérés : Charte Natura 2000

EFFETS ATTENDUS :

- Maintien d'une ripisylve continue aux micro-habitats diversifiés

CONTRACTANTS :

Propriétaires ou ayants-droits

MISE EN ŒUVRE ET PARTENAIRES :

Animateur du DOCOB

COÛT INDICATIF UNITAIRE DE L'ACTION :

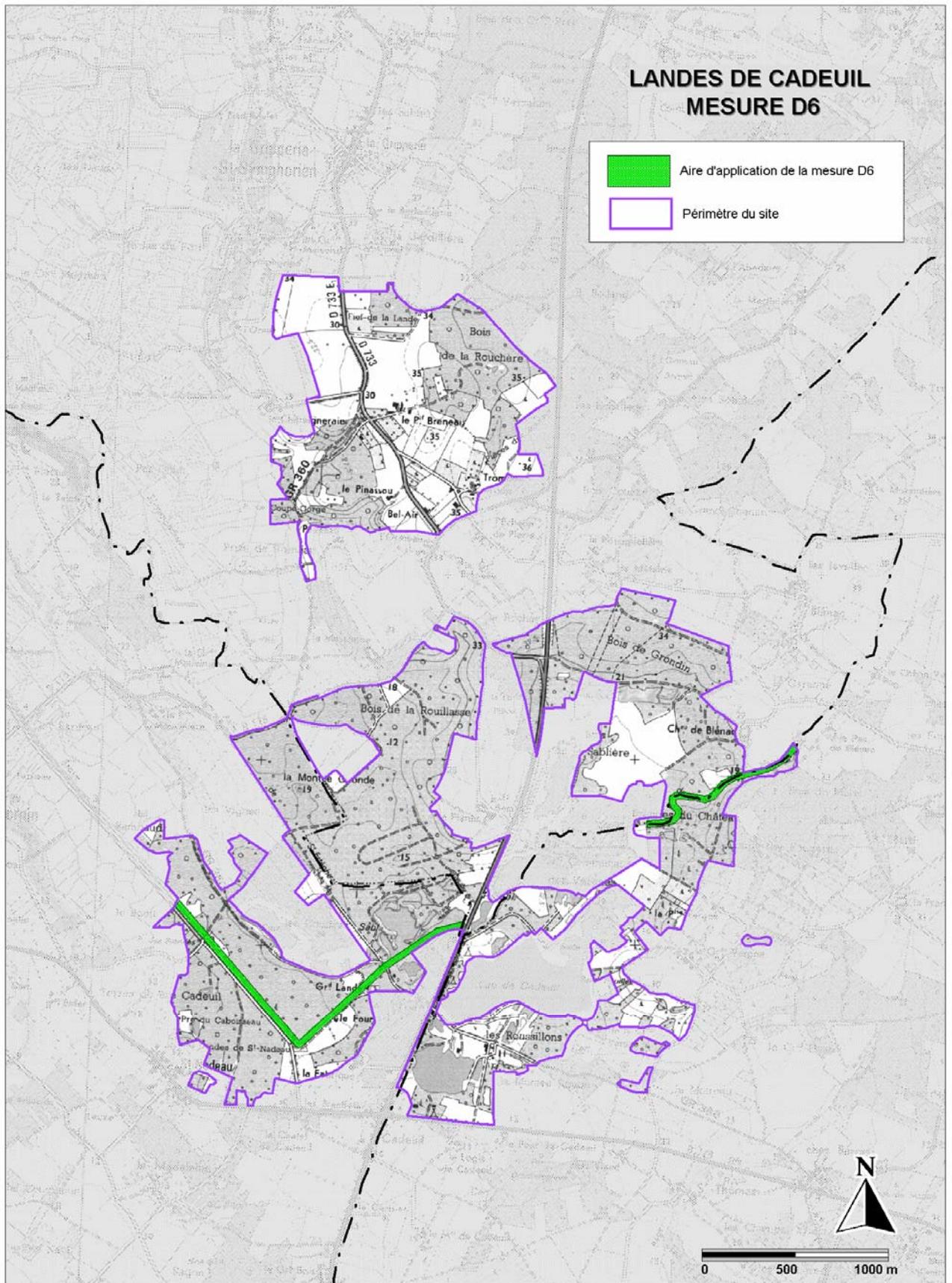
205 €/100 ml de berge pour la durée du DOCOB

OBJECTIF DE CONTRACTUALISATION A 6 ANS : 2000 ml

BUDGET NECESSAIRE A L'ACTION : 4 100 €

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION DE LA MESURE :

La dernière année du contrat, effectuer un état des lieux de la végétation des berges, de l'état de conservation des habitats naturels et des populations d'espèces d'intérêt communautaire, à comparer avec l'état initial décrit dans le document d'objectifs et dans le diagnostic préalable au contrat.



Action D7
CAMPAGNES COORDONNEES DE LUTTE CONTRE LE RAGONDIN

Objectif opérationnel :

Favoriser la diversité spécifique du site



Habitats d'espèces visés : *cours d'eau, plans d'eau*

Espèce visée :
Loutre (1355)

JUSTIFICATION :

La mortalité d'individus de loutre et de vison d'Europe (une donnée de présence à proximité de Cadeuil), lors de la lutte contre les espèces classées nuisibles (principalement le ragondin et le rat musqué), telle qu'elle a été pratiquée pendant plusieurs décennies, est certainement une des causes de mortalité d'individus des populations de ces deux espèces d'intérêt communautaire : empoisonnement par les produits chimiques, mort par pièges-tuants.

La lutte contre ce facteur de mortalité a fortement avancé durant la période du 1^{er} plan de restauration du vison d'Europe (2000-2004) ; la loutre a également profité des mesures mises en œuvre. Elles ont été le résultat d'un intense travail d'information et de concertation avec tous les partenaires locaux (FDGDON, piégeurs agréés, chasseurs...).

L'objectif de cette action est de poursuivre le travail afin de maintenir la dynamique enclenchée.

PERIMETRE D'APPLICATION DE L'ACTION :

L'ensemble du site Natura 2000

DESCRIPTION DE L'ACTION :

Pose de pièges de type cage à clapet avec trappe de petit diamètre permettant la fuite des petits mammifères tels que le vison d'Europe. Relevé des pièges tous les jours.

EFFETS ATTENDUS :

- à court terme : maîtrise de la progression des espèces exotiques envahissantes.
- à moyen terme : absence d'incidences négatives, directes ou indirectes, de cette lutte sur l'état de conservation des espèces d'intérêt communautaire.

MAITRISE D'OUVRAGE :

ASA du Marais de Brouage, ASA du Marais de Saint-Agnant.

MISE EN ŒUVRE ET PARTENAIRES :

ASA du Marais de Brouage, ASA du Marais de Saint-Agnant, FDGDON, Groupements de Défense contre les Ennemis des Cultures, Associations Départementales des Piégeurs Agréés

PLAN DE FINANCEMENT : Etat, Europe, collectivités territoriales.

BUDGET NECESSAIRE A L'ACTION :

Achat de 25 cages pièges (8 par km de cours d'eau), soit un budget de 1 000 €

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION DE LA MESURE :

- Nombre d'opérations coordonnées de lutte contre le ragondin mises en œuvre.
- Nombre de campagnes de sensibilisation et d'information mises en œuvre.
- Suivi des effectifs de ragondins.

Action D8
**ACCOMPAGNER LA LUTTE CONTRE LES ESPECES VEGETALES EXOTIQUES
ENVAHISSANTES**

Objectif opérationnel :

Favoriser la diversité spécifique du site



Habitat visé :

Eaux méso-oligotrophes à végétation amphibie vivace ou annuelle (3110)

Habitats d'espèces visés : *cours d'eau, plans d'eau*

Espèces visées : *Loutre (1355)
Cistude d'Europe (1220), Vertigo de Desmoulins (1016)*

JUSTIFICATION :

Les espèces végétales exotiques invasives (jussies, myriophylle du Brésil, lagarosiphon...) contribuent à un déséquilibre des écosystèmes dans lesquels évoluent les espèces et habitats d'intérêt communautaires. De plus, les moyens de lutte contre ces espèces, s'ils ne sont pas conduits dans une logique de « lutte raisonnée », respectueuse de l'environnement, ont également des conséquences sur le maintien des habitats et espèces de la Directive Habitats. L'objet de cette action est donc d'accompagner cette lutte raisonnée.

Si l'action F3 (« Suivi des espèces végétales envahissantes ») mettait en évidence la présence d'espèces végétales indésirables dans les plans d'eau et cours d'eau du site et un risque d'expansion rapide aux dépens de la flore indigène, une campagne d'arrachage devra être envisagée.

Les objectifs visés sont le contrôle de la prolifération et la régulation de ces espèces invasives ayant des impacts significatifs sur le fonctionnement écologique des habitats et espèces d'intérêt communautaire.

PERIMETRE D'APPLICATION DE L'ACTION :

L'ensemble du réseau hydrographique du site.

DESCRIPTION DE L'ACTION :

- Procéder à une arrachage manuel des espèces végétales exotiques envahissantes, dès qu'elles apparaissent : jussies (*Jussiaea grandifolia*, *Jussiaea repens*), myriophylle du Brésil (*Myriophyllum aquaticum*), lagarosiphon (*Lagarosiphon major*), Egeria (*Egeria densa*).

EFFETS ATTENDUS :

- à court terme : maîtrise de la progression des espèces exotiques envahissantes.
- à moyen terme : absence d'incidences négatives, directes ou indirectes, de ces espèces, sur l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.

MAITRISE D'OUVRAGE : ASA du marais de Brouage, ASA du marais de Saint-Agnant, propriétaires de plans d'eau.

MISE EN ŒUVRE ET PARTENAIRES :

ASA du marais de Brouage, ASA du marais de Saint-Agnant, propriétaires de plans d'eau, brigade verte, entreprises.

BUDGET NECESSAIRE A L'ACTION :

Pour mémoire : montant à évaluer selon la présence de stations d'espèces envahissantes.

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION DE LA MESURE :

- Evolution de la répartition des espèces végétales.

Action D9
RESTAURATION ET ENTRETIEN DE MARES FORESTIERES

Objectifs opérationnels :

*Favoriser le maintien en bon état de conservation
des milieux ouverts*



Espèce visée :
Cistude d'Europe (1220)

JUSTIFICATION :

Les mares forestières du site constituent des habitats favorables à la Cistude d'Europe qui peut s'y accomplir toutes les phases de son cycle biologique (reproduction, estivage, hivernage). Elles sont souvent peu éloignées d'autres biotopes de l'espèce sur le site (plans d'eau, cours d'eau et canaux...).

Toutefois, par manque d'entretien, certaines d'entre elles sont aujourd'hui plus ou moins envahies par une végétation arbustive dense (saules, bourdaine, ronces, ...) et sont partiellement asséchées. C'est le cas notamment de la mare forestière du bois du Grondin. Ainsi les conditions ne sont plus réunies pour accueillir la Cistude : milieu trop ombragé, déficit en eau.

Dans ce cas, la restauration de la mare, puis son entretien régulier, permettrait de re-créeer un milieu d'accueil favorable. L'action sera favorable aux mammifères terrestres (lieu d'abreuvement), aux chiroptères (zone de chasse), et aux amphibiens (reproduction).

PERIMETRE D'APPLICATION DE L'ACTION :

Les espaces boisés du site

SUPERFICIE D'APPLICATION DE L'ACTION : environ 300 ha

DESCRIPTION DE L'ACTION :

• **Contenu :**

1. Modalités techniques de mise en œuvre

Règles minimales à respecter

- ◆ Travaux à réaliser en dehors de la période sensible pour la flore et la faune (en dehors de la période 15 janvier - 1^{er} septembre).
- ◆ Ne pas introduire d'espèces animales ou végétales exogènes dans la mare
- ◆ Ne pas utiliser de produits phytocides à proximité de la mare (bande de 20 m par rapport aux berges).
- ◆ Engagement à laisser libre accès à la structure animatrice pour le suivi scientifique après travaux.
- ◆ Engagement à ne pas reboiser la parcelle et ne pas la valoriser dans un objectif cynégétique.

Restauration

- ◆ Dégagement de la végétation ligneuse à l'intérieur de la mare, et en périphérie sur une largeur de 1 à 5 m par rapport aux berges.
- ◆ Maintien de quelques troncs d'arbres ou arbustes couchés (lieu d'exposition au soleil de la Cistude).
- ◆ Maintien des pieds et frondes de l'Osmonde royale, espèce d'intérêt patrimonial.
- ◆ Exportation de la matière végétale.
- ◆ Curage « vieux fonds-vieux bords » de la mare ; pas d'approfondissement du milieu. En cas de curage sur une partie de la mare seulement, un piquetage préalable sera réalisé pour matérialiser les limites de la zone d'intervention.
- ◆ Stockage au moins temporaire des boues de curage sur les berges de la mare afin que les espèces éventuellement présentes puissent regagner leur milieu de vie ; puis évacuation vers une zone de stockage ou d'épandage validée au préalable par la structure animatrice.
- ◆ Remodelage possible des berges afin d'offrir une configuration plus favorable à la présence d'une végétation diversifiée et améliorer les conditions d'accès de la faune (berges en pente douce et/ou étagées).
- ◆ Travaux à réaliser avec des engins de faible portance de préférence.

Entretien

- ◆ Entretien courant de la végétation en place,
- ◆ Elimination de la végétation aquatique lorsqu'elle menace de recouvrir toute la mare
- ◆ Curage partiel ou total si nécessaire sur avis de la structure animatrice (*seule opération pouvant faire l'objet d'une éventuelle rémunération*). Laisser les vases sur le bord de la mare quelques jours afin que les espèces éventuellement présentes dans ces dernières puissent regagner la mare.

2. Conditions particulières d'exécution

Toute réglementation afférente en vigueur doit être respectée, notamment la loi sur l'eau. Ainsi la mare ne doit pas être en communication avec un ruisseau (loi sur l'eau) et doit être alimentée par les eaux pluviales ou phréatiques.

• **Outils :**

Contrat Natura 2000

EFFETS ATTENDUS :

- à court terme : restaurer et entretenir a moins une mare
- à moyen terme : restauration d'une population de Cistude d'Europe sur le site.

CONTRACTANTS :

Propriétaires ou ayants-droits

MISE EN ŒUVRE ET PARTENAIRES :

Animateur du DOCOB, Administrations (DDTM, DREAL)

COUT INDICATIF UNITAIRE DE L'ACTION :

Le coût est fonction des devis estimatifs liés aux différents projets de contrats Natura 2000 envisagés.

- Restauration de mare < 1000 m² (enlèvement manuel des végétaux ligneux, curage et exportation des produits) : 10 000 €/mare
- Entretien (uniquement élimination de la végétation et curage partiel) : 500 €/mare

OBJECTIF DE CONTRACTUALISATION A 6 ANS :

Restauration et entretien d'une mare

BUDGET NECESSAIRE A L'ACTION :

1 500 €

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION DE LA MESURE :

Indicateurs de mise en œuvre : Nombre de jours nécessaires pour mettre en œuvre l'action, nombre de contrats signés.

Indicateurs de performance : Evolution de la surface contractualisée. Nombre de mares restaurées/entretenues. Evolution de la population de Cistude d'Europe.

E. SENSIBILISATION DU PUBLIC

Action E1 : Réalisation de plaquettes d'information

Action E2 : Réalisation de panneaux de rappel des précautions d'usage

Action E3 : Sensibilisation des scolaires

Action E4 : Information des propriétaires sur les techniques de gestion des landes

Action E5 : Information des propriétaires sur les techniques de gestion de la forêt favorables à la biodiversité

Action E6 : Respect de la réglementation en matière d'usage des engins tout terrain dans le site

Action E1
REALISATION DE PLAQUETTES D'INFORMATION

Objectifs opérationnels :

*Sensibiliser le public sur les richesses naturelles du site
Préserver le site d'éventuelles dégradations*



Habitats et espèces visés :
Tous/toutes

JUSTIFICATION :

La population locale, et de passage, ne possède souvent qu'une connaissance partielle de la richesse et de l'intérêt du patrimoine naturel du site.

Le développement d'actions de sensibilisation du public à l'intérêt environnemental du site doit permettre une meilleure appropriation des enjeux biologiques et des actions mises en œuvre dans le cadre du DOCOB. Il permettra également de valoriser le site comme support d'activités pédagogiques et de découvertes touristiques.

PERIMETRE D'APPLICATION DE L'ACTION : l'ensemble du site Natura 2000

DESCRIPTION DE L'ACTION :

• ***Contenu :***

Des documents écrits (type plaquettes) informeront le public sur les richesses et la fragilité du site et seront déposés en mairies, maison de la nature (Broue), accueil des campings, offices de tourisme...

Ces plaquettes rappelleront également la démarche Natura 2000 et les précautions d'usage dans site naturel sensible.

Ils ne dévoileront en aucun cas l'emplacement des espèces floristiques remarquables.

EFFETS ATTENDUS :

- Appropriation des enjeux biologiques et des actions mises en œuvre dans le cadre du DOCOB par le grand public.

MAITRISE D'OUVRAGE : Structure en charge de l'animation du DOCOB.

MISE EN ŒUVRE ET PARTENAIRES : Animateur du DOCOB, associations naturalistes, prestataire de services spécialisé.

PLAN DE FINANCEMENT : Etat, Conseil Général, Communes et EPCI.

COUT DE L'ACTION :

Conception (2 jours), édition en 5 000 ex : 6 000 €

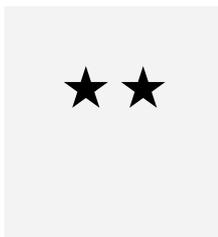
INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION DE LA MESURE :

- Nombre de dépliants diffusés.

Action E2
REALISATION DE PANNEAUX DE RAPPEL DES PRECAUTIONS D'USAGE

Objectifs opérationnels :

*Sensibiliser le public sur les richesses naturelles du site
Préserver le site d'éventuelles dégradations*



Habitats et espèces visés :
Tous/toutes

JUSTIFICATION :

Il s'agit de rappeler aux randonneurs et touristes qu'ils se trouvent dans un milieu naturel sensible et que les précautions d'usage sont à respecter.

PERIMETRE D'APPLICATION DE L'ACTION : l'ensemble du site Natura 2000

DESCRIPTION DE L'ACTION :

• **Contenu :**

- Pose de panneaux rappelant les précautions d'usage à respecter dans un milieu naturel.
- 5 panneaux petits format à poser sur le site de Cadeuil, aux différentes entrées du GR 360.

EFFETS ATTENDUS :

- Appropriation des enjeux biologiques et des actions mises en œuvre dans le cadre du DOCOB par les randonneurs et touristes.

MAITRISE D'OUVRAGE : Structure en charge de l'animation du DOCOB.

MISE EN ŒUVRE ET PARTENAIRES : Animateur du DOCOB, associations naturalistes, communes, ONF, CREN, prestataire de services spécialisé.

PLAN DE FINANCEMENT : Etat, Conseil Général, Communes et EPCI.

COÛT DE L'ACTION :

5 panneaux (600 € l'unité) + pose : 5 000 €

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION DE LA MESURE :

- Nombre de panneaux posés.

Action E3
SENSIBILISATION DES SCOLAIRES

Objectifs opérationnels :

Sensibiliser le public sur les richesses naturelles du site
Préserver le site d'éventuelles dégradations



Habitats et espèces visés :
Tous/toutes

JUSTIFICATION :

Le but du programme de découverte de la nature est de faire connaître aux enfants la richesse et diversité du monde animal et végétal du site, mais aussi sa vulnérabilité, et les actions qui sont entreprises pour le préserver.

PERIMETRE D'APPLICATION DE L'ACTION : l'ensemble du site Natura 2000

DESCRIPTION DE L'ACTION :

• **Contenu :**

- Interventions dans les écoles des communes du site et des alentours : conférences, sorties sur le terrain encadrées par des associations de naturalistes
- Travaux en classe : expositions, affiches...

EFFETS ATTENDUS :

- Apprentissage des observations naturalistes, sensibilisation à la nature, meilleure connaissance du site.

MAITRISE D'OUVRAGE : Structure en charge de l'animation du DOCOB.

MISE EN ŒUVRE ET PARTENAIRES : Associations naturalistes, enseignants.

PLAN DE FINANCEMENT : Etat, Communes.

COÛT DE L'ACTION :

- Interventions annuelles dans les écoles : sur la base de 2 demi-journées d'animation par an (200 €demi-journée d'animation), soit un coût sur les 6 premières années du DOCOB : 2 400 €
- Préparation d'expositions : 1000 €

Soit un total de 3 400 €

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION DE LA MESURE :

- Nombre d'animations réalisées.

Action E4
**SENSIBILISATION DES PROPRIETAIRES SUR LES TECHNIQUES DE GESTION
DES LANDES**

Objectif opérationnel :

*Sensibiliser le public sur les richesses
naturelles du site*



Habitats d'intérêt communautaire visés :
*Landes humides atlantiques tempérées à
Erica ciliaris et Erica tetralix (4020) –
habitat prioritaire
Landes sèches européennes (4030)*

Espèces visées :
*Grand rhinolophe (1304), Grand murin
(1324), Petit rhinolophe (1303), Petit
murin (1307)*

JUSTIFICATION :

Avant la mise en œuvre du programme de gestion des landes par les propriétaires, il convient d'informer ceux-ci sur les techniques préconisées dans le cadre du DOCOB.

PERIMETRE D'APPLICATION DE L'ACTION : les parcelles de landes du site

DESCRIPTION DE L'ACTION :

• **Contenu :**

Information des propriétaires sur :

- les spécificités du site Natura 2000 des landes de Cadeuil
- le respect des bonnes pratiques de gestion des landes.

• **Supports :**

- Plaquettes d'information
- Sessions de formation : une tous les deux ans.

EFFETS ATTENDUS :

- Meilleure prise en compte des enjeux biologiques dans les pratiques de gestion des landes.

MAITRISE D'OUVRAGE : Structure en charge de l'animation du DOCOB (collectivité locale ou Etat)

MISE EN ŒUVRE ET PARTENAIRES : Animateur du DOCOB, CRPF, CREN, associations naturalistes.

PLAN DE FINANCEMENT : Etat

COUT DE L'ACTION :

Plaquettes d'information : conception (2 jours), édition en 2 000 ex : 2 000 €

Formations : Préparation (1/2 journée) et animation (1/2 journée) : 700 €/an, soit 3 fois au cours des six premières années du DOCOB : 2 100 €

Coût total de l'action : 4 100 €

INDICATEURS DE SUIVI ET D’EVALUATION DE LA MESURE :

- Nombre de plaquettes diffusées
- Nombre de propriétaires ayant suivi les sessions de formation

Action E5
**SENSIBILISATION DES PROPRIETAIRES SUR LES TECHNIQUES DE GESTION
DE LA FORET FAVORABLES A LA BIODIVERSITE**

Objectif opérationnel :

*Sensibiliser le public sur les richesses
naturelles du site*



Habitats d'intérêt communautaire visés :
*Forêts alluviales résiduelles à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (91E0) -
habitat prioritaire
Chênaies galicio-portugaises à *Quercus robur* et *Quercus pyrenaica* (9230)*

Habitats d'espèces visés :
*Chênaie acidiphile, chênaie-charmaie, bois
de pins maritimes, boisement
mésohydrophile thermophile*

Espèces visées : *Grand rhinolophe (1304),
Grand murin (1324), Petit rhinolophe
(1303), Petit murin (1307) Rosalie des
Alpes (1087) – espèce prioritaire, Grand
capricorne (1088), Lucane cerf-volant
(1083)*

JUSTIFICATION :

Il s'agit d'informer les propriétaires forestiers de la qualité du site, des fonctions écologiques et les conseiller pour qu'ils adoptent un comportement et des pratiques respectueuses de la biodiversité.

PERIMETRE D'APPLICATION DE L'ACTION : les parcelles de boisements du site

DESCRIPTION DE L'ACTION :

• **Contenu :**

Se servir de la gestion du bois de Grondin comme exemple de gestion écologique des boisements à destination des propriétaires privés intéressés.

Information des propriétaires sur :

- les spécificités du site Natura 2000 des landes de Cadeuil ;
- le respect des bonnes pratiques de gestion sylvicole, en phase de plantation, entretien, et exploitation.

• **Supports :**

- Plaquettes d'information
- Sessions de formation : une fois tous les deux ans.

EFFETS ATTENDUS :

- Meilleure prise en compte des enjeux biologiques dans les pratiques de gestion forestière.

MAITRISE D'OUVRAGE : Structure en charge de l'animation du DOCOB (collectivité locale ou Etat)

MISE EN ŒUVRE ET PARTENAIRES : Animateur du DOCOB, ONF, CRPF, associations naturalistes

PLAN DE FINANCEMENT : Etat

COÛT DE L'ACTION :

Plaquettes d'information : conception (2 jours), édition en 2 000 ex : 2 000 €

Formations : Préparation (1/2 journée) et animation (1/2 journée) : 700 €/an, soit 3 fois au cours des six premières années du DOCOB : 2 100 €

Coût total de l'action : 4 100 €

INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE LA MESURE :

Action E6
**RESPECT DE LA REGLEMENTATION EN MATIERE D'USAGE D'ENGINS TOUT
TERRAIN DANS LE SITE**

Objectifs opérationnels :

*Sensibiliser le public sur les richesses
naturelles du site
Préserver le site d'éventuelles
dégradations*



Habitats et espèces visés :
Tous/toutes

JUSTIFICATION :

La pratique d'engins tout terrain entraîne une dégradation du milieu naturel par la mise à nu du sol, la suppression de la flore, et le dérangement de la faune.

PERIMETRE D'APPLICATION DE L'ACTION : l'ensemble du site Natura 2000

DESCRIPTION DE L'ACTION :

• **Contenu :**

Une campagne d'information et de sensibilisation sera engagée auprès des associations de loisirs tout terrain environnantes et des pratiquants par la diffusion de brochures rappelant les règles à respecter, les dégâts qui peuvent être occasionnés par cette pratique sur les milieux naturels, les enjeux de conservation des milieux et le comportement à adopter pour respecter l'environnement tout en pratiquant ce loisir.

EFFETS ATTENDUS :

- Respect de la réglementation en matière de pratique des engins tout terrain sur le site.

MAITRISE D'OUVRAGE : Structure en charge de l'animation du DOCOB.

MISE EN ŒUVRE ET PARTENAIRES : Animateur du DOCOB, associations de loisirs tout terrain.

PLAN DE FINANCEMENT : Etat.

COÛT DE L'ACTION :

Conception (2 jours), édition (1 000 brochure distribuées en 6 ans). Coût total de l'action : 2 000 €

INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION DE LA MESURE :

- Nombre de brochures diffusées.

F. SUIVIS

SCIENTIFIQUES ET

EVALUATION DES

EFFETS DU DOCOB

Action F1 : Suivi scientifique des habitats naturels et de l'occupation du sol

Action F2 : Suivi des espèces végétales d'intérêt communautaire et de la végétation des habitats d'intérêt communautaire

Action F3 : Suivi des espèces végétales aquatiques envahissantes

Action F4 : Suivi des espèces animales d'intérêt communautaire

Action F5 : Suivi des placettes décapées de la tourbière de la Châtaigneraie

Action F6 : Suivi de l'évolution des parcelles de landes incendiées dans la propriété de M. Pierre MERCIER

Action F7 : Surveillance de l'évolution de l'habitat du chêne tauzin

Action F1
**SUIVI CARTOGRAPHIQUE DES HABITATS NATURELS ET DE L'OCCUPATION
DU SOL**

Objectif opérationnel :

Evaluer les résultats des actions mises en place



Habitats et espèces visés :
Tous/toutes

JUSTIFICATION :

Les inventaires biologiques ont été réalisés en 1999, antérieurement à l'élaboration du DOCOB. Ils ont permis d'identifier et de localiser les habitats et espèces d'intérêt communautaire. La réalisation d'un suivi périodique de l'évolution des habitats et espèces a pour but d'approfondir les connaissances sur le patrimoine naturel du site et d'évaluer la portée des actions conduites dans le cadre de la mise en œuvre des actions du DOCOB. Il convient pour cela de mener des suivis scientifiques périodiques, voire dans certains cas des études complémentaires.

PERIMETRE D'APPLICATION DE L'ACTION : le site Natura 2000

DESCRIPTION DE L'ACTION :

L'action porte sur le suivi de l'évolution de l'occupation du sol et des surfaces d'habitats et d'habitats d'espèces.

- mise à jour du SIG (cartes « occupation du sol » et « habitats naturels » du DOCOB) à réaliser l'année n+5 (n = année de démarrage de l'animation).

MAITRISE D'OUVRAGE : Structure en charge de l'animation du DOCOB (collectivité locale ou Etat)

MISE EN ŒUVRE ET PARTENAIRES : animateur du DOCOB

PLAN DE FINANCEMENT : Etat

COÛT DE L'ACTION :

- 5 journées de spécialistes + 2 jours de cartographes : 3 600 €

Action F2
**SUIVI DES ESPECES VEGETALES D'INTERET COMMUNAUTAIRE ET DE LA
VEGETATION DES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE**

Objectifs opérationnels :

*Améliorer la connaissance des milieux et
des espèces
Evaluer les résultats des actions mises en
place*



Habitats/espèces visés :
*Tous les habitats/ Liparis de Loesel
(1903),*

JUSTIFICATION :

Le suivi de la végétation des habitats d'intérêt communautaire doit permettre de vérifier la pertinence des actions de gestion et proposer, le cas échéant, des corrections et compléments.

Un suivi spécifique doit par ailleurs concerner les espèces végétales de fort intérêt patrimonial : espèces des annexes II et IV (liparis de Loesel, spiranthe d'été), mais aussi espèces protégées en France (iris de Sibérie, lycopode des tourbières, renoncule à feuilles d'ophioglosse).

PERIMETRE D'APPLICATION DE L'ACTION : le site Natura 2000

DESCRIPTION DE L'ACTION :

Suivi de la végétation des habitats d'intérêt communautaire ayant bénéficié d'actions acontractuelles :

Relevés floristiques dans chaque habitat ayant bénéficié d'actions de gestion (tourbière, landes, prairies à molinie) : 1 à 4 relevés par type d'habitat suivant l'étendue de l'habitat sur le site ; faire un relevé sur une parcelle restaurée et sur une parcelle témoin. Relevés floristiques à faire la dernière année du contrat.

Suivi des stations d'espèces végétales de fort intérêt patrimonial :

Suivi tous les deux ans de la présence/absence de ces espèces et de l'abondance des individus dans chaque station identifiée.

MAITRISE D'OUVRAGE : Structure en charge de l'animation du DOCOB (collectivité locale ou Etat)

MISE EN ŒUVRE ET PARTENAIRES : animateur du DOCOB, associations naturalistes.

PLAN DE FINANCEMENT : Etat

COÛT DE L'ACTION :

- suivi de la végétation des habitats ayant bénéficié d'actions contractuelles : 4 jours (2 440 €)
- suivi des stations d'espèces de fort intérêt patrimonial : 2 jours x 3 fois (3 660 €)

Coût total de l'action : 6 100 €

Action F3
SUIVI DES ESPECES VEGETALES AQUATIQUES ENVAHISSANTES

Objectifs opérationnels :

Améliorer la connaissance des milieux et des espèces
Evaluer les résultats des actions mises en place



Habitat visé :
Eaux méso-oligotrophes à végétation amphibie vivace ou annuelle (3110)

Habitats d'espèces visés : *cours d'eau, plans d'eau*

Espèces visées : *Loutre (1355)
Cistude d'Europe (1220), Vertigo de Desmoulins (1016)*

JUSTIFICATION :

Les milieux aquatiques proches du site de Cadeuil subissent un envahissement plus ou moins prononcé par des espèces exotiques à fort pouvoir colonisateur (jussies, myriophylle du Brésil) qui concurrencent la flore locale. Leur progression entraîne une diminution de la biodiversité et peut engendrer la disparition d'espèces de fort intérêt patrimonial. Un suivi régulier de la répartition de ces espèces doit être effectué afin de programmer si nécessaire des campagnes d'arrachage.

PERIMETRE D'APPLICATION DE L'ACTION : le site Natura 2000

DESCRIPTION DE L'ACTION :

Faire un suivi annuel de tous les plans d'eau et cours d'eau du site : repérage et cartographie des zones de colonisation éventuelles.

Engager, si besoin, des campagnes d'arrachage pour contenir leur progression (cf action D8).

MAITRISE D'OUVRAGE : Structure en charge de l'animation du DOCOB (collectivité locale ou Etat)

MISE EN ŒUVRE ET PARTENAIRES : animateur du DOCOB, associations naturalistes.

PLAN DE FINANCEMENT : Etat

COÛT DE L'ACTION :

- suivi de la répartition des espèces exotiques envahissantes : 2,5 jours x 6 fois : 9 150 €

Action F4
**SUIVI PERIODIQUE DES ESPECES ANIMALES TERRESTRES D'INTERET
COMMUNAUTAIRE**

Objectifs opérationnels :

*Améliorer la connaissance des milieux et
des espèces
Evaluer les résultats des actions mises en
place*



Espèces visées :
Toutes

JUSTIFICATION :

Les inventaires biologiques, réalisés dans le cadre de l'élaboration du DOCOB, ont permis d'identifier et de localiser les espèces animales d'intérêt communautaire. La réalisation d'un suivi périodique de l'évolution de ces espèces a pour but d'approfondir les connaissances sur leur statut et leur répartition sur le site, et de suivre leur évolution. Il convient pour cela de mener des suivis scientifiques périodiques au sein de l'aire de répartition avérée et potentielle, objet de la présente fiche.

PERIMETRE D'APPLICATION DE L'ACTION : le site Natura 2000

DESCRIPTION DE L'ACTION :

Les suivis porteront sur les espèces ou groupes suivants :

Loutre :

- *Méthodologie* : prospections spécifiques sous forme de transects de 100 m de linéaire en amont et en aval des ponts, permettant le repérage d'indices de présence de la loutre (épreintes, empreintes).
- *Périodicité* : un suivi à réaliser l'année n+5 (n = année de démarrage de la mission d'animation).
- *Temps passé (terrain + rapport)* : 2 jours l'année n+5.

Vison d'Europe : intégration des données éventuelles de capture.

Chauves-souris :

- *Méthodologie* : Identification des espèces en chasse à l'aide de détecteurs d'ultrasons. Repérage des principales zones de chasse ; recherche de sites favorables à l'hibernation et la reproduction.
- *Périodicité* : un suivi à réaliser l'année n+2 (n = année de démarrage de la mission d'animation).
- *Temps passé (terrain + rapport)* : 8 jours l'année n+2.

Cistude d'Europe :

- *Méthodologie* :
Suivi des stations où la présence de l'espèce était attestée lors des précédents inventaires : présence/absence, évaluation approximative des effectifs.
Prospection de sites de présence potentielle afin d'identifier de nouveaux sites de présence.
Repérage des milieux aquatiques fréquentés et des lieux de ponte ; évaluation de l'état de conservation des lieux de ponte (enfrichement...) et si besoin identification des actions d'entretien nécessaires.
- *Périodicité* : un suivi à réaliser l'année n+2 (n = année de démarrage de la mission d'animation).
- *Temps passé (terrain + rapport)* : 5 jours l'année n+2.

Amphibiens :

- *Méthodologie* :
Prospections des habitats favorables, au printemps, à l'aide de points d'écoute, captures au filet, observation des pontes et des larves.
- *Périodicité* : un suivi à réaliser l'année n+1 (n= année de démarrage de la mission d'animation)
- *Temps passé (terrain + rapport)* : 9 jours l'année n+1.

Invertébrés :

- *Méthodologie* : Recherche des espèces d'intérêt patrimonial : prospections dans tous les habitats favorables à l'aide d'observations visuelles, captures au filet, piégeages...
- *Périodicité* : un suivi à réaliser l'année n+3 (n= année de démarrage de la mission d'animation)
- *Temps passé (terrain + rapport)* : 12 jours l'année n+3.

MAITRISE D'OUVRAGE : Structure en charge de l'animation du DOCOB

MISE EN ŒUVRE ET PARTENAIRES : animateur du DOCOB, associations naturalistes, ONCFS.

PLAN DE FINANCEMENT : Etat

COÛT DE L'ACTION :

- Loutre (2 jours) : 1 220 €
- Chauves-souris (8 jours) : 4 880 €
- Cistude d'Europe (5 jours) : 3 050 €
- Amphibiens (9 jours) : 5 490 €
- Invertébrés (12 jours) : 7 320 €

Coût total de l'action : 21 960 €

Action F5
SUIVI DES PLACETTES DECAPEES DE LA TOURBIERE DE LA CHATAIGNERAIE

Objectifs opérationnels :

*Améliorer la connaissance des milieux et des espèces
Evaluer les résultats des actions mises en place*



Habitat d'intérêt communautaire visé :
Tourbière basse alcaline (7230)

Espèces visées :

Liparis de Loesel (1903), Grand rhinolophe (1304), Grand murin (1324), Petit rhinolophe (1303), Petit murin (1307), Agrion de Mercure (1044), Damier de la succise (1065), Cuivré des marais (1060), Ecaille chinée (1078), Laineuse du prunellier (1074), Vertigo de Desmoulins (1016)

JUSTIFICATION :

Une fois les travaux d'étrépage mis en œuvre sur la tourbière de la Châtaigneraie, il conviendra de programmer un protocole de suivi scientifique de leurs effets sur la végétation.

PERIMETRE D'APPLICATION DE L'ACTION : la tourbière de la Châtaigneraie.

DESCRIPTION DE L'ACTION :

- Faire un relevé phyto-sociologique de chaque placette à décapier, avant travaux
- Instaurer un protocole de suivi de la recolonisation végétale des placettes : relevés phyto-sociologique de chaque placette deux fois par an (printemps et été), chaque année suivant la réalisation des travaux.
- Analyse des résultats.

MAITRISE D'OUVRAGE : Structure en charge de l'animation du DOCOB

MISE EN ŒUVRE ET PARTENAIRES : animateur du DOCOB, associations naturalistes.

PLAN DE FINANCEMENT : Etat

COÛT DE L'ACTION :

3 jours par an, soit 12 jours sur les 6 premières années de mise en œuvre du DOCOB, soit un coût total de 7 230 €

Action F6
**SUIVI DES PARCELLES DE LANDES INCENDIEES DANS LA PROPRIETE DE M.
PIERRE MERCIER**

Objectif opérationnel :

Améliorer la connaissance des milieux et des espèces



Habitats d'intérêt communautaire visés :
Landes humides atlantiques tempérées à Erica ciliaris et Erica tetralix (4020) – habitat prioritaire
Landes sèches européennes (4030)

Espèces visées :
Grand rhinolophe (1304), Grand murin (1324), Petit rhinolophe (1303), Petit murin (1307)

JUSTIFICATION :

Les landes de la propriété de M. Pierre Mercier ont brûlé il y a quelques années suite à un incendie. Le feu étant une méthode possible de gestion de la lande, le suivi des parcelles incendiées peut donner une idée des effets d'un tel mode de gestion sur l'écosystème.

PERIMETRE D'APPLICATION DE L'ACTION : les landes de la propriété de M. Pierre Mercier.

DESCRIPTION DE L'ACTION :

Effectuer un suivi de l'évolution de la végétation et de la faune sur les parcelles incendiées :

- Identification des habitats selon la typologie Corine Biotopes.
- Relevés phyto-sociologiques dans chaque habitat : repérage des stations d'espèces remarquables ; à réaliser au printemps.
- Prospections avifaunistiques selon la méthode des Indices Ponctuels d'Abondance (deux comptages par habitat) et observations visuelles. Identification des espèces remarquables ; à réaliser au printemps.
- Prospections entomologiques : relevés des insectes par captures et observations visuelles. Identification des espèces remarquables ; à réaliser au printemps et en été.
- Analyse des données et cartographie.
- Périodicité du suivi : tous les 3 ans.

MAITRISE D'OUVRAGE : Structure en charge de l'animation du DOCOB

MISE EN ŒUVRE ET PARTENAIRES : animateur du DOCOB, associations naturalistes.

PLAN DE FINANCEMENT : Etat

COÛT DE L'ACTION :

7 jours par an, soit 14 jours sur les 6 premières années de mise en œuvre du DOCOB, soit un coût total de 8 540 €

Action F7
SUIVI DE L'EVOLUTION DE L'HABITAT DU CHENE TAUZIN

Objectif opérationnel :

Améliorer la connaissance des milieux et des espèces



Habitat d'intérêt communautaire visé :
Chênaies galicio-portugaises à *Quercus robur* et *Quercus pyrenaica* (9230)

JUSTIFICATION :

Le chêne tauzin peut être concurrencé dans son habitat par le pin maritime qui s'y développe bien, surtout depuis la tempête de décembre 1999.

PERIMETRE D'APPLICATION DE L'ACTION : les parcelles de chênaies galicio-portugaises à chêne pédonculé et chêne tauzin.

DESCRIPTION DE L'ACTION :

Effectuer un suivi de l'évolution des chênaies à chêne tauzin :

- Cartographie au 1/5 000 des zones de présence du chêne tauzin.
- Identification des variations de compositions résultant de la répartition des essences, de l'existence de différentes classes d'âge, ou d'évènements ayant affectés le peuplement (zones de mortalité issues d'agents pathogènes, clairières résultant d'un incendie ou d'un chablis...).
- Le cas échéant délimiter les zones où le pin maritime ou d'autres essences concurrentes devraient être éliminées pour favoriser le chêne tauzin (l'élimination de ces essences fera alors l'objet d'une action à formaliser dans le cadre d'une prochaine actualisation du DOCOB).

MAITRISE D'OUVRAGE : Structure en charge de l'animation du DOCOB

MISE EN ŒUVRE ET PARTENAIRES : animateur du DOCOB, CRPF, propriétaires, associations naturalistes.

PLAN DE FINANCEMENT : Etat

COÛT DE L'ACTION :

5 jours, une fois au cours des 6 premières années de mise en œuvre du DOCOB, soit un coût de 3 050 €

ANNEXES

- ✓ *Annexe 1 : Outils de financement des actions du DOCOB*
- ✓ *Annexe 2 : Charte Natura 2000*

ANNEXE I : OUTILS DE FINANCEMENT DES ACTIONS DU DOCOB

Actions du DOCOB	Mode de financement	Type d'aide mobilisable	Programme	Fonds européens visés	Codification de la mesure ou de l'action
A3	Subvention	Etat/Europe	PDRH	FEADER	322D2
B2	Subvention	Etat/Europe	PDRH	FEADER	323 D2
	Subvention	Etat/Europe	PDRH	FEDER	Mesure 4
B4	Contrat Natura 2000	Etat/Europe	PDRH	FEADER	A32301P
B5	Contrat Natura 2000	Etat/Europe	PDRH	FEADER	A32304R/A32305R
B6	Contrat Natura 2000	Etat/Europe	PDRH	FEADER	A32304R/A32305R
C2	Contrat Natura 2000 forestier	Etat/Europe	PDRH	FEADER	F27 003
C3	Contrat Natura 2000 forestier	Etat/Europe	PDRH	FEADER	F27 005
C4	Contrat Natura 2000 forestier	Etat/Europe	PDRH	FEADER	F27 012
C5	Contrat Natura 2000 forestier	Etat/Europe	PDRH	FEADER	F27 012
C6	Contrat Natura 2000 forestier	Etat/Europe	PDRH	FEADER	F27 005
C7	Subvention	Etat/Europe	PDRH	FEADER	323D1
D1	Contrat Natura 2000	Etat/Europe	PDRH	FEADER	A32301P
D2	Contrat Natura 2000	Etat/Europe	PDRH	FEADER	A32304R/A32305R
D3	Contrat Natura 2000	Etat/Europe	PDRH	FEADER	A32307P
D4	MAEt	Etat/Europe	PDRH	FEADER	COUVER01/FERTI 01
D5	Contrat Natura 2000	Etat/Europe	PDRH	FEADER	A32304R
D6	Contrat Natura 2000	Etat/Europe	PDRH	FEADER	A32311R
D7	Subvention	Etat/Europe	PDRH	FEADER	323D1
D8	Subvention	Etat/Europe	PDRH	FEADER	323D1
D9	Contrat Natura 2000	Etat/Europe	PDRH	FEADER	A32309P/A32309R

ANNEXE II : FORMULAIRE DE LA CHARTE NATURA 2000 DU SITE FR5400465 « LES LANDES DE CADEUIL »

I - CADRE REGLEMENTAIRE

Le réseau Natura 2000 est un réseau de sites qui hébergent des espèces et des milieux naturels rares ou menacés à l'échelle européenne. L'engagement des Etats de l'Union Européenne est de préserver ce patrimoine écologique sur le long terme.

La France a privilégié une politique contractuelle en ce qui concerne la gestion des sites Natura 2000.

Actuellement, il existe trois outils contractuels pour la mise en œuvre des actions de gestion conservatoire prévues dans le Document d'Objectifs (DOCOB) du site : les mesures agro-environnementales territorialisées (pour les milieux de production agricole uniquement), les Contrats Natura 2000 (hors milieux de production agricole) et les Chartes Natura 2000 (tous milieux).

I.1 OBJET DE LA CHARTE

Décret n° 2006-922 du 26 juillet 2006 - Art. R. 414-12. - I. du code de l'environnement

La Charte Natura 2000 constitue un élément du document d'objectifs (DOCOB) d'un site. Son objectif est donc la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire présents sur le site. Elle vise ainsi à favoriser la poursuite, le développement et la valorisation des pratiques favorables à leur conservation.

Il s'agit de « faire reconnaître » ou de « labelliser » cette gestion passée qui a permis le maintien de ces habitats remarquables.

La durée d'adhésion à la charte est de 5 ans ou de 10 ans. Il n'est pas possible d'adhérer aux différents engagements pour des durées différentes.

I.2 CONTENU DE LA CHARTE

La charte contient :

- ✓ Des recommandations, non soumises à contrôle, permettant d'encourager les actions favorables aux enjeux de conservation.
- ✓ Des engagements contrôlables permettant de maintenir les habitats et espèces d'intérêt communautaire dans un bon état de conservation. Ce sont des bonnes pratiques locales existantes ou souhaitées qui consistent en des engagements « à faire » ou « à ne pas faire ».

Ces engagements n'entraînent pas de surcoût de gestion pour les adhérents et donc ne sont pas rémunérés.

Les recommandations et les engagements peuvent être de portée générale et concerner le site dans son ensemble, ou être spécifiques et ciblés par grands types de milieux naturels ou d'activités.

I.3 QUELS AVANTAGES ?

L'adhésion à la Charte peut donner accès à certains avantages fiscaux et à certaines aides publiques :

☛ Exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) :

Cette exonération n'est applicable que si le site est désigné par arrêté ministériel et doté d'un DOCOB complet approuvé par arrêté préfectoral. Elle ne s'applique pas aux quatrièmes et septièmes catégories fiscales que sont les vignes, carrières, sablières ou tourbières.

Elle est applicable pendant cinq ans à compter de l'année qui suit celle de la signature du contrat ou de l'adhésion à la charte et est renouvelable.

Pour en bénéficier, le propriétaire doit fournir au service des impôts avant le 1^{er} janvier de la première année au titre de laquelle l'exonération est applicable, copie de sa déclaration d'adhésion à la charte.

☛ Exonération des droits de mutation à titre gratuit pour certaines successions et donations :

Cette exonération concerne les propriétés non bâties incluses dans un site Natura 2000. Ces propriétés doivent faire l'objet d'un certificat (délivré par les DDAF) attestant d'un engagement de gestion conforme aux objectifs de conservation de ces espaces, pour une durée de dix-huit ans (30 ans pour les milieux forestiers) (article 793.7° du Code général des impôts).

L'exonération s'élève à $\frac{3}{4}$ des droits de mutations.

☛ Garantie de gestion durable des forêts :

L'adhésion à la charte permet dans un site Natura 2000 d'accéder aux garanties de gestion durable, lorsque le propriétaire dispose d'un document de gestion arrêté, agréé, ou approuvé. La garantie de gestion durable permet l'accès aux aides publiques destinées à la mise en valeur et à la protection des bois et forêts, le bénéfice de certaines dispositions fiscales (Régime Monichon pour les droits de mutation, et Impôt sur les grandes fortunes)

I.4 MODALITES D'ADHESION

1.4.1 Qui peut adhérer à la Charte Natura 2000 ?

Tout **titulaire de droits réels ou personnels portant sur des terrains inclus dans un site Natura 2000** peut adhérer à la charte du site. Le signataire peut donc être le propriétaire ou la personne disposant d'un mandat la qualifiant juridiquement pour intervenir et prendre les engagements mentionnés dans la charte. La durée du mandat doit couvrir au moins la durée d'adhésion à la charte.

Dans le cas où le propriétaire a confié certains droits à des " mandataires " (par exemple : bail rural, bail de chasse, cession du droit de pêche, convention d'utilisation...), il devra veiller à informer ses " mandataires " des engagements qu'il a souscrits. Une adhésion concertée, cosignée du mandataire et du propriétaire devra être recherchée.

Il devra également modifier les « mandats », au plus tard lors de leur renouvellement, afin de les rendre conformes aux engagements souscrits dans la charte.

REMARQUE : Dans le cas de parcelles dont le propriétaire a confié par bail une partie de ses droits (ex : bail rural ou bail de chasse...), alors l'adhésion devra être obligatoirement cosignée pour que le propriétaire puisse prétendre à l'exonération de TFNB.

1.4.2. Modalités d'adhésion

L'unité d'engagement est la parcelle cadastrale (il n'est pas possible d'engager des parties de parcelle).

L'adhérent a le choix d'engager tout ou partie seulement de ses parcelles incluses dans le site. Il conserve tous les droits inhérents à son statut de propriétaire ou de mandataire.

Le propriétaire adhère à tous les engagements de portée générale et à tous les engagements correspondant aux milieux présents sur les parcelles pour lesquelles il a choisi d'adhérer.

Le mandataire peut uniquement souscrire aux engagements de la charte qui correspondent aux droits dont il dispose.

Avec l'aide de la structure animatrice du DOCOB, l'adhérent :

- choisit les parcelles pour lesquelles il souhaite s'engager,
- date et signe (sur chaque page) la fiche « engagements et recommandations de portée générale », les fiches « engagements et recommandations par milieux » correspondants à la situation de ses parcelles,
- le cas échéant, date et signe (sur chaque page) la fiche engagements et recommandations de l'activité dont il est responsable
- établit un plan de situation des parcelles engagées, qui permette de repérer les parcelles concernées par rapport au périmètre du site (échelle 1/25000^{ème} ou plus précise)

Selon les cas (Cf.1.4.1), il sera nécessaire de faire cosigner les fiches par le propriétaire ou le mandataire.

Puis, l'adhérent transmet à la DDAF une copie de la déclaration d'adhésion remplie, datée et signée à laquelle est annexée la copie du formulaire de la charte rempli, daté et signé, et le plan de localisation des parcelles engagées. Il conserve les originaux de ces documents.

La durée d'adhésion court à compter de la date de réception du dossier complet par la DDAF, indiquée sur l'accusé réception que cette dernière adresse à l'adhérent après instruction de sa demande.

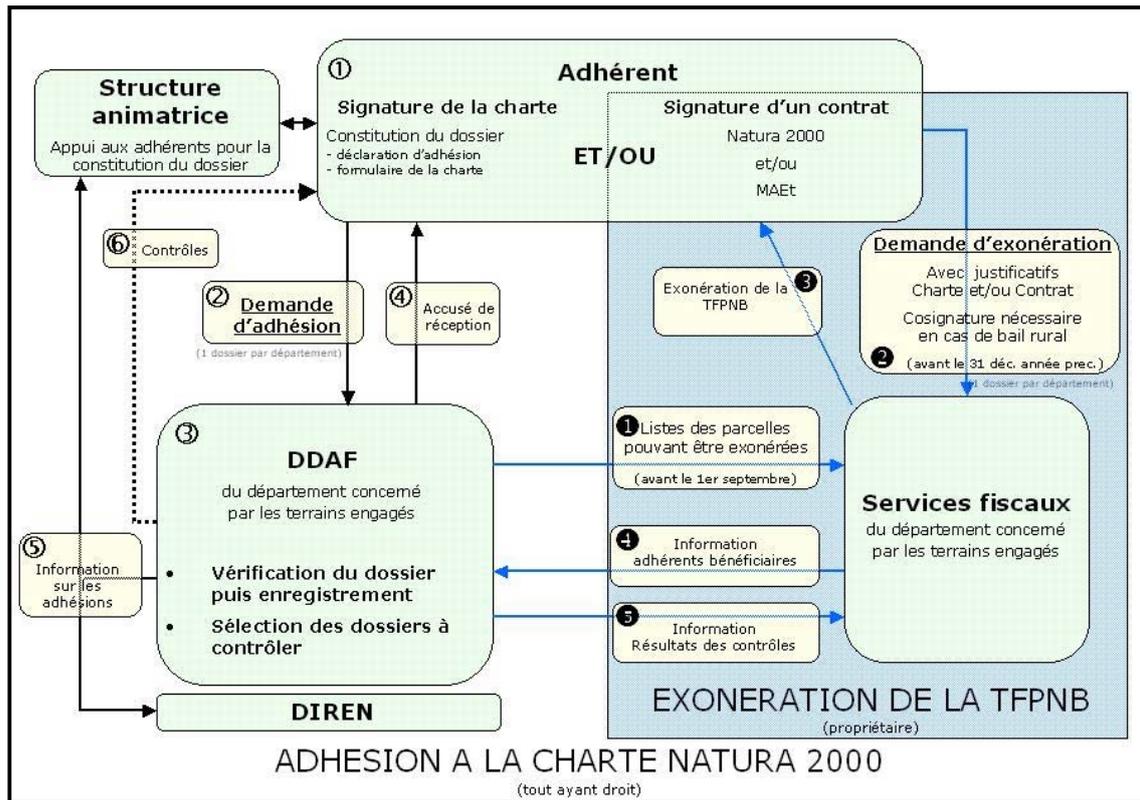


Schéma de la procédure administrative liée à l'adhésion à la charte et à l'exonération de la TFPNB (modifié d'après Circulaire DNP/SDEN n°2007-n°1/DGFAR/SDER/C2007-5023 du 26 avril 2007)

1.5. LE CONTROLE

Les contrôles sont effectués par la DDAF prioritairement sur les adhésions donnant droit à une contrepartie. Ils portent sur le respect des déclarations d'adhésion et des engagements. La circulaire DNP/SDEN N° 2007-n°1 / DGFAR/SDER/C2007-5023 du 26 avril 2007 précise :

La suspension de l'adhésion à la charte par le préfet (d'une durée maximale d'un an en application de l'article R 414-12-1) implique de fait que les parcelles engagées ne satisfont plus aux conditions dictées par le code général des impôts pour l'exonération de la TFPNB et par le code forestier pour l'obtention des garanties de gestion durable des forêts et conduit ainsi à reconsidérer les situations et à remettre en cause les exonérations fiscales ou le bénéfice des aides publiques, selon les modalités définies par les textes concernés.

II- PRESENTATION DU SITE NATURA 2000 « LES LANDES DE CADEUIL » (FR5400465)

II.1 DESCRIPTIF ET ENJEUX DU SITE

II.1.1 Situation géographique et présentation générale du site

Le site Natura 2000 « les landes de Cadeuil » est localisé à l'ouest du département de la Charente-Maritime, à environ 15 km du littoral, entre les estuaires de la Charente et de la Seudre. Il s'étend sur le territoire de 3 communes (la Gripperie-Saint-Symphorien, Saint-Sornin, Sainte-Gemme), sur une superficie d'environ 575 ha.

S'inscrivant en bordure du plateau qui domine l'ancien golfe de Saintonge, le site repose sur un substrat de sables siliceux humides au sein desquels s'intercalent des lentilles argileuses.

La nature du sol a permis le développement d'une végétation originale et diversifiée formée d'une mosaïque de landes, boisements, et zones humides.

Par ailleurs, les sables présentent des caractéristiques granulométriques et physico-chimiques particulièrement intéressantes pour les travaux publics et le bâtiment. Ceci explique la présence, dans et autour du site Natura 2000, de plusieurs activités d'extraction des matériaux du sous-sol (sablères), qui, en drainant la nappe d'eau souterraine, ont entraîné la formation d'étangs artificiels. Autour de ces étangs, se sont développés plusieurs activités de campings.

II.1.2 Les habitats et espèces d'intérêt communautaire du site

Le site Natura 2000 « les landes de Cadeuil » comprend 10 habitats d'intérêt communautaire dont 3 prioritaires. Il s'agit d'habitats :

- de landes humides atlantiques (habitat prioritaire), et landes sèches,
- de divers types de boisements : forêts alluviales résiduelles (habitat prioritaire), chênaie galicio-portugaise,
- et de zones humides : marais calcaires à marisque (habitat prioritaire), tourbière alcaline, cours d'eau à végétation amphibie, prairie à molinie, plans d'eau oligotrophe.

Le site des landes de Cadeuil est remarquable par sa très grande richesse floristique puisque l'on y dénombre pas moins de 53 espèces d'intérêt patrimonial. Parmi celles-ci, une plante figure à l'annexe II de la Directive « Habitats », *Liparis loeselii*, petite orchidée signalée dans l'habitat « tourbière alcaline ».

L'intérêt faunistique repose sur la présence de 120 espèces protégées en France ; quinze sont inscrits à l'annexe II de la Directive « Habitats » :

- mammifères : la loutre d'Europe et 4 espèces de chauves-souris,
- reptile : la cistude d'Europe,
- insectes : des coléoptères (lucane cerf-volant, grand capricorne, rosalie des Alpes), des papillons (damier de la succise, cuivré des marais, écaille chinée, laineuse des prunelliers), une libellule (agrion de Mercure),
- mollusques : le vertigo de Desmoulins.

II.1.3 Enjeux et objectifs décrits dans le DOCOB

Les diagnostics biologique et socio-économique ont fait ressortir **deux enjeux majeurs** et plusieurs enjeux secondaires :

Les enjeux majeurs du site :

- la nécessité d'une gestion concertée du devenir des carrières et des campings,
- la présence de plusieurs milieux naturels de fort intérêt biologique (landes, tourbière, prairies à molinie) mais en état de conservation parfois médiocre du fait d'une colonisation excessive par la végétation arbustive et arborée.

Les autres enjeux du site :

- la maîtrise des effets indirects des exploitations de carrières (rabattement de nappe) et la réhabilitation écologique de ces exploitations,
- la maîtrise et l'organisation de la fréquentation du site,
- le contrôle de la progression des espèces exotiques envahissantes,
- la sensibilisation de la population à la sensibilité du site.

Les **objectifs** sont déclinés ainsi dans le DOCOB :

OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS OPERATIONNELS
O1 : Maintenir les surfaces existantes et les fonctionnalités des habitats et les habitats d'espèces d'intérêt communautaire aquatiques	Préserver les habitats face à des changements d'utilisation du sol
	Conserver le caractère humide de certains habitats
O2 : Préserver ou restaurer la qualité écologique du site	Favoriser le maintien en bon état de conservation des milieux ouverts
	Conserver une gestion extensive des habitats forestiers
	Favoriser la diversité spécifique du site
O3 : Informer et sensibiliser le public	Protéger le site d'éventuelles dégradations
	Sensibiliser le public à la protection de l'environnement
O4 : Evaluer les résultats par un suivi du Documents d'Objectifs	Evaluer les résultats des actions mises en oeuvre
	Faire évoluer le Document d'Objectifs

II.2 MILIEUX RECENSES SUR LE SITE

II.2.1 Grands types de milieux

Les recommandations et engagements sont proposés soit pour l'ensemble du site, soit par grands types de milieux (qui abritent des espèces d'intérêt communautaire). Sur le site des Landes de Cadeuil, 6 grands types de milieux peuvent être recensés :

- les landes,
- les milieux forestiers,
- les prairies humides,
- la tourbière,
- les cours d'eau et leur végétation rivulaire,
- les plans d'eau.

11.2.2 Correspondance entre les grands types de milieux et les habitats et espèces d'intérêt communautaire

Les tableaux ci-dessous montrent la correspondance entre les grands types de milieux et les habitats et les espèces d'intérêt communautaire recensés sur le site par le Document d'Objectifs.

La charte a pour objectif de préserver en priorité ces habitats et espèces, mais s'applique à l'ensemble des milieux et espèces inclus dans le périmètre du site.

Code Natura 2000	Nom de l'habitat	Types de milieux
H4020	Landes humides atlantiques tempérées à <i>Erica ciliaris</i> et <i>Erica tetralix</i> (habitat prioritaire)	Landes
H4030	Landes sèches européennes	
H91E0	Forêts alluviales résiduelles à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (habitat prioritaire)	Milieux forestiers
H9230	Chênaies galicio-portugaises à <i>Quercus robur</i> et <i>Quercus pyrenaica</i>	
H6410	Prairies à molinie sur sols calcaires, tourbeux, ou argilo-limoneux	Prairies humides
H7230	Tourbière basse alcaline	Tourbière
H91E0	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (habitat prioritaire)	Cours d'eau et végétation rivulaire
H3110	Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses (<i>Littorelletalia uniflorae</i>)	Plans d'eau
H3130	Eaux stagnantes oligotrophes à mésotrophes avec végétation du <i>Littorelletea uniflorae</i> et/ou du <i>Isoëto-Nanojuncetea</i>	
H7210	Marais calcaires à <i>Cladium mariscus</i> et espèces du <i>Carex davalliana</i>	

Tableau de correspondance « Types de milieux – Habitats d'espèces d'intérêt communautaire »

Code Natura 2000	Nom de l'espèce de l'annexe II de la	Types de milieux
------------------	--------------------------------------	------------------

	Directive Habitats	
E1304 E1303 E1324 E1307	Grand rhinolophe Petit rhinolophe Grand murin Petit murin	Landes
E1304 E1303 E1324 E1307 E1087 E1088 E1083	Grand rhinolophe Petit rhinolophe Grand murin Petit murin Rosalie des Alpes (espèce prioritaire) Grand capricorne Lucane cerf-volant	Milieus forestiers
E1304 E1303 E1324 E1307 E1044 E1065 E1060 E1078 E1074 E1016	Grand rhinolophe Petit rhinolophe Grand murin Petit murin Agrion de Mercure Damier de la succise Cuivré des marais Ecaille chinée Laineuse du prunellier Vertigo de Desmoulins	Prairies humides
E1903 E1304 E1303 E1324 E1307 E1044 E1065 E1060 E1078 E1074 E1016	Liparis de Loesel Grand rhinolophe Petit rhinolophe Grand murin Petit murin Agrion de Mercure Damier de la succise Cuivré des marais Ecaille chinée Laineuse du prunellier Vertigo de Desmoulins	Tourbière
E1355 E1304 E1303 E1324 E1307 E1087 E1355 E1220 E1016	Loutre Grand rhinolophe Petit rhinolophe Grand murin Petit murin Rosalie des Alpes (espèce prioritaire) Loutre Cistude d'Europe Vertigo de Desmoulins	Cours d'eau et végétation rivulaire Plans d'eau

Tableau de correspondance «Espèces d'intérêt communautaire – types de milieux »

II.3 MESURES REGLEMENTAIRES PRESENTES SUR LE SITE

Le site fait essentiellement l'objet d'une mesure de protection réglementaire, présentée dans le tableau ci-après :

Intitulé de la protection	Particularités	Secteurs concernés
Réserve Naturelle Régionale de la Massone.	Le règlement interdit notamment la chasse, les pratiques agricoles autres que le pâturage extensif, l'accès et la circulation, en dehors de ceux du propriétaire, la destruction des espèces animales et végétales.	Superficie de 82 ha en partie sur le marais de Brouage et sur les landes de Cadeuil.

III- ENGAGEMENTS ET RECOMMANDATIONS DE GESTION

Les engagements et recommandations de gestion sont présentés par fiche :

- une fiche pour les engagements et recommandations de portée générale, systématiquement signée par tout adhérent ;
- une série de fiches qui présentent les engagements et recommandations propres à chaque type de milieux : l'adhérent signera celles correspondant aux caractéristiques des parcelles pour lesquelles il souhaite adhérer ;
- une série de fiches relatives aux engagements et recommandations de gestion par type d'activité pratiquée sur le site (autre que les activités de gestion agropastorale).

III.1 LES ENGAGEMENTS ET RECOMMANDATIONS DE PORTEE GENERALE

Fiche n°1 **ENGAGEMENTS ET RECOMMANDATIONS DE PORTEE GENERALE**

NB : Ces engagements et recommandations doivent être proposées à tous les propriétaires (et mandataires) indépendamment du type de milieu ou de la surface engagée par l'adhésion à la charte.

ENGAGEMENTS MINIMUMS

Je m'engage pour les parcelles concernées par la charte à :

1. Autoriser l'accès des terrains soumis à la charte à la structure animatrice du site Natura 2000 et/ou aux experts (désignés par le préfet ou la structure animatrice), afin que puissent être menées les opérations d'inventaires et d'évaluation de l'état de conservation des habitats naturels.

Je serai informé au préalable de la qualité des personnes amenées à réaliser ces opérations, de la période d'intervention, et si possible des dates, au moins deux semaines avant la visite. Je pourrai me joindre à ces opérations et je serai informé de leurs résultats.

Point de contrôle : Absence de refus d'accès signalé par la structure animatrice.

2. Informer mes mandataires des engagements auxquels j'ai souscrit et modifier les mandats lors de leur renouvellement afin de les rendre conformes aux engagements de la charte.

Point de contrôle : Document signé par le(s) mandataire(s) attestant que le propriétaire les a informés des engagements souscrits, modification des mandats.

3. Informer tout prestataire et autre personne intervenant sur les parcelles concernées par la charte des dispositions prévues par celle-ci.

Point de contrôle : Document signé par le(s) prestataire(s) attestant que le propriétaire les a informés des engagements souscrits.

4. Veiller au maintien en l'état observé des habitats d'intérêt communautaire.

Point de contrôle : Contrôle sur place du maintien en l'état des habitats d'intérêt communautaire au regard de la cartographie initiale des habitats figurant dans le DOCOB.

RECOMMANDATIONS

1. Veiller à la non introduction d'espèce allochtone à caractère envahissant.
2. Informer la structure animatrice du site Natura 2000 de toute dégradation des habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire, d'origine humaine ou naturelle.
3. Préserver les talus, haies, murets, et autres éléments structurants le paysage et la connectivité entre les habitats et servant de corridor de déplacement aux espèces d'intérêt communautaire.

III.2 LES ENGAGEMENTS ET RECOMMANDATIONS PAR MILIEU

Fiche n°2 : Landes

Fiche n°3 : Milieux forestiers

Fiche n°4 : Prairies humides

Fiche n°5 : Tourbière

Fiche n°6 : Cours d'eau et boisements rivulaires

Fiche n°7 : Plans d'eau

Habitats d'intérêt communautaire du site
Natura 2000 présents dans ce type de milieu

H4020 : Landes humides atlantiques tempérées à
Erica ciliaris et *Erica tetralix* (habitat prioritaire)
H4030 : Landes sèches européennes

Espèces d'intérêt communautaire du site
Natura 2000 présents dans ce type de milieu

E1304 : Grand rhinolophe
E1303 : Petit rhinolophe
E1324 : Grand murin
E1307 : Petit murin



ENGAGEMENTS

Je m'engage pour les parcelles concernées par la charte à :

1. Ne pas détruire les surfaces de landes existantes (défrichage et retournement du sol pour mise en valeur agricole, défrichage pour mise en valeur touristique...).
Point de contrôle : Contrôle sur place de l'absence de retournement ou autre destruction des surfaces de landes.
2. Ne pas procéder à des plantations d'arbres (résineux ou feuillus) et d'arbustes sur les surfaces de landes.
Point de contrôle : Contrôle sur place de l'absence de plantations.
3. N'utiliser aucun produit phytosanitaire pour l'entretien de la végétation, sauf justification technique et accord de la structure animatrice.
Point de contrôle : Absence de constatation visuelle d'utilisation de produits phytosanitaires.

RECOMMANDATIONS

1. Entretenir le milieu par fauche ou girobroyage en moyenne une fois tous les 10-15 ans, avec exportation de la matière organique.
2. Pratiquer une fauche (ou un girobroyage) par rotation afin de constituer, au sein d'une même unité de lande, une mosaïque de placettes de hauteur de végétation différente.
3. Conserver des zones sans entretien qui serviront de témoins de l'évolution naturelle de la végétation de la lande (10% de la superficie de la parcelle au maximum).
4. Maintenir quelques arbres isolés ou en bouquets dans les landes ou en périphérie, dont des individus secs ou morts.
5. Respecter le cycle de vie de la flore et de la faune dans le choix des périodes de travaux, et éviter les périodes pluvieuses (compactage, orniérage du sol) ; période recommandée : octobre à décembre.

Fiche n°3
MILIEUX FORESTIERS

**Habitat d'intérêt communautaire du site
Natura 2000 présents dans ce type de milieu**

H91E0 : Forêts alluviales résiduelles à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (habitat prioritaire)
H9230 : Chênaies galicio-portugaises à *Quercus robur* et *Quercus pyrenaica*

**Espèces d'intérêt communautaire du site
Natura 2000 présents dans ce type de milieu**

E1304 : Grand rhinolophe
E1303 : Petit rhinolophe
E1324 : Grand murin
E1307 : Petit murin
E1087 : Rosalie des Alpes (espèce prioritaire)
E1088 : Grand capricorne
E1083 : Lucane cerf-volant



ENGAGEMENTS

Je m'engage pour les parcelles concernées par la charte à :

1. Maintenir les surfaces et la nature des boisements actuels : pas de défrichage, pas de plantation de résineux et d'essences exotiques.
Point de contrôle : Contrôle sur place de l'absence de défrichage, de plantations de résineux et d'essences exotiques.
2. Pratiquer une exploitation sans coupe à blanc sur une superficie de plus de 1,5 ha d'un seul tenant ; après la coupe, laisser la régénération naturelle par recépage ou semis s'effectuer (pas de plantations de ligneux).
Point de contrôle : Contrôle sur place des modalités de coupe et de régénération.
3. Laisser en évolution libre les forêts alluviales d'aulnes et frênes, habitat prioritaire.
Point de contrôle : Contrôle sur place de l'évolution libre des boisements.
4. Conserver une diversité d'étages de végétation (étages arboré, arbustif, buissonnant, herbacé) dans le respect des règles de débroussaillage.
Point de contrôle : Contrôle sur place de l'étagement de la végétation.
5. Laisser au sol une partie du bois mort et les vieilles souches, favorables aux insectes saproxyliques.
Point de contrôle : Contrôle du laisser au sol d'une partie du bois mort et des vieilles souches.

RECOMMANDATIONS

1. Réaliser les travaux forestiers en respectant les périodes sensibles pour la faune et la flore (pas de travaux du 1^{er} mars au 15 juillet) et le sol (pas de travaux en cas de sols détrempés).
2. Utiliser des outils d'exploitation et de débardage respectant les sols (compaction, orniérage) et les cours d'eau (franchissement, respect des berges, évacuation des embâcles...).
3. Limiter au maximum l'utilisation de produits phytosanitaires.
4. Privilégier des entreprises ayant adhérées au cahier des charges de l'exploitation forestière durable.
5. Conserver des arbres morts ou sénescents et des arbres à cavités au sein des boisements.

Fiche n°4
PRAIRIES HUMIDES

Habitat d'intérêt communautaire du site Natura 2000 présent dans ce type de milieu

H6410: Prairies à molinie sur sols calcaires, tourbeux, ou argilo-limoneux

Espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000 présents dans ce type de milieu

E1304 : Grand rhinolophe
E1303 : Petit rhinolophe
E1324 : Grand murin
E1307 : Petit murin
E1044 : Agrion de Mercure
E1065 : Damier de la succise
E1060 : Cuivré des marais
E1078 : Ecaille chinée
E1074 : Laineuse du prunellier
E1016 : Vertigo de Desmoulins



ENGAGEMENTS

Je m'engage pour les parcelles concernées par la charte à :

1. Maintenir l'utilisation du sol de la parcelle en prairie (pas de retournement pour mise en culture, pas de plantation...)
Point de contrôle : Contrôle sur place du maintien de la surface en prairie.
2. Ne pas détruire la prairie, notamment par remblaiement
Point de contrôle : Contrôle sur place de l'absence de destructions de la prairie.
3. Ne pas réduire l'hydromorphie du sol (drainage superficiel ou enterré).
Point de contrôle : Contrôle sur place de l'absence de modification des conditions hydriques du sol.
4. Ne pas pratiquer de traitement phytosanitaire, sauf localisé après avis de la structure animatrice, et d'apports de fertilisants, risquant de modifier la composition floristique de l'habitat.
Point de contrôle : Absence de constatation visuelle.

RECOMMANDATIONS

1. Entretien de la prairie par une fauche annuelle ou tous les deux ans.
2. Pratiquer la fauche de préférence à partir de fin août avec exportation des produits de fauche.
3. Pratiquer une fauche centrifuge, c'est-à-dire du centre vers la périphérie.
4. En cas de pâturage, limiter le chargement à 1,4 UGB/ha.
5. Limiter au maximum la pénétration d'engins.

Fiche n°5
TOURBIERE

Habitat d'intérêt communautaire du site
Natura 2000 présent dans ce type de milieu

H7230: Tourbière basse alcaline

Espèces d'intérêt communautaire du site
Natura 2000 présents dans ce type de milieu

E1903 : Liparis de Loesel
E1304 : Grand rhinolophe
E1303 : Petit rhinolophe
E1324 : Grand murin
E1307 : Petit murin
E1044 : Agrion de Mercure
E1065 : Damier de la succise
E1060 : Cuivré des marais
E1078 : Ecaille chinée
E1074 : Laineuse du prunellier
E1016 : Vertigo de Desmoulins



ENGAGEMENTS

Je m'engage pour les parcelles concernées par la charte à :

1. Maintenir l'utilisation du sol actuelle de la parcelle (pas de retournement pour mise en culture, pas de plantation...)
Point de contrôle : Contrôle sur place du maintien de l'utilisation actuelle de la parcelle.
2. Ne pas détruire la tourbière, notamment par exploitation de la tourbe, excavation, remblaiement...
Point de contrôle : Contrôle sur place de l'absence de destruction de la tourbière.
3. Ne pas réduire l'hydromorphie du sol, notamment par drainage superficiel ou enterré.
Point de contrôle : Contrôle sur place de l'absence de modification des conditions hydriques du sol.
4. Ne pas pratiquer de traitement phytosanitaire, sauf localisé, après avis de la structure animatrice, et d'apports de fertilisants, risquant de modifier la composition floristique de l'habitat.
Point de contrôle : Absence de constatation visuelle.

RECOMMANDATIONS

1. Pratiquer un arrachage des petits arbres qui ont colonisé la tourbière, avec évacuation des rémanents.
2. Entretenir la végétation par une fauche tardive (à partir de fin juillet) et/ou par un pâturage extensif estival.
3. Si entretien par brûlis, le réaliser en saison hivernale, en présence des services de secours, et sous conditions météorologiques favorables (températures basses, vent

- faible).
4. Limiter au maximum la pénétration d'engins.

Fiche n°6
COURS D'EAU ET BOISEMENTS RIVULAIRES

Habitat d'intérêt communautaire du site Natura 2000 présent dans ce type de milieu

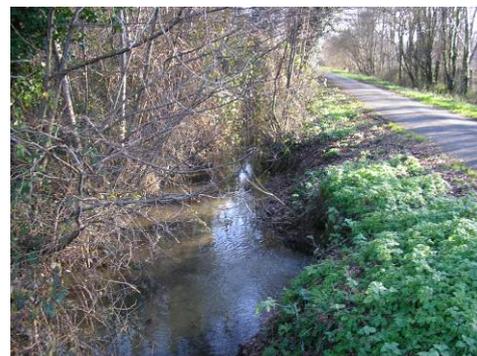
H91E0: Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus exclesior* (habitat prioritaire)

Habitat d'espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000 présents dans ce type de milieu

Cours des rivières et ruisseaux (code corine biotopes : 24.1)

Espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000 présents dans ce type de milieu

E1355 : Loutre
E1304 : Grand rhinolophe
E1303 : Petit rhinolophe
E1324 : Grand murin
E1307 : Petit murin
E1087 : Rosalie des Alpes (espèce prioritaire)



ENGAGEMENTS

Je m'engage pour les parcelles concernées par la charte à :

1. Dans le respect et en complément de la réglementation liée à la loi sur l'eau, ne pas faire de travaux dans le lit des cours d'eau et sur les berges sans avis préalable de la structure animatrice, de l'ONEMA, de la DDAF.
Point de contrôle : Contrôle sur place de l'absence de traces visuelles de travaux
2. Intégrer dans le cahier des charges technique d'entretien des ripisylves les engagements et recommandations de la charte ci-dessous.
Point de contrôle : Vérification de l'intégration des engagements et recommandations de la charte dans le cahier des charges technique d'entretien des ripisylves.
3. Entretenir la végétation des rives selon des méthodes favorables aux habitats et espèces d'intérêt communautaire : entretenir la végétation uniquement par moyen mécanique (traitement chimique proscrit), maintenir et favoriser les espèces typiques de l'habitat et efficaces pour la stabilité des berges (aulne glutineux, frêne élevé), maintenir des arbres dépérissant ou morts sur les berges (sauf ceux menaçant de tomber), n'enlever les embâcles que si elles constituent une gêne à l'écoulement de l'eau.
Point de contrôle : Contrôle sur place de la dominance des espèces arborées typiques de l'habitat (aulnes, frênes, ormes), du maintien d'arbres dépérissant ou morts sur les berges et d'embâcles.
4. Ne pas dessoucher les arbres coupés sur les berges.
Point de contrôle : Contrôle sur place du non dessouchage des arbres coupés sur les berges.

RECOMMANDATIONS

1. Maintenir des essences arbustives sur les berges, qui constituent une ressource alimentaire et un refuge pour de nombreux animaux.
2. Réaliser les travaux d'entretien de la végétation rivulaire en respectant les périodes sensibles pour la faune et la flore (pas de travaux du 1^{er} mars au 15 juillet).
3. Privilégier les techniques du génie végétal pour lutter contre les érosions de berges (tunage, fascinage).

Fiche n°7
PLANS D'EAU (hors sablières en exploitation)

Habitat d'intérêt communautaire du site Natura 2000 présent dans ce type de milieu

H3110: Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sabloneuses (*Littorelletalia uniflorae*)
H3130 : Eaux stagnantes oligotrophes à mésotrophes avec végétation du *Littorelletea uniflorae* et/ou du *Isoëto-Nanojuncetea*
H7210 : Marais calcaires à *Cladium mariscus* et espèces du *Carex davallianae*



Espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000 présents dans ce type de milieu

E1355 : Loutre
E1220 : Cistude d'Europe
E1016 : Vertigo de Desmoulins

ENGAGEMENTS

Je m'engage pour les parcelles concernées par la charte à :

1. Maintenir les plans d'eau dans leur état et leurs usages actuels
Point de contrôle : Etat des lieux avant signature. Contrôle sur place du maintien de l'état physique et des usages.
2. Ne pas réaliser de terrassement et de reprofilage des berges, ne pas effectuer de travail du sol sur les sites de ponte de la cistude d'Europe identifiés.
Point de contrôle : Contrôle sur place de l'absence de terrassement, reprofilage des berges, travail du sol.
3. Effectuer un entretien courant de la végétation en place, sans défrichage ou plantation, sauf avis de la structure animatrice.
Point de contrôle : Contrôle sur place de l'absence de défrichage ou de plantation.
4. Ne pas utiliser de produits phytosanitaires dans une bande de 100 m autour des rives des plans d'eau.
Point de contrôle : Contrôle sur place de l'absence de traitement phytosanitaire.

RECOMMANDATIONS

1. Préserver la tranquillité de la faune en limitant l'accès du public (promeneurs, pêcheurs).
2. Procéder à un arrachage manuel des espèces végétales exotiques envahissantes, dès qu'elles apparaissent : jussies (*Jussiaea grandifolia*, *Jussiaea repens*), myriophylle du Brésil (*Myriophyllum aquaticum*), lagarosiphon (*Lagarosiphon major*), Egeria (*Egeria densa*).

III.3 LES ENGAGEMENTS ET RECOMMANDATIONS PAR ACTIVITE

FICHE N° 8 : LA FREQUENTATION TOURISTIQUE (RANDONNEE PEDESTRE, VTT ET CYCLOTOURISME, EQUITATION, CUEILLETTE...)

FICHE N° 9 : LA CIRCULATION DES ENGINES MOTORISES TOUT TERRAIN

FICHE N° 10 : LES ACTIVITES CYNEGETIQUES ET DE REGULATION DES ESPECES CLASSEES NUISIBLES

FICHE N° 11 : LA COMMUNICATION

Fiche n°8 :
LA FREQUENTATION TOURISTIQUE (Randonnée, VTT, cyclotourisme, équitation, cueillette...)

Habitats d'intérêt communautaire du site Natura 2000 concernés par cette activité

Tous

Espèces faunistiques d'intérêt communautaire du site Natura 2000 concernées par cette activité

Toutes



ENGAGEMENTS

Je m'engage à :

1. Informer les utilisateurs des chemins et sentiers : Emprunter uniquement les chemins et sentiers existants, figurant sur les cartes IGN ou les cartes fournies par les offices de tourisme et les communes, afin de ne pas piétiner le couvert végétal hors sentiers.

Point de contrôle : vérification de l'information faite auprès des adhérents.

2. Informer les utilisateurs de ne pas pénétrer dans les parcelles bordant les sentiers, en dehors de celles où l'accès est clairement autorisé, notamment pour respecter les habitats naturels, la flore, et la faune.

Point de contrôle : vérification que l'information des randonneurs a bien été réalisée.

3. Instaurer auprès des associations qui pratiquent l'entretien des chemins et sentiers, des pratiques écologiques n'utilisant pas de produits phytosanitaires et privilégiant un entretien manuel ou mécanique des milieux bordant les chemins.

Point de contrôle : absence de constatation visuelle de l'emploi de produits phytosanitaires.

RECOMMANDATIONS

1. Sensibiliser tous les pratiquants d'activités de loisirs aux dérangements et dégradations qu'ils peuvent occasionner sur la faune et la flore.
2. Fournir aux randonneurs un exemplaire de cette charte afin qu'ils prennent connaissance des engagements à respecter en faveur du site Natura 2000.
3. Respecter la propreté et la tranquillité du site.
4. Pique-niquer dans les espaces publics aménagés pour.
5. Stationner sur les aires de stationnement publiques prévues à cet effet.
6. Respecter les interdictions de cueillette des espèces patrimoniales et limiter la cueillette des espèces banales à des fins domestiques.

Fiche n° 9 :
LA CIRCULATION DES ENGINES MOTORISEES TOUT TERRAIN

Habitats d'intérêt communautaire du site Natura 2000 concernés par cette activité

Tous

Espèces faunistiques d'intérêt communautaire du site Natura 2000 concernées par cette activité :

Toutes



ENGAGEMENTS

Je m'engage à :

1. Fournir aux adhérents d'associations de loisirs motorisés tout terrain une carte mettant en évidence les voies ouvertes à la circulation publique qu'ils peuvent emprunter.
Point de contrôle : vérification de l'envoi de courriers d'information aux adhérents.
2. Informer les adhérents de l'interdiction de pénétrer à l'intérieur des parcelles en bordure de ces chemins.
Point de contrôle : vérification que l'information des adhérents a bien été réalisée.

RECOMMANDATIONS

1. Limiter la pratique des engins motorisés tout terrain pendant la période printanière de manière à ne pas perturber la faune pendant sa période d'activité.
2. Eviter de fréquenter le site Natura 2000 en cas de sol détrempé.
3. Rouler à une allure modérée et limiter les émissions sonores à l'intérieur du site Natura 2000.
4. Respecter la propreté du site.

Fiche n°10 :
**LES ACTIVITES CYNEGETIQUES ET DE REGULATION DES ESPECES CLASSEES
NUISIBLES**

**Habitat d'espèces d'intérêt communautaire du site
Natura 2000 présent dans ce type de milieu**

Tous

**Espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000
présents dans ce type de milieu**

Toutes



ENGAGEMENT

Je m'engage à :

1. Informer la structure animatrice des aménagements cynégétiques (garenes, volières anglaises...) mis en place sur le territoire dont j'assure la gestion et l'aménagement.
Point de contrôle : vérification des notes d'information envoyées à la structure animatrice.
2. Informer mes adhérents sur les enjeux biologiques du site Natura 2000.
Point de contrôle : vérification des différents supports d'informations.
3. Solliciter le cas échéant l'avis de la structure animatrice sur les éventuels projets d'agraineage établis conformément au schéma départemental de gestion cynégétique du sanglier.
Point de contrôle : vérification de la consultation du projet d'agraineage par la structure animatrice.
4. Transmettre une copie de ma déclaration annuelle de piégeage et du bilan de chasse à la structure animatrice.
Point de contrôle : contrôle du bon envoi des documents à la structure animatrice.

RECOMMANDATIONS :

1. Mettre en place un réseau interconnecté de réserves de chasse et de faune sauvage.
2. Développer les dispositifs de jachère faune sauvage.
3. Informer la structure animatrice des observations d'espèces d'intérêt communautaire.
4. Encourager l'obtention de l'agrément des piégeurs et encourager les piégeurs à la participation à des campagnes de piégeage collectif.

Fiche n°11 :
LA COMMUNICATION

Habitat d'espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000 présent dans ce type de milieu

Tous

Espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000 présents dans ce type de milieu

Toutes



ENGAGEMENT

Je m'engage à :

1. Associer la structure animatrice à l'élaboration des documents d'information relatifs à l'environnement au sein du site Natura 2000.
Point de contrôle : vérification de la participation de la structure animatrice à l'élaboration des documents d'information.

RECOMMANDATIONS :

1. Informer le public sur la sensibilité des milieux, les précautions d'usage dans le site Natura 2000, et le maintien des bonnes pratiques favorables à l'environnement.
2. Développer des animations-nature en collaboration avec des structures associatives compétentes.